LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 17 OCTOBRE 2013

VOLUME 130

## ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 110 Montréal (Québec) H2Y 1M6

#### COMPARUTIONS

# POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT, Me KEITH RITI

### INTERVENANTS :

Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du Québec

Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE pour la FTQ Construction Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

Me LAURENT THEMENS et Me GUILLAUME LEMIRE pour le Fonds de solidarité

# TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
BENOIT RINGUETTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	9
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER	120
RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	125
ANDRÉ ANTOINE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	129
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	221
FRANÇOIS CRÊTE	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	237
INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire	288
INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE	292

\_\_\_\_\_

#### LISTE DES PIÈCES

PAGE

97P-872: Offre d'achat d'actifs de l'entreprise ECN terrain inc. le 13 juin 2008

19

97P-873: REQ 6882820 Canada inc., REQ 9183-5371
Québec inc., REQ 6882811 Canada Inc.,
en liasse

42

97P-874: Avis d'infraction d'Énergie

Carboneutre du 26 novembre 2008 
Réception de sols contaminés au centre

de traitement de sols contaminés

Énergie Carboneutre situé au 8770,

Place Marien à Montréal-Est

60

97P-875 : Certificat d'autorisation d'Énergie

Carboneutre du 25 mai 2010 
Traitement de sols contaminés

70

97P-876 : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés au ler octobre 2013

98P-877 : Carte d'affaires de Domenic Arcuri
- SICN

157

98P-878 : Carte d'affaires de Raynald Desjardins

- SICN

158

98P-879 : Courriel de Brigitte Bérubé du 10 août

2009-Urgent : ECN - Rencontre à

organiser

- 6 -

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17e) jour 1 du mois d'octobre, PRÉLIMINAIRES 4 5 LA PRÉSIDENTE : Bonjour, Monsieur Ringuette. 7 M. BENOIT RINGUETTE: 8 Bon matin. LA PRÉSIDENTE : 10 Est-ce qu'on a... est-ce que les avocats peuvent 11 s'identifier, s'il vous plaît? 12 Me DENIS GALLANT : 13 Denis Gallant pour la Commission. Bon matin. 14 Bonjour. 15 Me KEITH RITI : 16 Keith Riti pour la Commission. 17 Me PIERRE HAMEL: 18 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la 19 construction du Québec. 20 Me MÉLISSA CHARLES : 21 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la 22 construction du Québec. 23 Me DENIS HOULE : 24 Bonjour. Denis Houle pour l'Association des

VOLUME 130 Le 17 octobre 2013

solidarité.

- 7 -

1	constructeurs de routes et grands travaux du
2	Québec.
3	Me SIMON LAPLANTE :
4	Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association
5	des constructeurs de routes et grands travaux du
6	Québec.
7	Me GASTON GAUTHIER :
8	Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.
9	Me BENOIT BOUCHER :
10	Benoit Boucher pour le Procureur général du Québec.
11	LA PRÉSIDENTE :
12	Juste à temps.
13	Me BENOIT BOUCHER :
14	Juste à temps.
15	Me MAUDE LYONNAIS BOURQUE :
16	Maude Lyonnais Bourque pour la FTQ Construction.
17	Me PIERRE POULIN :
18	Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
19	poursuites criminelles et pénales.
20	Me LAURENT THEMENS :
21	Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de
22	solidarité.
23	Me GUILLAUME LEMIRE :
24	Bonjour. Guillaume Lemire pour le Fonds de

VOLUME 130 PRÉLIMINAIRES Le 17 octobre 2013 - 8 -

1		L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17e) jour
2		du mois d'octobre,
3		
4		A COMPARU:
5		
6		BENOIT RINGUETTE,
7		
8		LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :
9		
10		(09:31:11)
11		INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :
12	Q.	[1] Bon matin. Bon matin, Monsieur Ringuette.
13	R.	Bon matin.
14	Q.	[2] Alors, dans la pour faire suite sur ce qu'on
15		s'est quitté hier, alors à partir de deux mille
16		huit (2008), monsieur Arcuri et monsieur Desjardins
17		vont prendre les rênes de la compagnie Énergie
18		Carboneutre via leur propre société qui est la
19		Société internationale Carboneutre.
20	R.	Exact.
21	Q.	[3] Parfait. Et ce qu'on comprend, c'est que c'est
22		cette compagnie-là, Société internationale
23		Carboneutre, comme vous avez expliqué et le
24		document qu'on a déposé hier - peut-être peut-
25		être y faire référence, Madame Blanchette, alors

- qui était à l'onglet 8 qu'on a coté sous la cote
- 869. Alors, ce document-là, ce qui faisait en
- sorte, ce que vous avez expliqué, c'était monsieur
- Arcuri se réservait le droit de gérer la compagnie,
- mais de regarder là avant de l'acheter
- définitivement, exact?
- 7 R. Exact.
- Q. [4] Et ce qui faisait en sorte qu'à ce moment-là
- les... les dirigeants de cette compagnie-là étaient
- monsieur Arcuri, comme vous avez dit hier, qui
- était essentiellement quasiment à tous les jours
- sur Place Marien. Monsieur Desjardins?
- R. Il est arrivé un peu après, oui.
- Q. [5] O.K. Je vous ai posé des questions sur Joe
- Bertolo. Bertolo, est-ce que... est-ce qu'il a pris
- part à l'administration de la compagnie
- 17 Carboneutre?
- 18 R. Je ne l'ai jamais vu, je l'ai vu une fois ou deux
- au début.
- Q. [6] Son nom était sur le papier.
- 21 R. Oui, mais même le papier, je l'avais pas vu, je
- l'ai vu ici.
- 23 Q. [7] O.K.
- R. Donc, Joe, il m'a été présenté au début par
- monsieur Desjardins comme étant son... son homme de

- confiance.
- Q. [8] Parfait. Ensuite de ça, à ce moment-là, quand
- monsieur... et monsieur Arcuri et monsieur
- Desjardins vont prendre le contrôle de la
- 5 compagnie. Qu'est-ce qui arrive avec monsieur
- 6 Thériault?
- R. Thériault est toujours là, il est toujours... c'est
- lui qui s'occupe bien souvent du lien avec Arcuri
- au niveau administratif pour les anciennes dettes
- que Arcuri a commencé à payer, il a réglé des
- choses. Donc, il avait investi de l'argent assez
- rapidement pour payer... ça, c'est Yves Thériault
- qui s'en occupait avec Marlène.
- Q. [9] O.K. Mais, dans la compagnie en tant que telle
- là, pour... pour voir là à faire de la
- décontamination là, ça a été mis sur pied, cette
- compagnie-là, pour faire de la décontamination.
- 18 Est-ce que monsieur Thériault avait un rôle à jouer
- à ce moment-là?
- 20 R. Yves était toujours en train d'essayer d'aller
- chercher des soldes des contracteurs, donc il
- amenait des soldes. Mais, pour ce qui est des
- opérations sur le site, non, Yves n'était pas là.
- Q. [10] Yves n'était pas là.
- 25 R. Non, mais il suivait, par contre, lorsqu'on faisait

- des... des rencontres au ministère de
- l'Environnement, il était toujours présent. En
- termes opérations physiques sur le terrain, il
- 4 n'était pas là.
- Q. [11] O.K. L'hiver deux mille huit (2008), l'été
- deux mille huit (2008) ou l'année deux mille huit
- 7 (2008) en tant que telle, peut-être juste nous
- donner les rôles de chacun. Vous avez... vous nous
- avez parlé de monsieur Yves Thériault. Monsieur
- Desjardins, vous allez le côtoyer... vous allez le
- 11 côtoyer à plusieurs reprises?
- R. Au début, en mars, mais après il disparaît, on ne
- le voit plus.
- Q. [12] O.K. Il y a trois adresses physiques, il y a
- sur Place Marien.
- 16 R. Hum, hum.
- Q. [13] La bâtisse va être construite, les cuves pour
- procéder à la décontamination vont être également
- construites. Il va y en avoir là graduellement
- jusqu'à un maximum, vous l'avez dit hier, de...
- 21 R. Dix-huit (18).
- Q. [14] De dix-huit (18) cuves. L'outillage, et
- caetera. Est-ce qu'on dit que, dans l'année deux
- mille huit (2008), avec l'arrivée de monsieur
- Arcuri, Carboneutre prend son envol là?

- 1 R. Ah! Tout à fait. En fin de compte, lorsqu'Arcuri
  2 arrive, il injecte le montant d'argent nécessaire
  3 pour pouvoir démarrer les opérations à grande
  4 échelle, c'est-à-dire terminer les cuves, déboguer
  5 parce que ce genre de système-là nécessite des
  6 essais/erreurs au début pour régler les petits
  7 problèmes de tous les jours, ce qui a été fait en
  8 février, mars, avril. En début mai, on était
  9 opérationnel à cent pour cent (100 %), donc on
  10 traitait toutes les cuves.
- Q. [15] Parfait. D'autres employés?
- R. Il y avait une technicienne qui s'occupait de 12 l'entrée des sols avec une aide-technicienne. 13 Arcuri ou, je pense, Raynald Desjardins a placé un 14 contremaître qui était une personne qui connaissait 15 Chagnon, Éric Chagnon. D'autres personnes après, 16 c'étaient les opérateurs des équipements qui 17 étaient engagés par Yves Thériault sous sa 18 compagnie à numéro. 19
  - Q. [16] Donc, Yves Thériault facturait...

- 21 R. À Dominique Arcuri à SICN, la pelle, le chargeur ou des choses comme ça, les opérations physiques.
- Q. [17] Outre vous qui étiez à salaire, est-ce qu'on
  peut parler que la majorité des gens étaient payés
  de compagnie à compagnie? Vous avez parlé de

- Marlène Girard hier et de sa compagnie Connexion.
- 2 R. Moi, j'étais pas à salaire, j'ai été à salaire 3 seulement qu'en juillet, donc...
- Q. [18] Juillet deux mille huit (2008)?

salarié pour SICN en juillet.

13

14

15

16

17

R. Oui. Donc, j'étais encore sous ECN, parce que comme c'était un due diligence, on s'attendait à être payé rapidement, donc, pour moi c'était, O.K., on met le système à jour, on te part le système, prends les clés, puis paie-nous. Donc, on s'attendait à un délai de deux, trois mois, là.

Lorsque, en février, monsieur Arcuri est rentré. Ça fait que donc, je n'étais pas salarié. J'ai été

Pour ce qui est des autres, il y avait toujours Marlène dans le décor, mais sous une autre compagnie - Connexion, je crois - qui facturait Arcuri. Je ne sais pas trop ce qu'elle faisait.

- Q. [19] Puis Marlène que vous dites, madame Girard, faisait quoi, elle?
- 20 R. Je ne sais pas trop. Elle était présente au niveau
  21 des rencontres avec le ministère, elle était
  22 présente, je crois, pour le financement, pour payer
  23 les anciennes dettes, parce qu'il y avait toujours
  24 des retours d'appel, évidemment, lorsqu'on doit de
  25 l'argent comme ça. Donc, elle s'occupait de, de...

- je présume, là, parce que ce n'est pas moi qui l'ai
- engagée, c'est... c'est Arcuri, je pense, qui
- 1'engageait, ou Yves, là, et elle s'occupait
- probablement de ces liens-là, toujours de trouver
- du financement aussi. C'était toujours dans le
- décor. Mais je n'en sais pas plus, là.
- Q. [20] Trois adresses physiques. Vous, vous étiez à quel endroit, une fois...
- 9 R. Tou... Pardon. Toujours sur la plate-forme, Place
  10 Marien. Et l'autre adresse, c'était l'ancienne...
- Q. [21] Qui était avec vous sur Place Marien?
- R. Bien, il y avait la technicienne, Nathalie, puis il y avait son aide. Il y avait Éric Chagnon qui était
- tout le temps là, puis il y avait les opérateurs.
- 15 Q. [22] O.K.
- R. Donc, comme bureau physique, c'était vraiment...
- 17 c'était l'usine. Moi... Moi, ce qui m'intéressait,
- c'était de faire rouler l'usine, là, c'était... Ce
- n'était pas une job de bureau, là, c'était une job
- de, tu sais, régler les derniers comptes, puis
- régler les problèmes, puis trouver les solutions
- pour que le système fonctionne bien. Ce qui était
- conclu vers le mois de mai.
- Q. [23] O.K. Sur Hippolyte-Lafontaine, qui était là?
- Qu'est-ce qui se passait, là, sur Hippolyte-

- 1 Lafontaine?
- R. Bien, ça c'était les... C'est encore, je crois, les
- bureaux de ECN. Yves Thériault est là. Roger
- Grégoire. Puis je crois que Marlène est arrivée à
- un moment donné. Ça, je ne pourrais pas vous dire
- quand, mais je... je sais maintenant qu'elle était
- dans les bureaux de... sur Louis-Hippolyte.
- Q. [24] Quand la Société internationale Carboneutre
- s'est incorporée, elle a donné l'adresse de 7272
- Maurice-Duplessis, suite 102. Est-ce que vous avez
- 11 déjà été à cette adresse-là?
- 12 R. Oui.
- Q. [25] O.K. Et qui était là, qu'est-ce que... Peut-
- être nous décrire un peu ces bureaux-là.
- R. Il n'y a rien. Un bureau vide.
- Q. [26] Un bureau vide, totalement vide? Est-ce qu'on
- peut... je peux aller aussi loin de dire que
- c'était une coquille, ça?
- 19 R. Bien, il y avait une chaise ou deux, ils
- attendaient... Bien, ce qu'ils m'avaient dit au
- début, c'est qu'ils attendaient de s'installer,
- puis... Après, je n'ai jamais retourné, là. J'ai
- retourné parce qu'il y avait un restaurant en
- dessous, puis on avait rendez-vous, mais sinon, on
- n'avait... on n'avait jamais affaire là, là. Je

- n'ai jamais été là.
- 2 Q. [27] O.K.
- R. Donc, je n'ai jamais eu de rendez-vous avec Arcuri
- ou avec monsieur Desjardins à cette place-là, là.
- Jamais.
- Q. [28] O.K. La... la... Je vous ai posé la question
- hier, quand monsieur Arcuri arrive dans le décor,
- les dettes, vous les évaluiez à peu près à quatre
- 9 (4) à cinq millions (5 M), si je me souviens bien
- de votre témoignage?
- R. Oui. Sous toutes réserves...
- 12 Q. [29] O.K.
- 13 R. ... étant donné que c'est Yves qui gérait ça, là.
- Q. [30] L'entente de monsieur Arcuri, si monsieur
- Arcuri devait acheter, devait vous acheter...
- 16 R. Hum, hum.
- Q. [31] ... c'était de payer les dettes?
- 18 R. Toutes les dettes.
- 19 Q. [32] Et est-ce qu'on prévoyait d'autres montants
- 20 également?
- 21 R. Bien...
- Q. [33] Pour vous et monsieur Thériault?
- R. Thériault, je l'ignore. J'ignore l'entente que
- Thériault avait avec Arcuri. Moi j'avais une
- entente, qui était celle de Arton, que je vous ai

- parlé hier.
- 2 Q. [34] Oui.
- R. C'était la même, en fin de compte. Arcuri avait...
- s'était... nous avait dit, « Je récupère l'entente
- d'Arton, point par point. » Ça sous-entendait qu'il
- me donnait un million et demi (1,5 M) puis qu'il
- 7 gardait la compagnie.
- 8 Q. [35] O.K. Est-ce que, quand...
- 9 (09:41:25)
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [36] Je m'excuse, je n'ai pas compris la dernière
- partie de votre phrase. Donc, l'entente que vous
- aviez avec Arton était que vous receviez un million
- et demi (1,5 M)?
- 15 R. Et demi.
- Q. [37] Et qu'il reprenait la compagnie?
- R. Bien, qu'il avait... qu'il était propriétaire de la
- compagnie.
- 19 Q. [38] O.K.
- 20 R. Il faut comprendre, Madame, que le... ECN était
- toujours propriétaire des permis et des certificats
- d'autorisation. Donc, il n'y a jamais eu de
- transfert ECN vers SICN, des permis de certificats
- d'autorisation. Je ne suis pas... Je m'aventure un
- peu, là, c'est parce que le... l'avocat avait...

1		avait fortement recommandé d'éviter de transférer,
2		parce qu'il n'était pas sûr du résultat. Si le
3		ministère avait autorisé le transfert des
4		certificats de ECN vers SICN. Donc, c'est pour ça
5		qu'ils ont gardé ECN. Sinon, je pense que, avec le
6		recul, je pense qu'ils ils s'en seraient
7		débarrassé, là. Tout bon homme d'affaires, avec
8		cinq millions (5 M) de dettes, je ne sais pas s'ils
9		auraient gardé ECN s'ils n'avaient pas été obligés.
10		Me DENIS GALLANT :
11	Q.	[39] D'accord. Alors à ce moment-là, monsieur
12		Arcuri vous dit que ça va être le même, la même
13		entente qu'avec Arton. Je vais vous montrer un
14		autre document, qui, celui-ci, est daté du treize
15		(13) juin deux mille huit (2008). On est rendu à
16		quelle cote, Madame la Greffière?
17		LA GREFFIÈRE :
18		872.
19		Me DENIS GALLANT :
20		872, qui est à l'onglet 12.
21		
22		97P-872: Offre d'achat d'actifs de l'entreprise
23		ECN terrain inc. le 13 juin 2008
24		

Q. [40] Alors, qui est ce qu'on appelle une offre

1	d'achat d'une	e entreprise. Alors, adressée à la
2	compagnie à r	numéro, qui qui est SICN, qui est
3	Société inter	rnationale Carboneutre, là, 4459156,
4	là, sur Mauri	ce-Duplessis. Et ce que ça dit,
5	c'est :	
6		Nous vous transmettons la présente
7		offre d'achat d'actifs d'une
8		entreprise portant sur l'achat par
9		Société internationale Carboneutre de
10		la presque totalité des actifs de
11		l'entreprise Énergie Carboneutre, ci-
12		après appelée ECN et ECN Terrain, ci-
13		après l'offre, afin de circonscrire
14		les conditions sous lesquelles nous
15		l'avons acceptée. Ainsi, notre
16		acceptation de l'offre est
17		conditionnelle à la réalisation de la
18		condition suivante au plus tard le 27
19		juin 2008 à 17 h 00.
20	Alors, et là	on dit :
21		L'acceptation mutuelle de l'acheteur
22		et du vendeur à l'égard de l'ensemble
23		des clauses de l'offre d'achat
24		d'actifs de l'entreprise, l'offre
25		d'achat fut signée en date du vendredi

1		13 juin. Par ailleurs, à compter de
2		l'acceptation de l'offre, tous les
3		risques, pertes reliées aux actifs,
4		compte tenu que 4459156 en a déjà la
5		possession effective, si la condition
6		stipulée ci-devant n'est pas réalisée
7		avant le 27 juin 2008, notre
8		acceptation de l'offre deviendra
9		automatiquement caduque et les
10		soussignés n'auront aucune obligation
11		de procéder à la vente des actifs et
12		des actions. Finalement, la clôture de
13		la transaction de vente devrait avoir
14		lieu le 1er août 2008
15		Puis bon, et on continue, et c'est signé par vous,
16		c'est signé par monsieur Thériault, et c'est signé
17		par monsieur Arcuri.
18	R.	Oui.
19	Q.	[41] À la deuxième page, Madame Blanchette. Alors,
20		est-ce que est-ce que cette offre-là a été
21		concrétisée, ou elle est devenue caduque?
22	R.	Elle est Elle ne s'est pas réalisée. Il y a eu
23		un second une seconde signature, je crois, à la
24		fin d'août.
25	Q.	[42] O.K.

- R. Donc, cette offre-là, elle n'a pas été...
- Q. [43] O.K. Il y a une raison pourquoi... Il y a une
- raison pourquoi, parce qu'hier je vous ai posé la
- question, il y a eu la... il y a eu la lettre pour,
- dans laquelle vous acceptiez de céder la gestion de
- votre entreprise à partir du premier (1er) février
- deux mille huit (2008), vous avez dit ils
- acceptaient de faire ça par due diligence pour une
- période de deux, trois mois, ce qui nous amène à
- juin.
- 11 R. Hum, hum.
- Q. [44] L'entreprise va bien, selon ce que je
- comprends de ce que vous m'avez dit, en deux mille
- huit (2008), là. Quand monsieur Arcuri arrive.
- R. Bien, Arcuri fait l'essentiel, c'est-à-dire qu'il
- injecte de l'argent pour permettre la mise en route
- et récupérer notre certification d'autorisation.
- 18 C'était essentiel pour pouvoir avoir encore des
- entrées d'argent. Il arrête certaines dettes, donc
- il en a payé, il a réglé des choses, et ils
- attendent, je crois, pourquoi ça ne s'est pas
- réalisé, ils attendaient leur financement.
- Q. [45] O.K. Donc, parce qu'ils attendaient... ils
- attendaient le financement, ce que vous dites, ça a
- été reconduit après ça, cette...

- 1 R. Exactement. Exactement. Un mois après, je crois.
- Q. [46] Parfait.
- R. Au mois d'août.
- Q. [47] Donc, entre en scène monsieur Jocelyn Dupuis,
- et... au mois d'avril, ce que vous avez dit hier?
- R. Au printemps.
- Q. [48] Au printemps, et je vous ai posé la question
- est-ce que la présence de monsieur Dupuis faisait
- en sorte de peut-être faire intervenir le Fonds de
- solidarité du Québec.
- 11 R. Bien, ils n'ont jamais été clairs sur la chose. Je
- sais juste que Jocelyn, il m'a été présenté par
- monsieur Desjardins. Très amical. J'ai présenté le
- site. On n'a jamais parlé d'argent. Ils ne
- parlaient jamais d'argent devant moi. Ils
- s'occupaient de leurs choses de leur côté. Après,
- Jocelyn, je ne l'ai pas revu. Après, on a eu les
- visites... On nous a demandé, Arcuri m'a demandé de
- se présenter pour présenter le projet à monsieur
- 20 Arsenault.
- Q. [49] Parfait. C'est là... C'est là que je m'en
- venais.
- 23 R. O.K.
- Q. [50] Alors, c'est-à-dire que, à partir de quand on
- va vous demander de rencontrer monsieur Arsenault?

- 1 R. Bien, je ne m'en souviens pas de la date exacte. Il 2 y a eu deux rencontres. D'après moi c'est fin du 3 printemps. On doit être pas loin du mois de mai, je 4 dirais. Et il y a eu deux rencontres : une au
- bureau de monsieur Arsenault, le long de la 40, là,
- sur Crémazie...
- 7 Q. **[51]** Oui.

- R. ... et une autre un samedi, sur le chantier.
- 9 Q. **[52]** O.K. Peut-être juste nous... Peut-être juste
  10 nous expliquer en détail, là, comment on vous a
  11 approché pour vous rendre au siège social de la FTQ
  12 et rencontrer monsieur Arsenault.
- R. Ah, c'est tou... c'est toujours monsieur Arcuri qui
  m'a dit, « Good, il faut... Prépare une
  présentation sur la technologie, il faut expliquer
  à monsieur Arsenault du Fonds que... » Bon.
  Toujours dans l'optique d'aller chercher un prêt
  pour SICN. Donc, dans l'optique du due diligence,
  nous, bien, on était proactif, là, parce qu'on
- pouvoir être payé puis qu'on sorte du projet. Donc, j'ai juste été présenter, techniquement. Donc,

voulait que, qu'ils obtiennent cet argent-là pour

- comment on nous l'a présenté, moi, ma... ma...
- Q. **[53]** Qui est pré... qui est présent?
- R. Bien, de... de chez nous, de ECN, il y avait Yves,

- il y avait Marlène, Roger.
- Q. [54] Donc, Yves Thériault, Marlène Girard...
- 3 R. Puis Roger.
- 4 Q. **[55]** Roger.
- R. Donc, ils sont toujours là, eux. Puis il y avait,
- évidemment, Dominic Arcuri de SICN.
- 7 Q. **[56]** O.K.
- R. Du Fonds, bien, je me rappelle de monsieur
- Arsenault, parce que c'est avec lui que... que je
- parlais, là. Les autres, je sais qu'il y avait
- d'autres personnes, mais honnêtement, je ne me
- rappelle plus des noms, là.
- Q. [57] Savez-vous, peut-être, ils étaient combien,
- avec monsieur Arsenault?
- R. Ah, je pense au moins deux avec monsieur Arsenault,
- au moins deux du... mais je ne les connaissais pas.
- 17 Q. [58] Et vous monsieur Arcuri vous avait demandé
- d'être présent pour venir expliquer la technologie?
- 19 R. Exact.
- Q. [59] O.K. Est-ce qu'à ce moment-là, il y a eu une
- démonstration qui a été faite avec des fioles, par
- exemple?
- 23 R. Ah, Yves, Yves apportait toujours son petit kit
- de... j'appelais ça son kit de survie. Yves, il
- avait une façon bien particulière de présenter la

- technologie comme... comme il la comprenait. Donc,
- il apportait un pot de sol contaminé, pardon, un
- pot de sol propre, puis de l'huile à côté. Donc, il
- présentait toujours de la même façon, ça c'est
- avant, ça c'est après, ça c'est ce qu'il y a entre
- les deux qu'on récupère. Donc, c'était simpliste,
- 7 mais...
- 8 Q. [60] O.K.
- 9 R. ... c'était le kit de survie de Yves que
- j'appelais.
- Q. [61] Puis de quelle manière vous présentez votre
- produit à monsieur Arsenault?
- R. À moi je vais plus dans le détail, techniquement
- j'explique qu'est-ce que je vous ai expliqué un peu
- hier, simplifié pour essayer de vulgariser comment
- ça fonctionne la technologie, les résultats qu'on
- obtient, mais beaucoup plus technique. Et en
- chantier bien je lui présente carrément les
- équipements. Je dis les cellules, je lui montre les
- cellules, le système comment ça fonctionne. Mais
- moi j'ai toujours parlé juste à monsieur Arsenault,
- 22 là.
- Q. [62] O.K. Savez-vous si monsieur Arcuri est
- intervenu pendant cette rencontre-là?
- 25 R. Toujours.

- Q. [63] Est-ce que monsieur Arcuri parlait?
- R. Oui, oui, Arcuri parle tout le temps, il était
- toujours très présent. Ce n'est pas quelqu'un qui
- reste puis qu'il s'assoit puis il se tait Dominic
- Arcuri, c'est quelqu'un de très volubile.
- Q. [64] O.K. Et est-ce que, de mémoire, monsieur
- 7 Arsenault il y a eu des... des questions
- relativement au prêt, combien... combien la
- compagnie Carboneutre avait besoin de la part de la
- FTQ, est-ce qu'à votre souvenir ça a été mentionné
- 11 ça?
- R. Au niveau argent, ce n'était pas dans ces réunions-
- là, mais je sais qu'on parlait toujours de cinq
- millions (5 M). On parlait toujours d'un prêt de
- cinq millions (5 M) qu'on nous avait dit. Mais
- pendant ces réunions-là ils ne parlaient pas
- d'argent ni sur le chantier ni dans les premières
- réunions. C'était vraiment une réunion de... j'en
- ai déduit que c'était une réunion d'approche
- préliminaire pour expliquer. Après, les réunions
- qu'ils ont eu entre eux, j'ignore complètement, je
- n'étais pas présent.
- Q. [65] Mais vous, vous avez participé à deux
- réunions?
- 25 R. Exact.

- Q. [66] Première réunion qui est au siège social de la FTQ?
- R. Honnêtement je ne me rappelle plus si on était au bureau avant le chantier, mais on en a eu deux. Une au bureau et une au chantier.
- Q. [67] O.K. Et sur le chan... et lors de la rencontre sur le chantier, qui étaient présents à votre souvenir?
- 9 R. La même équipe, sauf Roger, je ne me rappelle pas
  10 de Roger Grégoire, mais il y avait Yves Thériault,
  11 Marlène, toujours Dominic Arcuri, moi, monsieur
  12 Arsenault, puis deux autres personnes du Fonds
  13 que... ou une ou deux, là, il n'était pas tout seul
  14 monsieur Arsenault, il y avait quelqu'un avec lui.
- Q. [68] O.K. Puis sur le chantier qui faisait la démonstration des équipements, est-ce que c'était vous?
- R. Oui, oui. Moi j'ai parlé à monsieur Arsenault.

  C'est comme un genre de réunion de chantier où il y
  a deux groupes qui se forment, un groupe qui parle
  en parallèle, puis moi j'expliquais à monsieur
  Arsenault, qui était très intéressé d'ailleurs,
  très...
- Q. [69] Est-ce que Jocelyn Dupuis était... était également présent?

1	R. Je ne me rappelle pas que Jocelyn était à ces
2	réunions-là. Jocelyn est assez volubile aussi, je
3	m'en serais rappelé s'il avait été là. Non, non,
4	c'était vraiment Dominic Arcuri qui était qui
5	était le maître d'oeuvre, là, qui parlait pour
6	SICN.

- Q. [70] O.K. Suite à ces deux rencontres-là, est-ce qu'on vous tient au courant des démarches avec le Fonds de solidarité, Monsieur Ringuette?
- R. Non. Non, on était toujours en attente.
- Q. [71] Saviez-vous également si on faisait d'autres démarches pour obtenir du financement, là, de d'autres institutions ou...
- R. Bien je sais que Dominic Arcuri travaillait très 14 fort. La façon que je comprenais ça c'est que... ce 15 n'est pas Dominic Arcuri qui a apporté le Fonds, 16 là, puis lui voulait à tout prix trouver un 17 financement ailleurs au cas où, il voulait son plan 18 B soit par l'apport d'un nouveau contrat de 19 chantier intéressant, soit par un autre financement 20 privé, mais je sais qu'il travaillait très fort 21 pour trouver de l'argent ailleurs. Ça c'est sûr. Il 22 n'a pas mis toutes ses billes dans le même panier, 23 Dominic. À l'époque, je le sentais très, très actif 24 pour trouver de l'argent, autre que celle du Fonds. 25

- 1 Q. [72] O.K.
- R. Bien celle du Fonds, celle qu'on disait que le
- Fonds était pour investir.
- Q. [73] Vous, est-ce que vous avez été... vous avez eu
- connaissance, à un moment donné, que le Fonds a
- dit: « Non, on n'investit pas »?
- 7 R. Officiellement, non.
- 8 Q. [74] Non?
- 9 R. Non, j'en ai déduit.
- Q. [75] Vous en avez déduit parce qu'effectivement ça
- va être?
- R. Bien j'en ai déduit par le... le scandale de
- Jocelyn à l'automne, là. Ça a été comme une autre
- douche, un autre mur de briques, parce que... Tu
- sais, il faut se mettre en... il faut se mettre un
- peu dans la peau en deux mille huit (2008), Jocelyn
- Dupuis c'est quelqu'un d'important qui s'intéresse
- au projet, qu'on a un lien, bien, on présume qu'on
- a un lien qui nous permettrait d'avoir un
- financement. Donc, c'est une bonne nouvelle.
- Et donc, à l'automne, je pense que c'est là
- que ça sort dans les journaux qu'il est accusé, je
- pense, pour ses fausses factures. En tout cas, ça a
- fait une grosse... une grosse affaire. Mais nous on
- apprend ça sur le chantier puis là, on se regarde,

- on se dit, les techniciens disaient : « Je pense que notre chat est mort, notre chien est mort ».
- Ça fait que, là, c'est comme si on
- 4 recommençait. Donc, c'était, on revivait les
- anciens, toujours le même cauchemar.
- Q. [76] Toujours le même cauchemar, mais à l'automne
- est-ce que vous avez... à l'automne deux mille huit
- 8 (2008) avez-vous appris également que monsieur
- 9 Dupuis quittait la CSN pour s'en aller à la...
- 10 R. La FTQ.
- 11 Q. [77] La FTQ, je m'excuse, pour s'en aller
- 12 travailler directement à la Société internationale
- 13 Carboneutre?
- 14 R. Non.
- Q. [78] Vous n'étiez pas au courant de ça?
- R. Non, non. Je l'ai appris par les journaux, je
- pense.
- 18 Q. **[79]** O.K.
- 19 R. Parce que je savais qu'il est venu, on a eu une
- rencontre, à un moment donné, Jocelyn est venu il a
- dit: « Ah, on va aller rencontrer un client, c'est
- l'autoroute 30 ». Je ne sais plus exactement la
- date, mais je sais qu'il avait déjà eu son... sa
- poursuite, là, parce qu'il m'en... il nous en a
- parlé au restaurant. Il nous a dit : « Ah, j'ai

1	hâte de passer en cour, je vais me défendre, ils
2	vont savoir comment je m'appelle ». Bon, c'est
3	Jocelyn, il parlait beaucoup, là. Puis, mais je ne
4	sais plus c'est à quelle période, d'après moi ça
5	doit être à l'automne, parce qu'après il a
6	complètement disparu de la carte, on ne l'a jamais
7	revu.

Puis moi je ne savais pas qu'il avait une carte d'affaire, je l'ai su après, là, qu'il avait une carte d'affaires de la Société internationale Carboneutre.

12 Q. [80] O.K.

8

10

- 13 R. Ça n'a pas... il n'y a pas eu de présentation 14 officielle. Ça ne nous regardait pas aussi, c'était 15 SICN, ce n'était pas...
- Q. [81] Mais ce n'est pas anormal un peu, c'est-à-dire 16 ce qu'on comprend c'est que finalement la... Arcuri 17 ne l'achètera, finalement Arcuri ne l'achètera 18 jamais, n'achètera jamais Carboneutre. Donc, les 19 offres d'achat vont tomber. Ce que vous nous dites 20 je vous en ai présenté un, mais il va y en avoir un 21 deuxième, va tomber également caduque, o.k., 22 n'achètera jamais. Ce qu'on comprend, par contre, 23 c'est qu'à l'automne ils sont toujours les 24 gestionnaires... 25

- 1 R. Bien oui.
- Q. [82] ... de votre compagnie?
- R. Bien oui.
- 4 Q. [83] O.K.
- R. Parce qu'on avait resigné, parce qu'au mois d'août
- ils nous avaient dit : « C'est dans une semaine on
- signe. Vous avez l'argent avant la fin du mois
- d'août, mi-septembre ». Donc, là, o.k., nous, o.k.,
- gardez le contrôle, puis on va récupérer nos
- billes, puis c'est correct. Mais ce n'est jamais
- arrivé. Là, on est retombé dans un « no man's
- land » où est-ce qu'il recherchait encore du
- financement. Arcuri parlait beaucoup, O.K., on va
- trouver des terrains, tout ça. Mais, là, on se
- remettait dans un beat que j'avais déjà connu, que,
- en tout cas, je la trouvais moins drôle, de
- chercher de l'argent qui n'arrive jamais.
- Q. [84] Mais quand vous dites, c'est la compagnie qui
- vous gère qui va continuer à vous gérer, de facto,
- elle va vous gérer jusqu'à quand cette compagnie-
- 21 là?
- R. Bien, jusqu'à tant qu'on décide d'arrêter. Parce
- qu'il faut comprendre...
- Q. [85] Bien, c'est quand ça?
- R. Non, non, c'est parce que ça n'a jamais arrêté.

C'est ça. Il a fallu provoquer des choses, là. 1 Parce que... Moi en tout cas. Parce que, là, je me 2 rendais compte que ça allait, bon, qu'il n'achetait 3 pas. Je l'ai talonné, je ne peux pas vous dire le 4 nombre d'emails, le nombre de fois que j'ai dit : « Bon, qu'est-ce qui arrive? On signe-tu? On change-tu les titres? » Je n'étais pas à l'aise 7 avec ça moi non plus. Puis je travaillais pour 8 SICN. Donc, on finissait... Bon. On va en parler probablement plus tard. On finissait un autre 10 certificat pour aller chercher les métaux. Moi, 11 dans ma tête, je me disais, bon, on va aller 12 chercher plus de choses possibles pour donner de la 13 valeur à la compagnie, ça va faciliter d'aller 14 chercher du financement, la compagnie va avoir une 15

- Q. [86] Et est-ce qu'on continue à vous payer votre cent mille (100 000 \$) par année?
- 19 R. Oui, oui. Même plus que cent mille (100 000 \$). Là,
  20 j'avais négocié en juillet cent cinquante mille
  21 (150 000 \$).
- Q. [87] Cent cinquante mille (150 000 \$)?

meilleure valeur, puis bon.

16

23 R. Oui, oui, oui. Non, non, j'avais bien négocié,
24 parce que, écoute, là, moi, je... Je disais : « Il
25 faut que je sois payé parce que je m'en vais. » En

- juillet, c'est ça que je leur ai dit. Là, je

  n'avais pas été payé de février à juillet. Puis ça

  faisait un an que je n'avais pas été payé. Ça fait

  que, là, il fallait que je travaille. La vie, il

  faut payer les comptes.
- Q. [88] Je reviens à Jocelyn Dupuis. Quand vous dites,
- bon, à l'automne, il va y avoir une crise médiatique, puis vous dites à un collègue : « Bon,
- notre chien est probablement mort avec la FTQ. » Et
- vous parlez de Jocelyn par son prénom. Vous dites :
- « Au restaurant, il est volubile. » Et cetera. Est-
- ce que vous l'avez côtoyé sur une base régulière?
- R. Non. Deux fois. Une fois avec monsieur Desjardins
- puis une deuxième fois avec lui tout seul puis
- Marlène quand on a été rencontrer le client de
- 1'autoroute 30, un entrepreneur. C'est tout. Non,
- mais Jocelyn, je l'appelle Jocelyn, parce qu'il est
- comme ça. C'est quelqu'un de très...
- Q. [89] Quand vous rencontrez l'entrepreneur de l'autoroute 30...
- 21 R. Oui.
- Q. [90] ... Jocelyn Dupuis, est-ce qu'il est encore à la FTQ ou il est rendu chez Société internationale Carboneutre?
- 25 R. C'est ça que je vous dis, je ne me rappelle plus

- les dates exactes. Ce que je me rappelle, il ne
- devait plus l'être, parce que quand on s'est
- rencontré au restaurant avant d'aller sur le
- chantier, il me parlait de cette poursuite-là.
- Donc, la poursuite est venue après son départ, je
- présume, de mémoire. Donc, il ne devait plus être
- au sein de... Non, sûrement plus.
- Q. [91] Est-ce qu'on est capable de... Est-ce que je
- suis capable de vous guider en vous disant, est-ce
- que c'est après novembre, treize (13), quatorze
- 11 (14) novembre deux mille huit (2008)?
- 12 R. Bien, c'est sûr que ça doit se passer dans cette
- période-là, à l'automne, après son départ, mais sur
- une courte période, parce que, après, je sais qu'en
- deux mille neuf (2009), je ne l'ai jamais revu.
- Donc, ça s'est passé sur une très, très courte
- période.
- Q. [92] Saviez-vous si monsieur Thériault, lui,
- côtoyait monsieur Dupuis?
- 20 R. Je ne le sais pas.
- Q. [93] Ça aussi vous n'êtes pas au courant de ça?
- R. Je ne sais pas.
- Q. [94] Puis comme vous dites, monsieur Dupuis vous a
- été présenté par l'entremise de monsieur
- Desjardins?

- 1 R. Oui.
- Q. [95] Je reviens à monsieur Desjardins maintenant.
- 3 R. Hum, hum.
- Q. [96] Sur quelque chose que vous avez dit hier.
- Monsieur Desjardins... Monsieur Arcuri, vous ne
- saviez pas trop s'il avait un passé obscure ou non?
- 7 R. Nullement.
- Q. [97] Nullement. Mais monsieur Desjardins, ça, quand
- on vous l'a présenté, vous dites, j'ai fait des
- recherches sur Internet puis je vous paraphrase -
- je pense, ça fesse, ça frappe. Vous avez dit
- quelque chose comme ça hier.
- R. Bien, qu'est-ce qu'on trouvait à l'époque, il faut
- se remettre en deux mille huit (2008), ce qu'on
- trouvait à l'époque, bon, c'est qu'il avait fait de
- la prison. Donc, il avait été accusé d'importation
- de droque. Qu'il avait fait onze (11) ans de
- prison, je crois, sur quinze (15). Mais on n'avait
- rien du maintenant. On n'avait rien de présent. Ça
- fait que c'est comme toute une situation qui nous
- amène à dire, bon, c'est-tu quelqu'un qui veut
- refaire sa vie, est-ce qu'il est en mode, un ancien
- qui veut dire, bon, je passe à autre chose. Dans la
- situation où on était, on se convainc bien des
- choses.

- Q. [98] Étiez-vous au courant que monsieur Desjardins avait d'autres compagnies de construction comme Samara, par exemple?
- R. C'est ça, oui, oui. Oui, oui, j'étais au courant qu'il avait d'autres compagnies de construction, qu'il était assez présent. Il ne se cachait pas. Comme je vous dis, il était venu à America avec nous. Il était... T'sais, c'était quelqu'un de 8 relaxe. Je ne me suis jamais senti en danger en compagnie de monsieur Desjardins. Au contraire, 10 c'est quelqu'un d'assez affaire. Il avait des 11 bonnes idées sur la plate-forme. Il était très 12 proactif au début en mars, avril. Et après il a 13 disparu. Après, c'était vraiment Domenic Arcuri qui 14 était là « day-to-day ». Puis que je ne l'ai plus 15 revu beaucoup après, là, monsieur Desjardins. 16 Monsieur Arcuri nous disait tout le temps : « Il 17 n'est pas dans la compagnie, il n'est pas là, il 18 n'est pas là. » 19
- Q. [99] Il vous le présentait comment quand il dit « il n'est pas là »?
- R. Non, non, c'est carrément monsieur... Les deux nous disaient ça. Il nous disait : « Non, non, je ne suis pas actionnaire. » Puis, là, à un moment donné, bien, j'ai vu un organigramme. Puis,

effectivement, son nom n'était pas là. Mais après, 1 j'ai compris que... On m'a expliqué que Fiducie... 2 Je pense qu'il avait une fiducie Buzio, ou quelque 3 chose comme ça, qui était en fin de compte à sa famille ou à ses proches. Ça fait que lui, son nom n'apparaissait plus. Mais, moi, je n'ai jamais vu le détail que vous m'avez montré sur les noms des 7 premiers de SICN où est-ce que son nom 8 apparaissait. Chaque fois, nous, Arcuri disait tout le temps que, non, non, c'est juste Arcuri, son 10 frère puis une autre fiducie, là. Mais d'un côté, 11 ça ne nous regardait pas non plus ce que SICN, avec 12 qui il s'associait pour acheter. On est toujours 13 dans un mode de « due diligence » où on vend dans 14 trois mois, là. On n'est pas là pour des années, 15 là. 16

- Q. [100] Société internationale Carboneutre, si nous allons, nous reprenons la pièce 871, qui était à l'onglet 10 d'hier...
- 20 LA PRÉSIDENTE :

17

18

- Et, là, vous nous amenez à l'onglet?
- Me DENIS GALLANT:
- Je vous amène à l'onglet 10.
- LA PRÉSIDENTE :
- Qui a déjà été déposée.

1 Me DENIS GALLANT:

Q. [101] On avait vu une partie de la déclaration. 2 Dans le fond, j'ai déposé 870 dans lequel, le 3 premier (1er) février deux mille huit (2008), le nom de monsieur Desjardins apparaît clairement comme, si je ne m'abuse, comme administrateur secrétaire trésorier, et de monsieur Arcuri qui est 7 président de la compagnie Société internationale 8 Carboneutre. Ensuite, à 871, comme vous avez... quelques mois plus tard, il y a eu un changement au 10 niveau des administrateurs. Et on y voit, vous 11 pouvez défiler, Madame Blanchette, Domenico Arcuri 12 et son frère Antonio Arcuri. Et vous avez trois 13 compagnies à numéro qui sont, qui sont les 14 actionnaires de, de cette compagnie-là. Si nous 15 allons, continuez, vous pouvez défiler, allez-y, je 16 vais vous dire quand arrêter Madame Blanchette. 17 Alors, nous avons maintenant le Registre de, le 18 Registre des entreprises pour Société 19 internationale Carboneutre et les trois compagnies 20 y sont présentes, alors les trois actionnaires, qui 21 sont 91 - vous pouvez aller à la page 3 de 6, là, 22 parfait, c'est ici je veux, parfait, arr... vous 23 pouvez arrêter là - alors qui sont 9183-5371 Québec 24 inc., 6882811 Canada inc., 6882820 Canada inc.. Le 25

1	trésorier qu'on y voit, on y voit Giuseppe Bertolo,
2	trésorier, Giuseppe Bertolo, secrétaire, Franca
3	Nuccio, président mais à partir du quatorze (14)
4	novembre deux mille douze (2012). Pouvez-vous nous
5	dire c'est qui cette dame-là?

- R. Franca? Je crois que c'est l'épouse de, de Dominic.

  Je me souviens de l'avoir rencontrée chez Ital

  Gelati, elle était à l'entrée, si ma mémoire est

  bonne, là. Franca ça doit être l'épouse de Dominic.
- Q. [102] Et, et, ensuite de ça, l'autre page, Domenica
  Gentile...
- 12 R. Je connais pas ce nom-là.

23

24

25

Q. [103] ... qui est vice-présidente, qui est toujours 13 aux livres, là, actuellement quand on, quand on se 14 parle, donc de la société, et vous avez par contre, 15 ce qui est intéressant, Domenico Arcuri qui sera 16 président du trente (30) janvier deux mille huit 17 (2008) au quatorze (14) novembre deux mille douze 18 (2012), et ensuite de ca, Antonio Arcuri qui sera, 19 qui sera vice-président pour ses, les mêmes dates, 20 les mêmes périodes de temps. 21

Alors, ce document-là maintenant, je vais en déposer un nouveau, pour avoir la suite, pour com... bien comprendre qui sont derrière ces compagnies à numéro-là, et on va être à l'onglet

1 11. (10:04:11)LA GREFFIÈRE : 3 873. 4 Me DENIS GALLANT : 873 merci. 7 97P-873 : REQ 6882820 Canada inc., REQ 9183-5371 8 Québec inc., REQ 6882811 Canada Inc., 9 en liasse 10 11 Q. [104] Alors, pour la compagnie 698... 6882820 12 Canada inc. qui, qui est, une compagnie actionnaire 13 de Société internationale Carboneutre, si vous 14 allez à la page 3, vous avez The Jasmine Family 15 Trust qui est le premier actionnaire, les 16 administrateurs sont Domenico Arcuri et, et, et 17 seulement Domenico Arcuri, là, qui, qui occupe le 18 poste de président, secrétaire-trésorier. 19 Nous allors aller maintenant, vous pouvez 20 avancer, au Registre des entreprises pour le 21 9183-5371 Québec inc. qui est une autre, un autre 22 actionnaire de la compagnie Société internationale 23

Carboneutre et nous allons regarder qui sont les

actionnaires de cette compagnie-là. Et vous avez la

24

- Fiducie familiale Buzio, Claude Chagnon qui est
- secrétaire, Gaétan Gosselin qui est président et
- Giuseppe Bertolo qui est vice-président. Vous avez
- 4 tantôt commencé à parler de la Fiducie familiale
- Buzio. Qu'est-ce que vous en savez?
- 6 R. Rien.
- Q. [105] O.K. Saviez-vous que de la famille, la, la
- Fiducie familiale Buzio était reliée à Raynald
- 9 Desjardins?
- R. Oui, je croyais que c'était ses enfants quand il
- nous l'a présentée.
- Q. [106] C'était d'ailleurs ma question. Vous avez
- répondu « Rien » mais je croyais que vous étiez
- 14 supposé de le savoir.
- R. Non, je croyais que c'était les enfants de, de son
- fils je crois qui était, mais j'ai pas eu de
- 17 confirmation jamais, là.
- 18 Q. **[107]** O.K.
- R. Mais est-ce que...
- Q. [108] Mais l'information que vous aviez c'est,
- derrière cette compagnie à numéro-là, c'était
- 22 Raynald Desjardins.
- R. Bien, les enfants de Raynald Desjardins.
- Q. [109] Les enfants de Raynald Desjardins. Claude
- Chagnon, est-ce que ça vous dit quelque chose?

- 1 R. Juste de nom.
- Q. [110] Vous avez parlé d'un Chagnon tantôt.
- R. C'était son père je crois. C'est son père encore,
- là. C'est, c'est Éric, là, qui travaillait comme
- contremaître au chantier. Je ne l'ai jamais vu.
- Q. [111] O.K. Et Gaétan Gosselin, est-ce que ça vous
- 7 dit quelque chose?
- R. Rien du tout, sauf qu'est-ce qu'on en a lu dans les
- 9 journaux.
- Q. [112] Et Giuseppe Bertolo?
- R. Bien lui, j'ai été, il a été présenté au début en,
- par monsieur Desjardins, comme étant son, son, son
- bras droit, son homme de confiance, au début, au
- printemps deux mille huit (2008).
- Q. [113] Parfait. Nous allons aller maintenant au
- troisième actionnaire de la compagnie Société
- internationale Carboneutre, qui est la compagnie
- 18 6882811 Canada inc. Et l'actionnaire de cette
- compagnie-là sera The Bribo Family Trust et voilà,
- et président, secrétaire-trésorier, Monsieur
- 21 Antonio Arcuri. Exact?
- R. Bien, je vous, je vous fais, j'avais
- jamais vu ça avant mais je connais An... Antonio
- 24 Arcuri, là, le frère...
- Q. [114] Vous connaissiez Antonio Arcuri?

- R. Le frère de Dominic.
- Q. [115] Monsieur, Monsieur Arcuri, Domenico Arcuri, a
- des entreprises de construction, notamment
- Mirabeau, mais on comprend également qu'il est, a
- une compagnie ou un commerce qui a, qui a été jadis
- célèbre qui s'appelle Ital Gelati. Est-ce que ça
- vous dit quelque chose ça?
- 8 R. Ah! oui, tout à fait, oui.
- 9 Q. [116] O.K. Ital Gelati, est-ce que c'est exact de
- dire que, effectivement, c'était vraiment Antonio
- Arcuri qui était dans, derrière cette compagnie-là?
- R. Bien, quand j'allais, on avait souvent des rendez-
- vous chez Ital Gelati. Dominic il avait son bureau
- 14 là.
- 15 Q. **[117]** C'était, c'est situé où ça?
- R. C'est dans l'est, sur la rue, oh! je me rappelle
- plus le nom de la rue, mais c'est dans l'est. Je
- pense, ce n'est pas Mirabeau? Ce n'est pas sur la
- rue Mirabeau? En tout cas, je suis pas sûr, non,
- non. Je, je sais que c'est dans l'est. Quand
- j'allais là, bien je voyais souvent Antoni qui
- sortait, habillé avec un sarrau blanc et tout,
- donc, il travaillait là. J'y allais des fois très
- tôt le matin, à cinq heures et demie (5h30), six
- heures (6h00), il était là. Il finissait tard.

12

1	Donc, ça m'apparaissait d'une compagnie familiale,
2	là. Il y avait la femme de Dominic à l'entrée qui
3	répondait souvent, Dominic était dans son bureau
4	souvent, puis Antonio était à l'arrière. Il venait
5	dire bonjour. Je voyais le père de Dominic des fois
6	à l'entrée, assis. Vraiment une compagnie
7	familiale, là, qui avaient l'air des gens qui
8	travaillaient fort puis, ce n'était pas, il y avait
9	du monde qui travaillait là, là. C'était, ça
10	bougeait, là.

- Q. [118] O.K. Domenico Arcuri, quand vous dites le rencontriez chez Ital Gelati, c'était pour parler de, de SICN?
- R. Oui, oui, tout le temps de, de SICN, là, de, au 14 niveau de la plate-forme, là. Il m'appelait, il 15 disait ah! viens ici, il faut que je te parle de 16 quelque chose, là. Bien, là, c'était toujours par 17 rapport à son, au, les permis qu'on attendait, 18 comment ça allait le traitement, les autres projets 19 qu'on regardait pour les terrains ou d'autres 20 technologies, pour évoluer la technologie. 21 Généralement ça durait dix, quinze minutes, puis je 22 partais. 23
- Q. [119] Est-ce que son frère prenait part à ces discussions-là?

1 R. Jamais.

15

16

- 2 Q. [120] Jamais?
- R. Non. Antoni...
- Q. [121] Est-ce que vous pouvez qualifier son frère comme un nom, point à la ligne, là? Une autre
- personne qui s'occupe?
- R. Antoni ne s'occupait pas de... du centre de
  traitement, il était... il a été, là, pendant une
  semaine quand Dominic est parti en voyage, c'était
  au printemps deux mille huit (2008), fin printemps,
  début été. Il venait le matin, puis il partait. Ça
  fait que c'était juste, il faisait un certain suivi
  pour son frère, mais c'est la seule fois qu'on l'a
  vu sur le chantier, après je ne l'ai jamais revu.
  - Q. [122] Monsieur Desjardins, vous avez appris son... son passé trouble. Est-ce que vous avez commencé à poser des questions par rapport à monsieur Arcuri?
- R. Oui, mais il n'y avait pas de réponse. J'ai... j'ai 18 rien trouvé sur Arcuri, j'avais cherché, mais dans 19 mes connaissances à moi. Écoute, ce que Dominic me 20 disait : « C'est que, écoutez, là, il est là dans 21 la compagnie en arrière il va nous aider », mais il 22 n'allait pas plus loin, il n'allait pas dans le 23 détail, je n'avais pas vraiment d'information. Ce 24 que je savais de Dominic c'est qu'il avait sa 25

- compagnie de construction qui l'accaparait
- beaucoup. Il avait beaucoup de contrats avec la
- Ville, il avait des problèmes, je pense. Et il y
- avait notre plate-forme, il avait Ital Gelati qui
- était géré par Antoni, c'est tout ce que je savais
- de Dominic.
- Q. [123] O.K. Je vous... je vous la pose très
- franchement, là. Vous avez, à l'hiver deux mille
- huit (2008), il y a un dénommé Raynald Desjardins
- qui arrive dans le décor, qui va administrer votre
- compagnie avec monsieur Dominico Arcuri?
- 12 R. Oui.
- Q. [124] C'est exact?
- 14 R. Oui.
- Q. [125] Parfait. Vous savez déjà, vous avez fait des
- recherches, je pense que si vous avez fait des
- recherches, vous avez pu voir qu'il était très lié
- à Vito Rizzuto?
- R. Vous me parlez de...
- Q. [126] De Raynald Desjardins?
- R. De Raynald, oui, oui, oui, oui.
- 22 Q. [127] Parfait.
- R. Bien sûr. À l'époque, avant son...
- Q. [128] Parfait. Est-ce qu'à un moment donné, et
- c'est monsieur, ce que j'ai compris, c'est monsieur

- Arcuri qui vous présente monsieur Desjardins. Avezvous fait des équations dans votre tête?
- R. Bien oui, c'est évident qu'on sait qu'il y a un lien, mais lequel. Est-ce que Raynald...
- Q. [129] Vous ne vous êtes pas dit : « Coudon, la mafia a-tu infiltré ma compagnie »?
- R. Bien ma compagnie, ce n'était plus ma compagnie déjà, c'était Yves Thériault qui était le gestionnaire actionnaire. On était en faillite technique, puis on avait un homme qui débarquait qui amenait de l'argent puis il voulait récupérer la compagnie en moins de trois mois.
  - Q. [130] Ça ne vous tentait pas, à ce moment-là, de partir prendre vos jambes puis partir en courant?
- R. J'avais un prêteur privé avec un million et demi 15 (1,5 M) de dettes sur la maison. Oui, j'aurais pu 16 faire mon deuil, là, puis dire : « Débrouillez-vous 17 avec vos troubles », puis que... que Arcuri parte 18 qu'il dise : « Gardez la compagnie » et, là, on 19 aurait fait faillite. Et personne aurait été payé, 20 d'ailleurs, je ne sais pas si les gens ont été 21 payés, mais on se serait retrouvé tout le monde en 22 faillite. 23
- Ça aurait été une option, mais ce n'est pas l'option que j'ai choisi. J'ai choisi de rester,

- d'essayer de rendre la compagnie viable encore
  plus, qu'il récupère la compagnie et qu'on s'en
  aille, qu'on récupère nos billes. Est-ce que c'est
  correct? Je ne le sais pas. Aujourd'hui avec le
  recul on peut se poser facilement plein de
- Q. [131] Est-ce qu'on peut dire qu' à ce moment-là il y avait toujours un million (1 M) qui vous attendait peut-être potentiellement?

questions, mais, là, est-ce...

- R. Et oui, il y avait toujours, il y avait toujours le 10 potentiel de récupérer le un million et demi 11 (1,5 M) qui est devenu un million (1 M) après. 12 C'est une grave décision. Est-ce que tu restes en 13 ayant une idée? Là, tu t'imagines toutes sortes de 14 choses. Tu dis : « Bon, est-ce que Raynald est plus 15 là-dedans puis qu'il cherche à se faire une 16 nouvelle vie ». Il connaissait des gens, il 17 connaissait beaucoup de monde. D'un autre côté, on 18 se dit bien ça ne nous regarde pas ce qu'ils ont 19 fait avant puis qu'est-ce qu'ils font dans SICN, on 20 vend puis on s'en va. 21
- Q. [132] Est-ce qu'il y a déjà eu une discussion avec
  Yves Thériault en voulant dire : « Écoute, qui
  c'est que tu nous as emmené là »?
- R. Ah, oui, oui, oui. Oui, oui, puis il était,

j'avoue qu'Yves il savait pas trop, mais je pense
qu'il avait pas le choix, à un moment donné, parce
que je crois qu'Yves lui devait beaucoup d'argent
dans la rue, il était... il était à la gorge, Yves.

Ça fait que je connais pas tous les détails, je
suis pas sûr à quel point Yves avait le choix.

- Q. [133] La même chose quand il vous amenait un prêteur privé avec un vingt pour cent (20 %) d'intérêts?
- 10 R. Oui, oui.

7

8

15

16

17

18

19

20

- Q. [134] Dans les années quatre-vingt (80), ça aurait bien passé, là, mais pas dans les années, pas dans les années deux mille (2000), le vingt pour cent (20 %)?
  - R. Déjà ça... non, non, déjà, là, ça commençait mal, on était... on était déjà dans le trouble avant même de commencer. Non, non, non, c'est sûr que Yves il ne me l'a pas fait facile au début, là. Non. Mais on avait le choix, soit on arrêtait tout, soit qu'on jouait la « game » pour réussir à récupérer nos billes.
- Q. [135] Monsieur Arcuri, vous avez dit, il était
  quand même assez volubile. Dans les réunions, estce que vous avez pu constater comme une sorte de
  hiérarchie entre monsieur Arcuri et monsieur

- Desjardins ou l'inverse, monsieur Desjardins et 1 monsieur Arcuri?
- R. Je n'ai pas assisté à beaucoup de réunions les deux 3 ensemble. Une que je me rappelle c'était au bureau 4 de monsieur Desjardins, de sa compagnie de construction.
- Q. [136] Qui est, c'est à Laval?

17

18

19

- R. Oui. Et ce que je me rappelle c'est que quand 8 Raynald parlait, Dominic se taisait. C'est tout. Donc, le lien, je n'ai pas connu grand personne en 10 contact avec Dominic qui arrivait à le faire taire.
- Q. [137] Donc, monsieur Desjardins, lui, ce que vous 12 avez pu voir à une reprise en tout cas? 13
- R. Une fois. Mais, bon, le lien qu'ils ont entre les 14 deux, j'ignore, mais ce que j'en ai déduit c'est 15 que c'est Raynald qui menait la barque, là. 16
  - Q. [138] O.K. Vous avez parlé, vous avez évoqué le titre de... de monsieur Desjardins, hier, il se disait être le vice-président au développement des affaires internationales?
- R. Ah, ça son titre, je ne l'ai jamais su. Mais tout 21 ce que je sais c'est qu'à partir d'un certain 22 moment, lui il s'axait, il voulait s'axer seulement 23 sur la promotion à l'international. On s'entend 24 l'international aux États-Unis et au reste du 25

1	Canada, principalement peut-être au Mexique aussi
2	pour vendre cette technologie-là, instaurer des
3	nouvelles plate-formes, des nouveaux centres de
4	traitement ailleurs. Donc, il s'est confiné à ce
5	rôle-là. D'ailleurs, il l'a confirmé, je pense,

- publiquement, que c'est ça qu'il faisait.
- Q. [139] Vous aviez un premier certificat
  d'autorisation qui vous permettait de traiter des
  sols contaminés aux hydrocarbures légers...
- 10 R. Et semi-légers.
- Q. [140] Et semi-légers, donc mazout...
- 12 R. Diesel.
- Q. [141] Diesel, et cetera, et cetera. Ce qui a été
  présenté au Fonds de solidarité, est-ce que c'était
  cette technologie-là pour traiter les sols
  contaminés à des hydrocarbures?
- R. Oui. Puis on a présenté aussi le potentiel... Ça 17 s'est passé en parallèle à une demande de 18 modification pour aller chercher d'autres types de 19 paramètres, d'autres types de contaminants, en 20 l'occurrence les métaux et les HAP lourds. Donc, 21 tout ça, c'était concomitant. Tout arrivait à peu 22 près au même moment. Donc, la technologie a été 23 présentée pour les légers et semi-légers, et aussi 24 pour le tamisage, la ségrégation pour les métaux et 25

- HAP. En aucun temps, on a dit qu'on avait déjà le
- permis. On a simplement expliqué qu'on était en
- processus. Ce qui était vrai.
- Q. [142] Ce qui était en processus. Puis, ça, ça avait été expliqué aux dirigeants du Fonds?
- 6 R. Oui, oui, oui.
- 7 Q. [143] Ça avait été...
- 8 R. Oui, oui.
- 9 Q. [144] Et est-ce que vous savez si monsieur
- Desjardins, justement, vantait ces deux
- technologies-là à l'international, autant le
- traitement des hydrocarbures que les sols
- contaminés aux métaux lourds?
- R. Bien, j'imagine qu'après deux mille huit (2008), il
- a dû le vanter, parce qu'on avait déjà déposé un
- premier protocole puis on était en route d'obtenir
- 17 le certificat pour le second. Je ne sais pas à
- partir de quand il l'a dit s'il a commencé à s'en
- vanter. Mais on était en processus. À partir de
- deux mille neuf (2009), sûrement qu'il s'en est
- vanté.
- Q. [145] Comment un monsieur, comme monsieur
- Desjardins ou même monsieur Arcuri peuvent, vous
- avez expliqué qu'on avait besoin de vous pour le
- Fonds de solidarité, je vais aller dans plusieurs

- questions, au ministère du Développement durable 1 tantôt où est-ce que vous êtes présent, est-ce que
- vous avez déjà accompagné monsieur Desjardins à, je 3
- ne sais pas moi, des endroits ou des... à 4
- l'international, par exemple, pour vendre la
- technologie?
- R. Jamais. Ça, c'était le rôle de Marlène. 7
- Q. [146] Quelle est la formation de madame Girard? 8
- R. Je crois qu'elle est ingénieur chimiste. Mais je ne suis pas sûr. 10
- Q. **[147]** O.K. 11

- R. Métallurgiste. 12
- Q. [148] Mais elle est en mesure d'expliquer la 13 technologie de Carboneutre, selon vous?
- R. Bien, quelqu'un qui lit un bon résumé et qui est le 15
- moindrement vendeur peut expliquer n'importe quoi à 16
- n'importe qui. Jusqu'à une certaine limite. Si vous 17
- parlez à un expert, bien, là, vous pouvez vous 18
- faire ramasser. Mais si vous parlez à quelqu'un 19
- pour vendre une technologie, oui. 20
- Q. [149] Pendant votre présence au sein de 21
- l'entreprise, est-ce que vous savez si la 22
- technologie a été vendue à l'international? 23
- R. Je sais qu'ils ont travaillé fort pour Détroit, 24
- Chicago. Puis à la fin, à la fin, je pense qu'ils 25

- travaillaient pour le Mexique. Mais je n'ai pas

  plus de détails que ça au niveau des contacts qui
- 3 étaient...
- Q. [150] Savez-vous s'il y a eu des résultats?
- R. Non, je ne sais pas.
- Q. [151] Vous ne savez pas. Parfait. On va parler
- maintenant du deuxième certificat d'autorisation,
- cette fois-ci pour traiter des métaux lourds. Donc,
- yous avez expliqué hier dans un premier temps ce
- qu'on doit faire. Vous devez être autorisé par le
- ministère du Développement durable. Et vous avez eu
- un premier certificat d'autorisation vous
- permettant de traiter les hydrocarbures, avec
- toutes les difficultés qui s'en sont suivies. Il y
- a eu une injonction qui vous refusait d'accepter de
- nouveaux sols jusqu'à tant que tout soit conforme.
- Finalement, avec l'arrivée de monsieur Arcuri,
- c'est devenu conforme?
- R. Bien, c'est devenu qu'on a eu l'argent permettant
- de nous rendre conforme, c'est-à-dire de terminer
- le dernier point, c'est-à-dire rendre l'usine
- opérationnelle « at large », à grande échelle.
- Parce qu'il nous manquait l'argent pour terminer
- les cellules puis la mise en route.
- 25 Q. [152] Et on parle vraiment de l'année deux mille

- 1 huit (2008)?
- R. Bien, on procède en mai, je crois qu'on a récupéré
- en juin ou juillet le certificat nous permettant de
- recevoir des sols à nouveau, deux mille huit
- 5 (2008).
- Q. [153] Parfait. Juste avant que j'oublie, avant
- qu'on aille dans le deuxième certificat.
- Principalement les sols que vous receviez
- provenaient de quel endroit, de quels
- 10 entrepreneurs?
- 11 R. Bien, beaucoup d'entreprises, beaucoup de certaines
- firmes de consultants, beaucoup de firmes
- d'entrepreneurs. Ça varie. Ça varie beaucoup.
- Q. [154] Est-ce qu'il y en a qui venaient de la
- compagnie de monsieur Arcuri lui-même, donc de
- Mirabeau?
- R. Oui, il y avait quelques jobs. Ça marchait par job,
- là. Mais honnêtement je ne faisais pas le suivi de
- ça. Ça, c'est le suivi qui était fait par la
- technicienne qui recevait les sols. J'étais plus à
- 21 l'opération du traitement.
- Q. [155] L'année dernière, je ne sais pas si vous avez
- suivi les travaux de la Commission, beaucoup de
- compagnies en tant que telles ont fait des cartels,
- que ce soit dans tout le domaine de l'excavation,

1	des égouts, du pavage et des trottoirs. Il y a des
2	compagnies qui ont été nommées, notamment Garnier,
3	notamment Pavage CSF, et cetera. Est-ce que ces

- 4 compagnies-là étaient clientes chez Carboneutre?
- R. Garnier, oui. Pavage CSF, je ne sais pas.
- 6 Q. **[156]** Mirabeau?
- R. Mirabeau, oui, parce qu'ils avaient une job ou deux

à la Ville qu'ils ont amené des sols, je crois.

- Mirabeau amenait des sols. C'est sa compagnie. Non,
- sinon pas de clients réguliers qui me sautent...
- Q. [157] Qui vous sautent aux yeux?

certificat d'autorisation?

12 R. Non.

17

25

- Q. [158] Parfait. Est-ce que vous avez eu des
  difficultés, vous avez été témoin de difficultés à
  savoir que monsieur Arcuri acceptait des sols, et
  ce n'était pas vraiment conforme avec votre
- R. Bien, moi ce que j'ai vu avec l'avis que vous
  m'avez montré, c'est que, lorsqu'on était à la fin
  de l'été deux mille huit (2008), on débutait le
  protocole d'essaie pour la ségrégation des métaux.

  Pour ce faire, on avait un protocole qu'on a déposé
  au Ministère qui nous revenait avec des
  commentaires, qu'on retournait. Donc pendant cette

période-là, il aurait fallu, une fois que le

protocole aurait été accepté par le Ministère,
recevoir des sols qui, géné... usuellement qu'on a
pas le droit de recevoir parce que le but justement
c'est de montrer qu'on peut le faire, qu'on peut,
qu'on peut les ségréguer. Donc, il y a une période
je crois où est-ce que Dominic Arcuri voulant aller
plus vite que, que le lièvre, a décidé d'accepter
des sols que le Ministère n'avait pas encore
accepté le protocole.

- Q. [159] Par exemple, si je vous montre, et nous allons aller à l'onglet 13, un nouvel avis d'infraction envoyé par le Ministère, en date cette fois-ci du vingt-six (26) novembre deux mille huit (2008)...
- 15 R. Hum, hum.
- Q. [160] ... qui, qui dit de ne pas avoir respecté 16 votre certificat d'autorisation émis le guinze (15) 17 mars et modifier, là, les quatre modifications dont 18 on s'est parlé hier. Et ensuite, si nous allons au 19 paragraphe 2, à la prochaine page, avoir accepté 20 des sols contaminés par des métaux, à des 21 concentrations supérieures au critère C. Alors je 22 vais le coter tout de suite et j'aurai des 23 questions à vous poser. Alors ... 24

10

11

12

13

1		LA GREFFIÈRE :
2		874.
3		Me DENIS GALLANT :
4		874.
5		
6		97P-874 : Avis d'infraction d'Énergie
7		Carboneutre du 26 novembre 2008 -
8		Réception de sols contaminés au centre
9		de traitement de sols contaminés
10		Énergie Carboneutre situé au 8770,
11		Place Marien à Montréal-Est
12		
13	Q.	[161] Donc, ce qu'on comprend c'est que, vous a
14		on ne, vous avez reçu, sur les terrains de, de, de
15		la Place Marien, des sols contaminés avec des
16		métaux
17	R.	O.K.
18	Q.	[162] ce qui est pas permis par votre
19		certificat.
20	R.	Bien, en, en novembre, on avait déjà eu
21		l'autorisation de recevoir des sols contaminés en
22		métaux pour faire nos essais de protocole.
23	Q.	[163] Mais j'imagine que c'était des quantités qui
24		devaient être minimes, là.

R. Oui, puis c'est peut-être ça parce que moi, cet

- 1 avis-là, je l'ai jamais vu mais c'... probablement que ça s'est passé, une quantité, je le sais pas, 2 là, je parle parce que j'... j'avais jamais vu ça, 3 probablement que notre ami Dominic a accepté plus que ce que le protocole, parce que moi, je me rappelle qu'au mois d'août, je faisais déjà des essais, je tamisais déjà. Donc le traitement était 7 déjà en, on avait déjà des cellules qui étaient en 8 traitement pour le protocole. Donc on avait des sols déjà contaminés en métaux. Est-ce qu'il en a 10 accepté plus que ce que le protocole avait toléré? 11 Je ne sais pas. 12
- Q. [164] Puis ce que je comprends c'est que, pendant que le Ministère vous envoyait un avis d'infraction, vous êtes en négociation avec le Ministère...
- 17 R. Exact.
- 18 Q. **[165]** ... pour obtenir...
- 19 R. Exact. Donc, c'est un peu imbécile, là, de la part
  20 de, en tout cas, de Dominic, là. Mais ça, je
  21 l'avais jamais vu cet avis d'infraction-là. Je l'ai
  22 jamais vu. C'est la première fois que...
- 23 Q. [166] O.K. Que vous le voyez?
- 24 R. Oui.
- Q. [167] Ceci étant dit, peut-être juste nous

- expliquer, là, soyez, là, essayez de nous
- expliquer, là, c'est quoi la différence. Donc, on
- peut, on peut comprendre que vous avez déjà un
- certificat d'autorisation où, où il y a eu, où est-
- 5 ce qu'il y a eu plusieurs modifications dont
- quatre, qui vous permettent uniquement...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [168] ... de traiter des sols...
- 9 R. Les...
- Q. [169] ... qui sont conta... contaminés avec des
- hydrocarbures. O.K. Maintenant on parle de métaux,
- j'imagine plomb, et cetera, et cetera...
- 13 R. Oui.
- Q. [170] Donc, allez-y, là. Alors c'est quoi la grande
- différence, là, puis au niveau de la difficulté de
- traiter ces sols-là.
- 17 R. O.K. Bien premièrement, pour mettre en contexte, il
- faut savoir que les volumes de sols contaminés sont
- à, je dirais à soixante-dix pour cent (70 %) en
- métaux et en HAP lourds à Montréal. Donc les
- 21 hydrocarbures légers et semi-légers il y en a mais
- moins. Pourquoi? Parce qu'ils sont plus présents
- dans les pétrolières et les pétrolières ont leurs
- propres centres de traitement. Donc c'est pas un
- client intéressant. Donc, c'est, c'était très

intéressant d'élargir le domaine de réception des 1 sols, c'est-à-dire au niveau des paramètres, au 2 niveau des concentrations mais aussi, d'aller 3 chercher des sols, le volume de sols contaminés. Donc, au niveau des métaux, comme je vous ai expliqué hier, on avait, on fait de la volatilisation, ça c'est par extraction. On 7 volatilise. Des métaux, ça se volatilise pas. Donc 8 ça ne marchera pas. La façon que ça fonctionne, c'est de la ségrégation pour diminuer la masse. Je 10 m'explique, les métaux n'ont pas, c'est pas de la 11 roche. Les métaux c'est des fines particules de 12 cuivre, de nickel, « whatever », qui se collent aux 13 particules très fines dans les silts. On parle de 14 microns, donc de point quelque millimètre, là. 15 C'est très petit. Donc si on arrive à ségréquer, 16 donc séparer la matrice de pierre ou de sable et de 17 matériaux beaucoup plus fins où on retrouve ces 18 métaux, on vient d'avoir une solution qui nous 19 permet de réduire la masse qui va aller à 20 l'enfouissement ou potentiellement à une 21 réutilisation vers une raffinerie. Vous me suivez? 22 Là vous me dites c'est, la ségrégation c'est quoi? 23 C'est du tamisage. Bien, là, pourquoi tu tamises 24 pas? Bien, si les sols sont humides, ça marche pas 25

parce que les particules fines se collent aux particules plus grossières. Donc, si vous réanalysez les particules plus grossières, ça va encore sortir. Vous avez encore des résultats.

Donc, ça ne marche pas. Mais le traitement qu'on avait, si vous vous en rappelez hier, on dé... on assèche les sols. Donc, le, on volatilise les hydrocarbures mais le fait est aussi qu'on enlève l'eau. Donc on se retrouve avec un sol complètement déshydraté. Donc, lorsqu'on passe ça dans des tamiseurs, c'est facile. Le seul problème c'est de contrôler la poussière parce que c'est, c'est très poussiéreux.

Donc, une fois qu'on a contrôlé la poussière, on arrive à séparer des familles d'agrégats assez fin. On peut aller même dans les microns avec des bons dépoussiéreurs. Ce qui nous permettait d'espérer de réduire la masse considérablement. Donc, au lieu d'envoyer cent (100) tonnes à l'enfouissement, d'en envoyer dix (10) tonnes ou, ultimement, si on était très, très, très bons, ce qui était le but, c'est de concentrer les métaux dans deux tonnes, trois tonnes, et de l'envoyer chez ArcelorMittal ou d'autres compagnies qui font la récupération des métaux, des aciéries,

des choses comme ça, qui feraient fondre et que la concentration serait suffisante pour devenir une matière première. Donc on ferme la boucle. Parce que la pierre, elle serait réutilisable, le sable serait réutilisable, il ne serait plus contaminé parce que les particules contaminées en métaux, ça, ça fonctionne dans le cas où est-ce qu'on a un matériel qui n'est pas des déchets, donc si vous n'avez pas des scories ou des choses comme ça.

Donc, les scories, c'est quoi, ce que je vous ai expliqué hier c'est ce qui tombe des... des bouilloires anciennement, bien, ça, ça devient un déchet, automatiquement, donc c'est pas un sol contaminé. Donc, en séparant ça, on peut éliminer comme déchet plus comme sol contaminé. Donc, on règle aussi ce problème-là.

Donc, le but, c'était ça, donc de faire des essais pour démontrer au ministère, bon, avec tel type de sol, on arrive à tel résultat; avec tel type de sol, avec tel type de concentration en métaux ou en HAP lourds - des HAP lourds, c'est des hydrocarbures aromatiques polycycliques. C'est quoi? C'est comme une mauvaise combustion. Lorsque vous faites votre... votre BBQ, vous en créez sur les saucisses ou les... les boulettes parce que

c'est l'huile qui brûle mal, donc on mange des HAP, c'est... si vous mangez beaucoup de BBQ, vous mangez beaucoup de HAP. Mais, c'est ça, c'est une mauvaise combustion. On retrouve ça dans certains contaminants et c'est souvent relié aux métaux, donc la contamination qu'on trouve à Montréal, les remblais hétérogènes que je vous parlais d'hier, c'est ça. Et c'est très payant parce que c'est là que le marché est en ce moment.

Donc, tout le... pour revenir à l'histoire, tout ça, c'était, en fin de compte, de démontrer au ministère qu'on peut, avec notre traitement, faciliter un tamisage subséquent au traitement et réduire la masse qui irait à l'enfouissement. Donc, le protocole prévoyait des types de sol, types de contaminants mixtes, métaux, HAP, puis on avait des résultats et ça a été fait.

Ce qu'on a observé qui était très intéressant et qu'on ne s'attendait pas, c'est qu'au lieu d'avoir une concentration dans les particules fines, on s'est rendu compte que, non, il n'y avait pas une concentration, les résultats étaient similaires et même moindres. Pourquoi? Et là en faisant des analyses, on s'est rendu compte que le laboratoire, lorsqu'il analyse - c'est très

technique - il prend une petite partie de l'échantillon. Dans le cas des métaux, il prend point cinq (0,5) gramme à un (1) gramme pour un pot de quatre cents (400) grammes. Donc, on a fait des essais. On s'est rendu compte qu'en prenant dix (10) échantillons dans un pot, on avait des variations énormes. Donc, on a dit « fais comme tu fais dans les mines. Lorsqu'on part une mine de cuivre, est-ce qu'on se sert de point cinq (0,5) gramme? ». Il dit : « Non, il broie une tonne ». - « Bon. Bien là, prends le pot au complet ».

Donc, ils ont fait l'extraction sur le pot au complet et là on s'est rendu compte que les concentrations étaient stables. Donc, on s'est rendu compte qu'en faisant nos essais, les concentrations baissaient parce que, en fin de compte, initialement elles n'avaient jamais été là. En fin de compte, l'analyse démontrait des concentrations élevées, mais ce n'était pas le cas.

Donc, on se retrouvait avec des résultats que, le fait d'avoir procédé à une homogénéisation de la matrice après tamisage et tout, on a homogénéisé beaucoup, on s'est retrouvé avec un résultat homogène, ce qui n'était pas le cas dans le pot qui a été envoyé initialement.

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Donc, à la fin, on se retrouve avec des concentrations stables, homogènes, mais beaucoup plus bas que les critères initiaux. Donc, on avait du C+ qui devenait du BC, on avait du D+ qui devenait du C+ et même du BC. Donc, ces résultats ont été présentés au ministère puis là ils ont comme « Ah! Ça se peut pas », puis c'était dur à expliquer aussi pourquoi. Puis on avait aussi un volume qu'on réduisait parce qu'on tamisait. La pierre, le sable était devenu O.K. Donc, dépendamment des types de sol, on avait jusqu'à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de réduction qui restait juste dix pour cent (10 %). Dans certains cas, il y en avait trente (30 %), mais en moyenne on arrivait à peu près à quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de réduction de la masse.

Devant ça, le ministère a dit : « Hi! C'est toi, Benoit, qui a fait les analyses, pas les analyses, mais les tests, tout ça. Tu sais que la compétition aimerait pas ça. On va se faire poser plein de questions. On aimerait que tu... que vous refassiez vos essais, mais engagez une firme ».

Donc là, c'est là que Genivar est entrée dans le décor, engagé par Dominic Arcuri, pour refaire des essais, refaire le protocole. On a refait

- 1 l'exercice avec le...
- Q. [171] Donc, je comprends bien que le premier
- protocole n'a pas été concluant pour le ministère
- du Développement durable, donc ne vous a pas
- autorisé, n'a pas délivré...
- 6 R. Exact.
- Q. [172] ... un certificat d'autorisation pour vous
- permettre de traiter les sols contaminés aux métaux
- 9 lourds ou...
- 10 R. Et HAP.
- 11 Q. **[173]** ... et HAP.
- R. Donc, ils se posaient encore plein de questions
- parce que, bon, les résultats étaient trop
- concluants, donc ils se posaient beaucoup de
- questions « comment ça se fait ». On a dit : « O.K.
- On va refaire un protocole ». Et là ils ont été
- beaucoup plus en détail, beaucoup plus d'analyses,
- beaucoup plus de... de types de sols, de types de
- concentration qui ont été faites avec Genivar.
- Donc, on avait trois fois plus de cellules de
- traitement à faire. On en avait vingt et un (21),
- je pense, vingt et un (21) essais particuliers avec
- des granulométries particulières, avec des... Ils
- ont été très loin dans le détail. Ça a pris un an
- et demi, c'est pas compliqué là, juste déjà pour

1		trouver le type de sol - parce que c'est pas parce
2		qu'on veut des sols de telles granulométries avec
3		telles contaminations que ça se trouve dans le
4		marché. Il a fallu attendre que la contamination
5		soit disponible. Donc, on la recevait, puis on
6		faisait nos essais. On y allait par étape, vous
7		comprenez. Ça fait que ça a pris pratiquement un an
8		et demi avant de conclure le deuxième rapport de
9		Genivar qui a été déposé au ministère de
10		l'Environnement qui arrivait à peu près aux mêmes
11		conclusions.
12	Q.	[174] Et qui va aboutir sur l'émission d'un
13		certificat d'autorisation en date du vingt-cinq
14		(25) mai deux mille dix (2010).
15	R.	Hum, hum.
16	Q.	[175] Je vais le déposer, qui est à l'onglet 14.
17		LA GREFFIÈRE :
18		875.
19		(10:32:22)
20		
21		97P-875 : Certificat d'autorisation d'Énergie
22		Carboneutre du 25 mai 2010 -
23		Traitement de sols contaminés
24		

1	Me DENIS GALLANT :
2	Q. [176] Alors, ce certificat-là Alors, ce
3	certificat-là, si je peux le lire là très très
4	rapidement, très sommairement, on dit :
5	- Augmentation de la capacité de
6	traitement du site [];
7	- Traitement par volatilisation de
8	sols contaminés par des
9	hydrocarbures aromatiques []
10	alors, les HAP
11	lourds et des hydrocarbures
12	pétroliers lourds;
13	- Assèchement dans les cellules de
14	traitement, puis séparation
15	granulométrique des sols
16	contaminés par des métaux;
17	Ensuite de ça, deuxième page :
18	Traitement par volatisation, puis
19	ségrégation granulométrique de
20	sols ayant une contamination
21	mixte (métaux + hydrocarbures
22	[].
23	Donc, les HAP lourds. Ceci étant dit, vous allez
24	obtenir ce certificat-là. Vous quand le certificat
25	a été mis, mai deux mille dix (2010), vous êtes

- parti?
- R. Bien déjà même pour la production j'étais plus ou
- moins là. Il faut regarder les lettres, c'était
- plutôt Marlène qui y participe. Moi j'avais déjà...
- j'avais déjà parti ma compagnie puis je donnais
- beaucoup moins d'heures déjà depuis deux mille neuf
- 7 (2009), septembre deux mille neuf (2009), j'étais à
- ma compagnie puis je donnais déjà moins d'heures.
- 9 Quand on était rendu en deux mille dix (2010)
- j'avais même pas dix heures/semaine avec eux. Donc,
- quand ils ont reçu le certificat je donnais
- pratiquement plus d'heures.
- Q. [177] Donc, toute la saga qui s'est passée par la
- suite, suite à l'émission du certificat disant que
- ce n'était pas un traitement au sens du règlement
- sur l'enfouissement des sols contaminés, etc., la
- mise en doute par certaines régions du ministère à
- savoir si c'était un traitement, etc., ça je
- comprends que vous n'étiez plus...
- 20 R. Non.
- Q. [178] ... partie à ces discussions-là?
- R. Non, je n'étais plus là.
- 23 Q. **[179]** Parfait.
- 24 (10:34:35)

## 1 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [180] Par choix personnel ou autrement?
- R. Vous voulez ma réponse précise.
- 4 Q. **[181]** Oui? Bien sûr.
- R. Par choix personnel, oui, parce qu'à partir, je
- dirais, de septembre deux mille neuf (2009),
- mettons que l'enthousiasme était moins présent.
- Donc, j'ai décidé, proposé à Arcuri, j'ai dit :
- « Écoute, tu as moins besoin de moi, les
- certificats sont pratiquement réglés, qu'est-ce que
- tu dirais que je fasse moins d'heures, j'irai
- chercher ailleurs ». Moi dans ma tête, je me
- cherchais une sortie pour pouvoir commencer à faire
- autre chose, parce que j'y croyais plus vraiment.
- Donc, j'ai dit : « Pour commencer je vais partir ma
- compagnie, je te chargerai les heures que tu as
- besoin », au début je lui en chargeais plus, puis
- graduellement j'ai réduit, puis à l'été deux mille
- dix (2010) je ne travaillais plus. Donc, c'est par
- choix personnel, par décision personnelle de me
- détacher un peu de... de ce monde.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [182] Je vous amène un peu avant. De toute façon on
- ira plus en détail sur...
- R. Vous me ramenez toujours alors.

- Q. [183] Moi je vous ramène toujours, c'est ma job
  ici. Alors, je vous ramène un peu avant. Vous avez
  dit que vous avez travaillé sur les protocoles
  d'essai, en tout cas sur le premier. Le deuxième a
  été... a été donné à Genivar. Monsieur Arcuri, estce que monsieur Arcuri s'est arrangé pour... pour
  faire des pressions au ministère justement pour que
  le certificat d'autorisation, là, soit émis le plus
  rapidement possible?
- 10 R. Je ne le sais pas, sûrement qu'il a peut-être 11 essayé.
- 12 Q. [184] O.K.
- R. Mais ce n'est pas évident.
- Q. [185] Est-ce que vous savez si monsieur Arcuri
  avait... avait des amis dans la députation ou au
  sein d'un ministère quelconque?
- R. Un ministère quelconque, non, mais je sais qu'on a rencontré...
- Q. [186] Vous avez rencontré... vous avez rencontré qui?
- 21 R. Monsieur Tomassi.
- Q. [187] O.K. Peut-être juste nous expliquer dans quel contexte vous avez rencontré monsieur Tomassi?
- 24 R. Bien Domenic, c'était encore à la fin du printemps, 25 c'est assez tôt, c'était peut-être à l'été deux

1	mille huit (2008), Domenic il dit : « Ah, c'est
2	important, il faut garder des bons contacts avec la
3	politique ». Personnellement, je ne croyais pas
4	vraiment ça, mais donc, il dit : « On va faire une
5	rencontre avec monsieur Tomassi, tu vas lui
6	expliquer c'est quoi la technologie ».

Donc, on a été au bureau de comté de monsieur Tomassi dans l'est, j'avoue que je me souviens plus trop de l'adresse. C'était un matin, il y avait Yves, il y avait Marlène, il y avait...

- Q. [188] On comprend que monsieur Tomassi à ce momentlà n'est pas ministre du Développement durable?
- R. Non, non.

7

8

10

23

24

25

- Q. [189] Il est ministre de la Famille?
- R. Non, avant je pense, c'est avant qu'il soit ministre de la Famille.
- Q. [190] En tout cas il est député de Lafontaine?
- 18 R. Oui, puis il avait un poste, je pense, auprès de
  19 la... je sais pas comment ça s'appelait, mais il
  20 avait un poste assez près, c'est ce qu'on m'avait
  21 expliqué c'est qu'il était assez près de la
  22 direction du Parti libéral.

Ça fait que donc, moi j'ai été présenté la technologie comme d'habitude, Yves je me rappelle qu'il a encore amené ses pots. Ça fait que ça a été

- une présentation cordiale. Il nous a accueilli comme il accueillerait un chef d'entreprise qui
- vient présenter son projet, qui est pour l'est de
- 4 la Ville.
- Q. [191] Bien peut-être juste savoir, est-ce que les
- relations entre monsieur Arcuri et monsieur
- 7 Tomassi, est-ce que c'est monsieur le député, c'est
- vous, comment... comment ça se passe?
- 9 R. Ils se tutoyaient. Donc, il avait, ils se
- connaissaient, là, c'était... mais c'était très
- cordial, c'était pas... c'était même amical. Il n'y
- avait pas de... il n'y avait pas une relation de...
- de « on vient chercher quelque chose », c'est plus
- « voici ce qu'on veut faire, qu'est-ce que tu en
- penses ». Puis « ah, c'est intéressant, c'est un
- beau projet. Bravo. Je suis d'accord avec ça, c'est
- bien ». Ça s'arrête, là. Après, je ne sais pas ce
- qui est arrivé. Je ne sais pas ce que ça a donné,
- moi, personnellement.
- Q. [192] Non, o.k., mais vous avez eu cette rencontre-
- 21 là?
- 22 R. Bien sûr.
- Q. [193] Est-ce que vous avez pris part vous à des
- rencontres au ministère du Développement durable?
- R. Bien oui, j'étais...

- Q. [194] Vous en avez pris plus... vous avez pris part
  à plusieurs. Qui étaient généralement lors de ces
  rencontres-là?
- R. Après que Genivar a rentré dans le dossier, il y
  avait souvent André Martin-Bouchard de Genivar, et
  toujours Domenic Arcuri, Yves Thériault était tout
  le temps là, Marlène était tout le temps là. C'est
  pas mal tout. Des fois, il y avait maître Meunier
  qui était l'avocat de Fasken qui nous avait aidé à
  récupérer notre certificat d'autorisation.
- Q. [195] Les rencontres que vous avez faites, est-ce que ces rencontres-là, vous les avez faites à la direction régionale de Montréal, aux pyramides olympiques?
- 15 R. Toujours.
- Q. [196] Est-ce que vous en avez fait à Québec?
- 17 R. Jamais.
- Q. [197] Est-ce que vous avez rencontré des sousministres?
- 20 R. Jamais.
- Q. [198] Jamais. Chefs de cabinet?
- 22 R. Jamais.
- Q. [199] Jamais. Et la seule personne que vous avez
  rencontrée, comme vous dites, c'est la part de
  monsieur Tomassi. Et monsieur Arcuri vous dit quoi

- de cette rencontre-là, qu'est-ce qu'il vous dit par rapport à monsieur Tomassi?
- R. Bien, ce que je vous ai dit tantôt. C'est que

  Domenic, il dit : « C'est toujours important de

  garder en contact le domaine politique. » Ça se

  limite à ça. Après, il ne m'en a jamais reparlé.

  Une fois, il m'a reparlé, il dit : « Regarde, il y

  a un souper, il faut y aller, parce que c'est

monsieur Tomassi, il faut aller l'encourager. »

- Q. [200] Mais juste avant, là, de passer à un souper
  pour encourager monsieur Tomassi. Est-ce que
  monsieur Arcuri vous a parlé que monsieur Tomassi
  pourrait vous aider à obtenir le deuxième
  certificat?
- 15 R. Non.
- 16 Q. [201] Jamais?
- R. Jamais. Non. Puis je ne vois pas comment. Parce que 17 c'est tellement structuré au ministère au niveau 18 des fonctionnaires, c'est très... Les étapes qu'on 19 avait à faire étaient très détaillées. Puis dans 20 certaines façons, le Ministère ne peut pas vraiment 21 dire non. Je m'explique. Oui, il peut dire non si 22 on fait n'importe quoi. Mais si on arrive avec un 23 procédé, une procédure, puis qu'il connaissait 24 d'ailleurs, le Ministère n'était pas dépourvu. 25

- Quand ils ont vu le procédé : « Oui, on a déjà vu ça, il y a déjà du monde qui ont tamisé. Mais votre idée est bonne, elle est à grande échelle. » Donc, ils étaient déjà pros en partant, parce qu'ils voyaient qu'il y avait un potentiel réel. Ce n'est
- Q. [202] Êtes-vous au courant peut-être d'une
  intervention de monsieur Tomassi auprès du cabinet
  qui demandait si vous pouviez recevoir sur le site
  de la terre contaminée aux métaux lourds en
  attendant d'obtenir le certificat?
- R. Non, je ne suis pas au courant de ça.

pas, ce n'était pas farfelu.

- Q. [203] On ne vous a jamais avisé de ça?
- R. Non. Non, c'était toujours dans...
- Q. [204] Et que la demande était faite personnellement par monsieur Tomassi, cette demande-là?
- R. Non, jamais entendu parler.
- 18 Q. **[205]** Au Ministère.
- 19 R. Jamais. Je n'ai jamais entendu d'un lien possible 20 de monsieur Tomassi par rapport au ministère de 21 l'Environnement. Jamais. Jamais. Donc, Domenic, 22 s'il l'a fait, il faudrait lui poser la question.
- Q. [206] Pour vous, monsieur Tomassi, ça se situe à la rencontre. Et vous avez évoqué tantôt un dîner ou un souper, quelque chose comme ça?

- R. Oui, c'était au club de golf dans l'est.
- 2 Q. [207] Quand?
- R. Ah! C'est toujours en même temps. Deux mille huit
- 4 (2008), je dirais avril, début avril. Il n'y avait
- plus de neige en tout cas. C'est dur à situer. Il y
- avait du monde.
- Q. [208] Est-ce qu'on peut situer ça en deux mille
- neuf (2009) plutôt?
- R. Peut-être. Je ne le sais plus. Honnêtement, j'ai
- été... C'est au club de golf. C'était pour, je ne
- sais pas, ramasser de l'argent, je présume. Il y
- avait mille (1000) personnes là-dedans. Il y avait
- des tables partout. C'était plein.
- Q. [209] Saviez-vous c'était organisé par qui?
- 15 R. Non.
- Q. [210] Qui a payé pour vous?
- 17 R. Domenic Arcuri. Il a dit, il y avait une table. Je
- ne me rappelle même pas d'avoir donné mon nom.
- 19 Q. **[211]** O.K.
- 20 R. On est rentré puis on a tout de suite été à une
- table. Je suis resté peut-être une heure. Ça
- m'ennuie ces places-là. Puis après je suis parti.
- Q. [212] Et qui était présent pour Carboneutre ou
- Société internationale Carboneutre à votre
- souvenir?

- R. Moi, j'ai vu juste Domenic. Et quand j'ai quitté
- une heure après, je m'en allais, j'ai vu Joe
- Bertolo qui arrivait. Et, là, on a parlé un peu.
- Puis après je suis parti. Puis lui est resté avec
- Domenic. C'est tout. J'ai vu personne d'autre de
- 6 Carboneutre. Peut-être qu'ils sont venus après.
- Mais je ne suis pas resté longtemps.
- Q. [213] Donc, c'est la seule fois où vous avez
- participé à la demande de monsieur Arcuri à une
- 10 activité de financement?
- 11 R. Oui.
- Q. [214] Qui était pour monsieur Tomassi?
- R. Je présume. Je présume. De mémoire, c'est la seule
- fois, oui. De mémoire. Je ne me rappelle pas. Je ne
- suis pas très chaud de ces endroits-là. Je ne suis
- peut-être pas la meilleure personne à amener...
- Peut-être que Marlène y a été plus souvent que moi.
- 18 Q. [215] O.K. Vous avez tantôt commencé à parler de
- vous retirer graduellement. Vous avez parlé à
- monsieur Arcuri. Est-ce que vous avez fondé une
- nouvelle entreprise?
- R. Oui, j'ai fondé une nouvelle entreprise.
- Q. [216] Qui s'appelle comment?
- R. Épilobe.
- Q. [217] Et qu'est-ce que cette entreprise-là fait?

- R. Au début, c'était principalement de faire en
- environnement, c'est-à-dire de travailler en
- environnement pour d'autres firmes en même temps
- que SICN, puis réduire SICN puis trouver d'autres
- clients. Par la suite, j'ai comme sorti de
- 1'environnement, l'enthousiasme n'y étant plus.
- J'ai commencé à travailler plus en gestion de co...
- construction avec des anciens clients que j'avais
- qui construisent des condos, des choses comme ça.
- Donc je fais de la gestion entre, le lien entre les
- différents intervenants, architectes, ingénieurs...
- Q. [218] Vous avez fondé cette compagnie-là quand?
- R. Septembre deux mille neuf (2009).
- Q. [219] Septembre deux mille neuf (2009).
- 15 R. Ou octobre, le premier (1 $^{\rm er}$ ) octobre exactement deux
- mille neuf (2009).
- Q. [220] Donc vous travaillez toujours pour ECN et
- vous, graduellement vous diminuez votre nombre
- d'heures...
- 20 R. C'est ça.
- Q. [221] ... et vous travaillez sur vos contrats
- 22 privés.
- 23 R. Exact.
- Q. [222] O.K. Vous dites avec la bénédiction de
- monsieur Arcuri?

- R. Oui, au début, il savait. Non, puis, il était content parce que ça lui coûtait moins cher.
- Q. [223] J'imagine que monsieur Arcuri a baissé son, son, votre salaire, a baissé votre salaire en conséquence?
- R. Bien c'était un taux horaire. Donc, c'était tant de l'heure. Donc, le nombre d'heures fois un taux horaire. C'est tout. Donc, non, le salaire était pratiquement équivalent si j'avais travaillé
- quarante (40) heures...
- 11 Q. [224] O.K.
- R. ... peut-être même plus parce que, comme il perdait les charges sociales, c'est moi qui les avait...
- Q. [225] Ça fait que là on est à l'automne deux mille neuf (2009)...
- 16 R. Oui.
- Q. [226] ... qu'est-ce qui arrive avec l'argent qui
  vous est promis? Qu'est-ce qui arrive avec la vente
  des actifs de, de Carboneutre? Qu'est-ce qui arrive
  avec Yves Thériault, là? Peut-être juste nous...
- 21 R. Bien, Yves Thériault est très présent. C'est lui
  22 qui est présent tout le temps sur le ter... le
  23 terrain maintenant à partir de cette période.
  24 Dominic, on le voit moins, pour dire presque plus.
- Q. [227] Est-ce qu'il y a une raison pourquoi on le

- voit plus?
- R. Je ne sais pas. Il cherche toujours de, du
- financement. Mais moi j'y crois plus beaucoup, là.
- Arrivé à cette période-là, je suis un peu désabusé.
- Bon, j'avais plus vraiment d'intérêt là. Je voulais
- juste régler qui, qu'on arrête, qu'on change les
- titres puis qu'on passe à autre chose. Ça fait que
- je me suis un peu retiré. Je les ai talonnés pour
- voir à chaque fois quand est-ce qu'on passe mais
- ces gens-là, on, on les fait pas, on les fait pas
- rentrer dans un bureau de notaire aussi facilement
- que ça pour changer les titres, là. Donc
- j'attendais tout le temps, toujours dans le
- contexte qu'on récupérerait finalement notre
- argent. C'est jamais venu.
- Q. [228] O.K. Il y a, il y a un million (1 M\$) sur la
- table, là.
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [229] Ça, c'est là.
- 20 R. Hum, hum.
- Q. [230] Et, et, je, je vous avoue là, l'explication,
- là, c'est-à-dire, j'ai, j'ai un petit problème.
- C'est-à-dire que, vous dites j'y crois plus, je,
- je, je me retire tranquillement, et cetera. Est-ce
- qu'il y a, est-ce qu'il y a, est-ce qu'il y a eu

- des procédures légales d'entreprises, et cetera où
- vous dites, écoutez, là, vous vous êtes engagés,
- là, vous avez administré notre compagnie, là, ça
- fait depuis, ça fait plus de, d'une année, et, et
- on a toujours rien, là. Tellement rien que vous
- fondez votre propre compagnie pour réorienter votre
- 7 carrière.
- 8 R. Hum, hum.
- 9 Q. [231] Vous avez dit tantôt, on force pas ces gens-
- là, on ne force pas ces gens-là à aller s'asseoir
- dans un bureau de notaire. Qu'est-ce que vous
- voulez dire par là?
- R. Bien, pensez-vous que j'allais poursuivre Raynald
- Desjardins puis Dominic Arcuri pour...
- Q. [232] C'était ma question.
- R. ... pour qu'ils aillent signer? L'aur... l'auriez-
- 17 vous fait?
- Q. [233] C'est moi qui pose des questions.
- 19 R. D'accord.
- Q. [234] Alors, effectivement. Donc on comprend, là,
- que vous dites mon chien est mort puis je suis
- aussi bien de ...
- R. Bien, mon chien est mort mais il est aussi bien de,
- de le laisser vivre jusqu'à tant que, peut-être
- que, ça se produise. Mais de toute façon, ils

- avaient plus besoin de moi, là, ça fait que...
- Q. [235] Mais il y a toujours, il y a toujours un
- prêt, il y a toujours l'hypothèque sur votre
- 4 maison...
- 5 R. Exact, oui.
- Q. [236] ... Il y a toujours que vous avez vécu à peu
- 7 près six mois sur vos REÉR...
- R. Exact, un an.
- 9 Q. [237] ... un an sur vos REÉR, sans revenus. Je vous
- ai posé la question là, vous avez estimé une perte
- à ce jour d'à peu près, incluant des frais
- d'avocats, de quatre cent mille (400 000 \$).
- 13 R. Hum. hum.
- Q. [238] Vous faites quoi à ce moment-là, là?
- R. Bien, j'ai pété une coche.
- 16 Q. [239] À qui?
- R. Bien, une coche de façon, en fin de compte j'ai
- 18 provoqué.
- 19 Q. [240] Une coche prudente?
- 20 R. Non, elle n'était pas si prudente que ça. Je n'ai
- jamais été très prudent. La, la, ça a été, je me
- rappelle, je ne veux pas dire de conneries, là,
- c'est deux mille onze (2011), au printemps deux
- mille onze (2011), ils avaient besoin de ma
- signature pour faire un projet au Mexique pour le

17

18

brevet. Donc, il fallait signer un document comme 1 quoi que, on autorisait... Parce que le brevet 2 était à mon nom et il avait été transféré à ECN 3 mais je sais pas pourquoi, dans un contexte légal, 4 c'est l'avocat de Fasken qui voulait ça. Je lui ai dit : « Écoute, moi j'ai pas de nouvelles, je lui dis, je vais te le signer, mais avant je veux 7 savoir ce qui se passe. Je veux avoir une date 8 précise quand ça va être transféré puis je veux mon argent, ce que vous m'avez dit. » J'ai pas fait de 10 dépôt légal, là. Pas eu de nouvelles. Rien pendant 11 l'été, le reste du printemps. Puis à l'automne je 12 reçois une poursuite comme quoi qu'ils m'accusaient 13 d'avoir vendu la technologie à XYZ. Donc, vous avez 14 votre réponse. 15

- Q. [241] On vous poursuivait, on vous poursuivait, on vous poursuivait pour combien puis qui vous poursuivait? Qui était derrière...
- 19 R. Bien, il y avait tout le monde. Il y avait SICN,
  20 Yves Thériault, tout le monde était là. Ils me
  21 poursuivaient, je ne me souviens plus du montant,
  22 là, c'était au-dessus de cinq cent mille
  23 (500 000 \$), là. Ça fait qu'à partir de ce moment24 là, j'ai dit bon. Bon ça au moins, on va régler, on
  25 va, on va crever l'abcès. Ça fait que là, moi, là

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

c'est sûr que je ne la voulais plus la compagnie. Je ne voulais même plus l'argent. Donc j'ai dit, je, j'ai trouvé un très bon avocat. Ça existe. Donc quelqu'un de très, très compétent qui m'a bien conseillé. Il m'a dit qu'est-ce que tu veux? Tu veux-tu partir en querre contre ce monde-là puis te retrouver... gagner peut-être puis te retrouver avec quoi? Une compagnie en faillite ou... » -« Non, j'ai dit, non. J'ai dit, écoute, amène-les autour de la table, arrange-toi pour, au mieux, qu'ils payent... qu'ils récupèrent les dettes puis mon emprunt sur la maison puis que... qu'ils gardent la compagnie. Au pire, on négociera avec le prêteur privé. Mais, j'ai dit, on n'embarque pas dans les réponses au... à toutes les niaiseries qu'ils ont écrites parce que ça donne rien ». Ça fait qu'on négocie, on négocie. Ça a pris un an, quatre-vingt piastres (80 000 \$) d'avocat. Et on a fini par régler le neuf (9) août deux mille douze (2012) à l'effet « bon, gardez la compagnie, je vous la laisse, je demande rien. Payez-moi pas les salaires non payés, payez-moi pas

les dépenses non payées. Non, regardez, c'est

beau ». Mais, le prêteur privé, ça n'a pas marché.

Donc, il a fallu que je négocie en parallèle avec

- le prêteur privé.
- Q. [242] Donc, avec monsieur Saint-Onge.
- R. Saint-Onge. Ce qui fait que j'ai parlé cent
- quarante mille piastres (140 000 \$) à Saint-Onge
- pour plus l'avoir dans les pattes, donc j'ai
- réhypothéqué la maison, je lui ai donné cent
- quarante mille (140 000 \$), puis j'ai dit:
- 8 « Salut ».
- 9 Q. [243] Et monsieur Saint-Onge, ça a été... ça a été
- réglé. Est-ce que ça a été réglé en même temps?
- Est-ce que monsieur Saint-Onge vous avait poursuivi
- 12 lui?
- R. Tout en même temps. Non, parce que c'était contigu.
- Saint-Onge...
- 15 Q. **[244]** Je ne comprends pas.
- R. Bien, quand que la poursuite est déposée...
- 17 Q. **[245]** Oui.
- 18 R. ... je ne suis pas sûr que Saint-Onge était au
- courant. Ça fait que là, lui, il a eu peur un peu
- puis il s'apprêtait à déposer, t'sais, pour
- récupérer ses billes. Ça fait que là je sais qu'on
- s'est mis tout de suite à négocier avec lui. Puis,
- bon, bien, ça a fini qu'on a réglé Saint-Onge à
- part puis que, les autres, ils ont gardé la
- compagnie.

- Q. [246] Saviez-vous comment qu'il était dû à SaintOnge? Parce que les questions que je vous ai posées
  hier, Saint-Onge... Saint-Onge prêt... allonge, au
  début de tout, un million (1 M\$). Il y a... il
  prend une hypothèque sur... sur l'immeuble de la
  Place Marien à un point cinq (1,5 M\$).
- 7 R. Hum, hum.
- Q. [247] Vous dites qu'il y a, déjà à ce moment-là, un certain montant qui a été payé à monsieur Saint-
- R. Oui. Au début deux mille six (2006) quand les sols 11 ont rentré, juste avant qu'on ait l'injonction de 12 nos amis, on avait un million (1 M) de sols qui 13 étaient rentrés, puis il y a plusieurs de mille 14 qu'on avait payés à Saint-Onge. Donc, je ne sais 15 pas comment ça a fini, puis je sais même pas si 16 c'est fini entre Saint-Onge et eux. Je pense que 17 Saint-Onge attend parce qu'il m'a déjà appelé, je 18 pense, il y a quelques mois. Il me dit : « Qu'est-19 ce que je fais? ». J'ai dit : « Tu m'appelles pour 20 me demander ce que tu fais! T'sais, tu viens de me 21 prendre cent quarante mille (140 000 \$) là, tu te 22 débrouilles avec tes problèmes ». C'est à peu près 23 ça que je lui ai dit. J'ai dit : « Fais-le mort ou 24 poursuis-les, exactement ce que vous m'avez dit ». 25

- Il dit... il m'a répondu exactement ce que je vous
- ai répondu : « Tu penses-tu que je vais les
- poursuivre? » Il dit : « Je les attends-tu? ».
- Bien, j'ai dit : « Fais ce que tu veux, t'es un
- grand garçon là, je suis plus dans ta vie, moi
- là ». Ça fait que je ne sais pas ce qu'il a fait.
- Q. [248] O.K. Et vous, ce que vous dites, c'est que
- vous avez... vous avez acheté la paix, vous avez
- 9 hypothéqué et vous lui avez...
- R. On a passé à autre chose là.
- 11 Q. [249] ... vous lui avez passé... vous lui avez
- donné cent quarante mille (140 000 \$).
- R. Exact. On a négocié à cent quarante mille
- (140 000 \$), on n'a pas parti à cent quarante
- (140 000 \$), mais on a fini à cent quarante
- 16 (140 000 \$).
- Q. [250] Parfait. Donc, l'aventure Carboneutre pour
- vous a été somme toute désastreuse.
- R. Oui. Bien, on apprend, on apprend de la vie. Je
- referai pas les mêmes erreurs. Bien, si j'ai fait
- des erreurs, je ne le sais pas. On ne sait jamais
- en fin de compte.
- Q. [251] Et une question que je vous posais tantôt, au
- niveau là de toute votre nouvelle technologie qui
- est la ségrégation granulométrique...

- R. Hum, hum.
- Q. [252] ... qui est un tamisage pour récupérer...
- pour récupérer les métaux lourds, vous ne savez
- pas, techniquement, comment Énergie Carboneutre a
- fait par la suite avec cette technologie-là.
- R. Opère la chose. Non, je l'ignore là, je ne sais pas
- comment ils opèrent la chose. Techniquement, tout
- était là, les protocoles étaient là, tout
- fonctionnait, mais après...
- Q. [253] Est-ce qu'on peut s'entendre pour dire que ce
- procédé-là, malgré qu'il était très intéressant en
- termes environnementaux, c'est-à-dire c'est qu'on
- diminuait une masse là c'est-à-dire...
- 14 R. C'est exact.
- Q. [254] ... puis on pouvait réutiliser certains
- sols...
- 17 R. Hum, hum.
- Q. [255] ... ça existait déjà là? Ce n'est pas quelque
- chose qui a été inventé en tant que tel.
- 20 R. C'est bien évident. Le tamisage, c'est quelque
- chose qui existe. La seule... la nouveauté, c'est
- qu'on partait avec une matrice sèche. Donc, ce qui
- coûte de l'argent, c'est assécher la matrice.
- Q. [256] O.K.
- 25 R. Et c'est sûr que si vous êtes entrepreneur, vous

voulez récupérer les matériaux, vous n'allez pas
vous mettre à chauffer des sols pour les assécher.

Le fait qu'on les asséchait pour éliminer les HAP,
certains types de HAP plus légers puis les
hydrocarbures parce que c'est toujours des
contaminations mixtes. Le fait qu'on enlève les
hydrocarbures légers qui peuvent être jumelés avec
des métaux, bien, on enlève une partie de la
problématique. Après, on tamise, puis on enlève
l'autre problématique.

Travailler avec des sols secs tamisés, c'est simple, ça devient simple. Travailler avec des sols humides, ça ne marche pas. Donc, il faut jamais oublier le fait que les sols sont secs, déshydratés, ce qui fait en sorte que la technologie devient très viable. Mais, pour des sols humides, oubliez ça, ça ne marche pas. Ça a déjà été essayé.

Q. [257] Et vous... est-ce que vous étiez au courant qu'il y a eu effectivement, que les différentes directions régionales du ministère du Développement ne s'entendaient pas sur à savoir si cette... cette ségrégation granulométrique était un traitement au sens du règlement sur l'enfouissement des sols contaminés ou non? Est-ce que vous avez eu vent de

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

cette... de cette problématique-là?

R. Les directions ne sont jamais entendus entre eux, ça c'est... c'est une vérité de La Palice. Il y a 3 toujours eu des dérogations qui étaient accordées même avant, même après, même pour d'autres types de traitement. Ce qui est un peu logique aussi. Imaginez vous êtes à Trois... mettons, à Baie 7 Comeau, vous avez des sols contaminés au-dessus de 8 D+ en métaux et la seule place au Québec où vous avez le droit de les envoyer si vous voulez 10 respecter la loi en tout point, c'est Montréal chez 11 Énergie Carboneutre. 12

C'est débile, là. C'est-à-dire vous avez transporté des sols de Baie Comeau au prix que l'autre va vous dire parce qu'il est le seul au Québec. C'est sûr que ça ne peut pas marcher. Mais le problème c'est que le ministère s'est avancé làdedans.

C'est pas par hasard qu'ils ont fait une demande de protocole. Il faut comprendre que la loi est claire là-dessus, là, c'est pour ça après ils ont pris avec leur propre décision, parce qu'ils s'attendaient peut-être pas qu'on arrive à des résultats aussi probants.

Mais bon, c'est-tu la faute de SICN, de

ECN? Non. Après, est-ce qu'il y a une chicane? Oui. Puis est-ce qu'il y a toujours eu des dérogations? Oui. Là, maintenant ils cherchent, je ne le sais pas, le ministère va vous l'expliquer, ils cherchent potentiellement à trouver une porte de sortie pour pas obliger des gens de Sept-Îles à venir porter des sols à Montréal.

Ce qui est logique d'un point de vue environnemental. On va-tu payer vingt heures de route avec le diesel et tout pour... pour sauver, puis l'enfouissement coûte rien. Il n'y a pas vraiment d'impact en environnement d'enfouir des sols contaminés en métaux. On s'entend. Ce n'est pas, ce n'est pas ça qui fait qu'on pollue la planète plus. Les métaux ça « leak » pas dans l'eau, c'est assez... c'est passif, ce n'est pas...

Donc, c'est une décision du ministère qui sont pris avec leur propre protocole qui dit que si tu arrives à réduire en bas quatre-vingt-dix pour cent (90 %) la matrice, automatiquement tu deviens un traitement obligatoire. Peut-être que vous vous en rappelez dans l'annexe au-delà de tel critère vous avez une obligation de traitement, mais il n'y en a pas. Donc, le monde demande des dérogations.

- Q. [258] Pour enfouir?
- R. Pour enfouir. Donc, là, on arrive avec un
- traitement qui marche à quatre-vingt-dix (90) et,
- là, toute la barre est quatre-vingt-dix (90). Si on
- arrivait à quatre-vingt-cing (85), ils auraient
- dit : « Bien non, vous n'êtes pas à quatre-vingt-
- dix (90) ». C'est un peu aberrant. Si vous êtes à
- 8 Montréal puis vous êtes capable de réduire la
- 9 masse, envoyez-la, là.
- Q. [259] Sauf que ma question que je vous posais
- tantôt, c'est-à-dire que... que c'était une
- technologie qui pouvait être... qui pouvait être
- accessible à d'autres compagnies notamment Horizon,
- peut-être d'autres compagnies.
- R. Mais Horizon...
- Q. [260] Vous avez rien... vous avez rien inventé, là?
- 17 R. Mais...
- Q. [261] Et on aurait pu donner des certificats
- d'autorisation à différentes compagnies?
- R. Bien il n'y a pas de brevet sur ça.
- Q. [262] C'est ça, on s'entend ma question, il n'y a
- pas de brevet?
- R. On assèche puis on tamise.
- 24 Q. [263] C'est ça?
- 25 R. Effectivement, n'importe qui peut faire ça dans sa

- cour. Le problème c'est qu'il y a des coûts à 1 l'assèchement. Il y a des cellules puis il faut avoir un certificat d'autorisation t'autorisant à 3 assécher.
- Q. [264] Mais dès qu'on considère, si le ministère considère que c'est un traitement, est-ce que c'est exact de dire que le ministère va refuser toute dérogation pour enfouir des sols contaminés à D+? 8
- R. Bien en théorie, oui. Si vous avez un traitement qui permet de réduire en bas de quatre-vingt-dix 10 pour cent (90 %) la matrice, oui. À moins, moi je 11 suis pas un légiste, il faudrait interpréter la 12 loi, vous êtes mieux placé que moi, mais à ma 13 compréhension de la loi c'est ça, puis c'est ça 14 probablement où le bât blesse, parce qu'ils se 15 retrouvent avec une obligation qu'ils ne 16 s'attendaient pas, là. 17
- Q. [265] Qui est en charge du dossier, quel était le 18 fonctionnaire responsable en charge de votre 19 dossier, du dossier Carboneutre au ministère... 20
- R. À Montréal. 21

- Q. [266] ... à la direction régionale de Montréal, 22 23 oui?
- R. C'est André Antoine, puis monsieur Valiquette était 24 là tout le temps pas mal aussi. 25

18

19

20

21

22

23

24

- Q. [267] Parfait. C'est des personnes que vous avez rencontrées à plusieurs reprises?
- R. Oui, oui. À chaque réunion. Les gens de Québec quelques fois, surtout à l'écriture du premier protocole, ils sont venus, mais je me rappelle plus, peut-être monsieur Gaboury.
- Q. [268] Par exemple, le service des lieux contaminés qui est de Québec?
- R. Oui, oui, c'est ça, c'est eux autres qui

  chapeautent tout ce qui est technique, là. Les gens

  de Montréal se réfèrent énormément aux gens de

  Québec là-dessus, là. Tout ce qui est nouveau

  protocole technique, c'est vraiment Québec. Je me

  rappelle de monsieur Gaboury, là, avec qui on avait

  parlé. Il y en a sûrement d'autres, mais ça fait

  longtemps de ça.
  - Q. [269] Parfait. Je vous pose une dernière question, après ça je demanderai la pause. Je vais vérifier peut-être mes notes, peut-être encore deux, trois questions après la pause, puis après ça on verra s'il y a des contre-interrogatoires. Question.

    L'intérêt, peut-être que vous êtes incapable d'y répondre, mais je vous la pose pareil. L'intérêt pour des personnes reliées au crime organisé pour une compagnie comme Carboneutre, est-ce que vous

vous êtes posé des questions, à un moment donné?

R. C'est le même intérêt que n'importe quel homme
d'affaire qui possède des terrains contaminés, je
présume. Si vous avez... ça existe en construction,
où est-ce qu'on achète différents intervenants,
pour réduire les coûts, mettons on fait des
projets, puis on réduit les coûts en acquérant des
points sensibles qui nous permettent de réduire nos
coûts pour être plus compétitif par rapport à
d'autres. Là, c'est la même chose.

Si vous êtes propriétaire de terrains, je donne l'exemple, vous avez un terrain contaminé dans l'est, si vous êtes tributaire d'autres firmes pour décontaminer votre terrain, ce n'est pas une bonne idée.

Par contre, si vous avez un centre de traitement, bien, les terrains contaminés deviennent beaucoup plus intéressants. Jumelé à ça au fait que la technologie permettait de ségréguer et potentiellement de remettre des sols sur ces terrains-là, des sols propres qui respectaient les critères. Don, on se retrouve avec des terrains pouvant recevoir des sols, puis des terrains où on peut apporter des sols. Bien, là, on vient de rentrer dans un domaine particulier.

Aussi, si on a des liens forts avec la 1 construction qui nous permet d'avoir des liens 2 forts avec certains entrepreneurs, bien, on a une 3 masse, un volume de sols qui nous revient. Parce 4 que, je ne sais pas, les liens qu'ils créent dans le monde, je ne connais pas tous les liens, mais c'est sûr que ça devient intéressant. Donc, c'est pratiquement, de ma compréhension, c'est 8 pratiquement ce que n'importe quel homme d'affaires ferait, n'importe quelle business ferait. 10 LA PRÉSIDENTE : 11

Q. [270] Donc, on réduit les coûts de façon considérable?

Mais ce n'est pas les méchants.

25

R. Oui. On fait ce qu'on veut en fin de compte. Ça 14 peut aller plus loin que ça. Parce que si vous 15 avez... Là encore je m'avance. Mais si vous avez un 16 terrain puis vous voulez mettre plus de dépenses, 17 il n'y a rien qui vous empêche de dire, bon, ta 18 tonne de sol, je la charge à cent (100), même si, 19 dans le marché, elle est à quarante (40). Donc, la 20 dépense revient dans celui qui achète le terrain. 21 Et si vous avez un promoteur qui achète le terrain 22 donc, lui, il ne le sait pas. C'est-à-dire que vous 23 avez un deuxième intervenant qui veut développer. 24

Donc, eux, ils disent : « Bien non excuse, 1 ça coûte cent piastres (100 \$) la tonne. »Ça s'en 2 va dans ta poche droite. Mais lui, il dépense cent 3 piastres (100 \$) la tonne, il paie le promoteur. 4 Donc c'est une autre façon. Il y a plein de façons. Quand vous possédez... Mais de façon légale. Il n'y a rien d'illégal là-dedans. On a le droit de charger le montant. Si les gens paient. Mais tu as 8 le droit d'avoir une plate-forme pour décontaminer tes propres terrains. Il n'y a rien d'illégal là-10 dedans. 11 Me DENIS GALLANT :

- 12
- Q. [271] D'ailleurs, c'est pour ça que je vous posais 13 la question s'il y avait beaucoup de terre qui 14 arrivait de Mirabeau? 15
- R. Bien, pas tant que ça. Il y en a eu un peu, mais 16 pas tant que ça. Mais je sais que Domenic avait des 17 terrains, Domenic, dans l'est, avait des terrains. 18 Puis il y avait un gros potentiel qui s'en venait. 19
- Ça, je le sais. 20
- LA PRÉSIDENTE : 21
- Q. [272] Il n'y a rien d'illégal dans la mesure où la 22 personne qui décontamine ne représente pas à la 23 personne qui achète que ça coûte très cher 24 décontaminer? 25

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

R. Vous avez tout à fait raison. Puis les gens qui 1 achètent, ce n'est pas des imbéciles. Les 2 promoteurs connaissent la « game » aussi. Ils vont 3 poser des questions. À moins que le promoteur soit... ou soit relié, mais ils savent qu'est-ce que ça coûte dans le marché. T'sais, quand j'ai commencé, moi, en quatre-vingt-quinze (95), on 7 payait soixante-quinze piastres (75 \$) la tonne. 8 Aujourd'hui, on est à quarante-cinq (45 \$). Donc, il n'y a pas de... La compétition est très forte. 10 Il y a beaucoup de joueurs. 11 12

Q. [273] Et avec votre méthode, on tombait à combien?

R. Bien, la beauté de la méthode, c'est qu'on n'est pas poigné, on n'est pas pris à enfouir à la fin. Donc, si mettons dans le meilleur des mondes, on avait eu le financement, et tout ça, on aurait été capable d'aller chercher beaucoup, beaucoup de marchés, parce qu'on arrive à traiter, revaloriser une partie des sols, donc beaucoup moins de frais d'enfouissement qu'on ne contrôle pas. Lorsque vous êtes propriétaire d'un site d'enfouissement, bien, là, vous êtes propriétaire, donc vous gérez. Mais, là, ça devient un extrant qu'on ne contrôle pas. Les prix d'enfouissement, ça varie énormément.

Le BC, ça peut varier d'un mois à l'autre

de dix dollars (10 \$). Le AB, il n'y en a plus de sources, il n'y a plus personne qui a de la place pour mettre du AB, personne en veut. On ne sait plus où le mettre. Il reste à Montréal. Donc, les coûts d'enfouissement des sols dits propres, décontaminés montent.

Ça veut dire que la technologie qui permet de réduire jusqu'en bas du critère A puis de revaloriser les sols en les tamisant, en faisant une pierre concassée qui a une valeur de revente, des sables, ou simplement un sol propre, c'est immense. On parle de quinze (15 \$), vingt dollars (20 \$) la tonne de gain. Que tu n'as plus en dépenses, qui n'est pas tes propres dépenses, qui est des dépenses que tu donnes à un autre. Donc le gain est immense. En biotraitement, tous les sols biotraités finissent à l'enfouissement. Tous.

## Me DENIS GALLANT:

- Q. [274] Donc, ce que vous nous dites, c'est que tourner au vert, c'est payant?
- 21 R. Oui.

7

8

10

11

12

13

14

15

16

- Q. [275] Donc, c'est payant pour ces gens-là.
- 23 R. Bien oui, c'est payant l'environnement si on sait comment...
- 25 Q. [276] Si je fais un parallèle avec, je ne le sais

- pas si vous connaissez cette entreprise-là ou ces gens-là derrière cette entreprise-là, Écolosol?
- R. Oui. Bien je connais, je connais le nom.
- Q. [277] Écolosol, donc qui est une compagnie détenue
  par l'homme d'affaires Normand Trudel et monsieur
  Tony Accurso. Pourquoi partir une compagnie comme
  Écolosol? Est-ce que c'est toujours la même chose,
  c'est payant?
- R. Bien, là, c'est un autre domaine, c'est l'enfouissement. Écolosol, c'est un site 10 d'enfouissement. Mais, là, c'est quoi? Vous avez 11 des camions qui arrivent, vous les mettez dans le 12 trou, puis vous compactez. C'est là. Là s'arrête 13 votre difficulté technique. Vous avez besoin d'un 14 permis pour remplir un trou. C'est ça que ça veut 15 dire l'enfouissement, là. Ça, c'est encore plus ça 16 Écolosol parce qu'il y a pas de déchets, là. Les 17 sites d'enfouissement, ils prennent les sols pour 18 recouvrir les déchets. Donc, ça a une certaine 19 utilité environnementale pour pas que le... Donc on 20 recouvre les, des couches de sol sur chaque couche 21 de déchets. Écolosol c'est un trou, on met des 22 sols. Ça s'arrête là, là. Il n'y a pas de 23 valorisation, pas de réduction de la masse, pas 24 de... Ils proposaient un centre de traitement 25

1	parallèle pour bio-traiter, puis on va réduire un
2	peu, mais dans les faits, la grosse majorité de
3	leur business, c'est que c'est des sols BC. On ne
4	les traite pas, là. On les envoie dans le trou puis
5	on, c'est tout, là.

- Q. [278] Donc, donc ils voulaient traiter? Ça (inaudible)
- R. Ils voulaient traiter. Ils voulaient traiter du C+.

  D'ailleurs ça, tout le monde en a parlé dans les

  journaux. Ils voulaient avoir le permis pour

  recevoir du C+.
- Q. [279] Savez-vous si monsieur Desjardins en a parlé
  personnellement à monsieur Trudel que c'était peutêtre pas une bonne idée?
- 15 R. Non.
- Q. [280] Ça vous n'êtes pas au courant de ça?
- R. Non. Mais je sais que Dominic Arcuri n'était pas 17 content. Mais Desjardins, non. Je sais que Dominic 18 n'était pas content mais, pas juste lui. Tous les 19 propriétaires de centres de traitements étaient pas 20 contents. Tout le monde était en maudit contre ça 21 parce que, à côté d'un trou à Montréal, le droit de 22 traiter des sols C+ puis t'as un trou juste à côté. 23 Le, le, la proximité est très dangereuse. Il y a 24 Horizon qui a un permis de traiter par incinération 25

- mais il est loin, il est à Grandes-Piles. Mais il y
- a un trou aussi. C'est quoi la proportion qu'ils
- traitent versus ce qui... Son brûleur ne marche pas
- souvent à Grandes-Piles...
- 5 (11:04:15)
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [281] Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous
- dites que la proximité est très dangereuse?
- 9 R. Vous avez le droit d'enfouir. Si vous avez un
- permis qui vous permet d'enfouir des C+, pourquoi
- vous perdriez votre temps à aller traiter en bio-
- traitement? Pourquoi vous perdriez deux mois, trois
- mois sur une plate-forme à les brasser avec des
- membranes, à ajouter de l'air, des nutriments, de
- 1'eau quand vous avez un trou juste à côté.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [282] Il y a pas... Peut-être la peur de vous faire
- 18 fermer justement. Ils regardent votre certificat,
- 19 là.
- 20 R. Non, c'... ce n'est pas illégal.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [283] Alors la conclusion c'est quoi? Votre
- conclusion c'est quoi si vous dites que c'est
- dangereux. Pourquoi faire ça?
- R. Bien c'est parce que c'est pas illégal, c'est

légal. Au Québec c'est, ce qui est ab... ce qui est 1 aberrant, c'est que les sols les plus faciles à 2 traiter, on peut les enfouir. Ce que je vous 3 expliquais entre C et D, au Québec on a le droit de 4 soit les traiter, soit les enfouir. Au-dessus de D, on est obligé de traiter. Mais parce que ce qui est plus aberrant, c'est qu'en bio-traitement, au-7 dessus de D, c'est ce qui est très difficile. C'est 8 presque des concentrations léthales. Les bibittes meurent. C'est trop contaminé. Donc, mais là, t'as 10 le droit. Par contre la plage la plus facile pour 11 eux, pour le, mettons qu'on parle du bio-12 traitement, même pas ma technologie, là, bio-13 traitement, c'est la plage la plus facile entre C 14 et D. Mais ils ont des compétiteurs qui peuvent 15 l'enfouir. Donc le Québec on peut enfouir cette 16 plage-là qui, logiquement, est la plus facile à 17 traiter. C'est aberrant. Ça devrait être l'inverse. 18 On devrait plus faciliter qu'est-ce qui est pas 19 traitable, de l'enfouir, puis ce qui est traitable, 20 traitez-le. Mais c'est l'inverse. Donc, si vous 21 avez une proximité des deux, pourquoi j'irais 22 dépenser de l'argent à traiter quand légalement je 23 peux le mettre dans le trou à côté. Pourquoi? C'est 24 pas logique. Pourquoi j'irais dépenser vingt 25

dollars (20,00 \$) la tonne, vingt-cing dollars 1 (25,00 \$) la tonne quand, quand le camion arrive, 2 je peux le mettre dans le trou? C'est là la 3 question. Pourquoi? C'est une question d'argent. C'est une question de business. Si, moi ma technologie coûte cher. Il faut assécher. Il n'y a pas de, c'est pas, c'est pas des cellules avec les 7 bibittes, non. On met ça dans une cellule puis 8 c'est de l'air chaud où je paie le gaz du brûleur. Je chauffe. Je récupère tout. Il y a rien qui va 10 dans l'atmosphère, là. Je, je suis en circuit 11 fermé. Je condense, je récupère l'huile. Donc tout 12 est récupéré. Il y a rien qui va. Il y a pas de 13 rejet d'eau, pas de rejet d'air. Tout est récupéré. 14 Puis à la fin, on a un sol propre. Ils peuvent dire 15 ce qu'ils veulent. Prend les analyses, vérifie. Il 16 est en bas du critère A dans le cas des 17 hydrocarbures. Et en plus, le sol, il a un 18 potentiel de réutilisation. 19 Me DENIS GALLANT : 20

Q. [284] Mais avec la proportion, j'imagine, par exemple, vous prenez, vous, vous traitez un sol qui est contaminé aux métaux lourds D+, donc qui, qui, qui, qui, qui est traité chez vous, là, et, et pour lequel on ne donnera pas de dérogation pour

21

22

23

24

l'enfouir, une fois que c'est ségrégué, il reste
quand même, dans quelle proportion vous récupérez
la bonne terre par rapport à, parce que les métaux
que vous allez toujours les avoir, vous les envoyez
où ces métaux-là? Ils doivent être enfouis?

R. Vous avez tout... Vous avez tout à fait raison. Il y a pas de traitement pour ça. Donc le, le but ultime à la fin c'était, est-ce qu'on est capable de ségréguer suffisamment pour arriver à une concentration ou à un volume suffisamment...

- Q. [285] Vous allez en enfouir moins?
- 12 R. Non...

8

- 13 Q. [286] Non?
- 14 R. Le but c'était plus, plus valorisant que ça,
  15 c'était est-ce qu'on peut l'envoyer dans une
  16 aciérie?
- 17 Q. [287] O.K.
- R. Si mettons, j'ai une concentration, partez avec 18 l'idée que vous avez une concentration X dans cent 19 (100) mètres cubes. Logiquement, si j'en enlève 20 quatre-vingt-dix (90) mètres cubes, la 21 concentration devrait être plus élevée dans dix 22 mètres cubes. Si les mathématiques sont bonnes. 23 Mais dans la vraie vie, ce n'est pas ça. Parce que 24 l'échantillon qu'ils prennent en laboratoire est 25

déjà des particules fines. Donc c'est la même concentration que qu'est-ce qu'on avait dans le cent mètres cubes (100 m3). Donc, on n'a pas concentré la contamination dans un petit volume, on a juste réduit le volume de contaminants... de sols contaminés. Donc, on se retrouve toujours avec un sol soit C+, D+, mais bien souvent ils baissaient BC, C+. Et là il n'y a pas de solution miracle. T'as déjà fait une bonne partie du chemin, il reste dix pour cent (10 %) ou quinze pour cent (15 %), vingt pour cent (20 %) que tu vas à l'enfouissement. C'est déjà ça, c'est pas le paradis, c'est pas parfait, mais c'est mieux que cent pour cent (100 %), à mon point de vue. Je suis pas...

Je vous pose la question : est-ce qu'on continue à enfouir éternellement ou est-ce qu'on commence... Puis il y a beaucoup d'étapes à faire. Il faudrait que les gens se réveillent et disent : « Est-ce qu'on peut valoriser ces sols-là? Est-ce que le fait d'avoir un morceau de brique dans des sols rend le sol impropre à l'utilisation sur une route? Si je les ai tamisés, puis ils respectent la granulométries, mais j'ai un morceau de brique, est-ce que ça devient un sol impropre à l'usage? ».

Actuellement, oui. Actuellement, oui. Si j'ai une

présence de déchet quelconque, béton ou brique, ton

sol est un déchet, même si vous l'avez tamisé, même

s'il respecte les critères granulométriques pour un

usage. Le fait qu'il y a un morceau de déchet

dedans - parce que, la brique, c'est un déchet - il

doit aller à l'enfouissement.

(11:09:06)

## 9 LA PRÉSIDENTE :

- Q. [288] Alors, vous avez dit que c'était dangereux
  une telle proximité. Et donc quel serait l'avantage
  alors pour une entreprise d'avoir les deux?
- R. D'avoir les deux?
- 14 Q. [289] Oui.
- R. Bien, ça vous donne carte blanche,, c'est-à-dire 15 que ça vous permet d'avoir... T'sais, que le 16 ministère veut traiter. Donc, si vous avez... si 17 vous dites que vous avez une plate-forme de 18 traitement et qu'après le BC s'en va dans votre 19 trou, c'est ce qu'il fait ailleurs. Donc, c'est bon 20 en environnement parce que vous n'avez plus de 21 transport. Il va au site, puis vous faites tout. On 22 va dire, vous avez des sols, je vais les traiter, 23 moi, les sols D+ ou C+. Mais, si vous faites un 24 traitement, il y a toujours la même petite note. En 25

2

3

4

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

traitement, bio-traitement, on dit qu'on traite jusqu'à la limite technique. Si vous faites trois échantillonnages subséquents et que ça traite plus, que vous êtes encore à telle concentration, vous avez le droit de les enfouir. Vous comprenez? Il y a toujours une petite subtilité dans le traitement. Il n'y a pas une obligation de traitement, il y a une obligation d'aller à la limite technique.

Dans le cas du bio-traitement, c'est clairement souvent comme ça écrit. Donc, ils font une première analyse « oup, ça n'a pas baissé ». Une deuxième analyse un mois plus tard « ah, ça n'a pas baissé ». Après trois mois, on ne garde pas les sols six mois sur le site en traitement là. Si le site d'enfouissement est à côté, on le met dans le trou. J'ai respecté mon critère, j'ai respecté mon... mon certificat. J'ai essayé, j'ai atteint ma limite technique, j'enfouie. Je suis légal. Je l'ai écrit dans mon certificat. Puis c'est normal, ils peuvent pas s'obliger. Il y a plein de conditions qui peuvent faire en sorte que ça se bio-traite pas, c'est bactérie, c'est vivant. Il fait trop froid, il y a pas assez d'eau, ci, ça, j'y arrive pas. La vie bactérienne prend pas là-dedans, je mets des substrats, mais ça ne marche pas. T'sais,

je mets de la luzerne, je mets toutes sortes de choses, mais ça ne marche pas. Bien, vous avez la porte de sortie. J'ai atteint la limite technique, je le mets dans le trou. Puis la proximité, c'est bien pour le ministère parce que vous n'avez plus à retransporter ces sols, payer du diesel, générer du CO2, abîmer les routes. Vous le mettez dans le trou qui est à côté. Donc, la proximité, c'est bien puis en même temps...

Mais, il n'y a pas de solution miracle.

Actuellement, avec les volumes qu'on a, on n'a pas le choix d'enfouir. On n'a pas la capacité de traiter. Par contre, ce qui est aberrant, c'est que ce qui est facile à traiter n'est pas traité, il est enfoui en grosse majorité. Tout ce qui est dans le CD va au site d'enfouissement. Bah! Le ministère vous dirait des chiffres plus que moi, mais je dirais, c'est presque soixante-dix pour cent (70 %) qui va à l'enfouissement. C'est une faible portion qui va au traitement.

## Me DENIS GALLANT:

Q. [290] Et je reviens... je reviens à ma question de base, c'est-à-dire c'est effectivement payant pour ces personnes-là, comme je disais tantôt, de se tourner au vert, d'aller dans toutes ces nouvelles

- technologies... technologies-là. Et pour revenir à
- ce qu'on disait tantôt, monsieur Arcuri, selon
- vous, voyait d'un très mauvais oeil les
- négociations de monsieur Trudel pour obtenir...
- pour pouvoir traiter des sols chez Écolosol. Puis
- ça, il vous en a parlé.
- R. Bien sûr, puis il n'est pas le seul. Horizon voyait
- ga d'un très mauvais oeil. Solution Eau Air Sol
- était là au comité pour dire qu'il n'était pas
- 10 d'accord.
- Q. [291] Ils vous ont... Puis monsieur Arcuri ne vous
- a jamais fait état de possibles menaces...
- 13 R. Non.
- Q. [292] ... à monsieur... à monsieur Trudel.
- 15 R. Jamais.
- Q. [293] Jamais, jamais vous avez entendu
- 17 cet...
- 18 R. Jamais, jamais. Bien non, il ne parlerait pas de ça
- s'il l'avait fait de toute façon. Non, non, jamais.
- Q. [294] Vous étiez pas assez proche.
- 21 R. Non, non, pas assez proche. Non. J'ai jamais
- cherché cette possibilité.
- 23 Q. [295] Moi, je vous avais dit possiblement certaines
- questions après la pause, mais je pense qu'on les
- a... on les a vidées ces questions-là. Donc, s'il

Me BENOIT BOUCHER:

Très bien.

24

25

n'y a pas de contre-interrogatoire, moi, j'ai 1 terminé avec le témoin. LA PRÉSIDENTE : Alors, je vais demander donc aux parties s'ils auront... si elles auront des questions. Me BENOIT BOUCHER: J'aurai peut-être une ou deux questions pour le 7 témoin. 8 Me DENIS GALLANT : Parfait. Le témoin va être à la disposition. 10 LA PRÉSIDENTE : 11 Parfait. Merci. 12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE 13 14 REPRISE DE L'AUDIENCE 15 (11:43:33) 16 LA PRÉSIDENTE : 17 Oui. Maître Boucher? 18 LA GREFFIÈRE : 19 Monsieur Ringuette, vous êtes sous le même serment. 20 LA PRÉSIDENTE : 21 Juste pour conclure, avant que vous commenciez, 22 Maître Boucher... 23

## 1 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [296] Juste pour conclure avec les avantages et les inconvénients, si j'ai bien compris, c'est que
- lorsqu'une personne détient un permis, tant pour
- enfouir que pour décontaminer, cette personne-là
- peut donc encaisser des deux côtés, tant pour
- enfouir que pour décontaminer, et si, comme vous
- avez expliqué tantôt, ça... ça lui plaît moins de
- dépenser trop d'argent sur la décontamination,
- cette personne-là n'aurait qu'à enfouir et... Oui.
- 11 R. Il y a une obligation aussi. Dans certains cas il
- doit traiter. Il doit traiter.
- 13 Q. **[297]** Oui.
- R. Donc, il ne peut pas dire, « Non, j'enfouis. » Non.
- 15 Q. [298] Oui.
- R. Le ministère le surveille suffisamment, ils ont...
- 17 Ce que je voulais dire, c'est qu'ils ont toujours
- la limitation technique.
- 19 Q. [299] O.K.
- 20 R. Donc, ils sont obligés d'aller à la limite de leur
- technologie. Si leur certificat d'autorisation est
- écrit comme ce qu'on a dé... ce que j'ai déjà vu -
- je peux me tromper ils sont obligés d'aller à la
- limite. Une fois qu'ils atteignent la limite, ils
- peuvent enfouir. Par contre, ils peuvent enfouir si

1	les sols qu'ils reçoivent autorisent si le
2	ministère de l'Environnement les autorise à les
3	enfouir directement, ils peuvent les enfouir
4	directement. L'obligation de traitement demeure
5	pour les D+ ou les sols contaminés en essence. Vous
6	comprenez?

- Q. [300] Mais si j'ai quelqu'un qui n'est pas de bonne foi?
- R. Si quelqu'un n'est pas de bonne foi, il peut faire des crocheries dans n'importe quel domaine de la 10 société. Mais il reste, ce que j'ai vécu, le 11 ministère de l'Environnement est très présent sur 12 les sites, là. On a... Il y a un contrôle régulier, 13 surtout pour les centres de traitement. Les sites 14 15 d'enfouissement, je l'ignore. Mais pour les centres de traitement, ils sont très présents. Ils 16 vérifient les in, les out, on doit avoir des 17 bordereaux d'entrée et des bordereaux de sortie, 18 c'est contrôlé. 19
- Q. [301] Est-ce qu'ils contrôlent les quantités?
- 21 R. Oui. Oui. C'est parce que c'est des pesées, c'est
  22 une balance à l'entrée, la pesée est pesée à
  23 l'entrée, à la sortie, tout est comptabilisé, c'est
  24 disponible, c'est public, même. C'est... Par
  25 l'accès à l'information, vous pouvez les avoir.

Donc, ce n'est pas quelque chose qui... Le
ministère contrôle bien. Puis ça c'est écrit dans
le certificat d'autorisation, que tu dois fournir
ci, ci, ci, ci, tes clients, tout. Tu dois tout
fournir. Et le ministère a le pouvoir de faire des
visites impromptues quand ils veulent. Ils ont
toujours ce pouvoir-là. Et ils le font. Ça c'est
sûr et certain, que les centres de traitement
sont... sont surveillés.

Q. [302] Donc, ce n'est pas dangereux.

19

20

21

22

23

24

- R. Non. Ce n'est pas dangereux. Ce n'est pas ça que je 11 disais quand je disais que c'était dangereux. Ce 12 que je trouvais triste, c'est que c'est dommage que 13 des sols qui soient facilement traitables, moins 14 contaminés, puissent être enfouis légalement. C'est 15 ça que je trouve ça dommage. Parce que c'est cette 16 partie-là qui serait, en fin de compte, le plus 17 facile. 18
  - Q. [303] Oui mais ce que vous disiez tantôt, là, et que je comprenais, c'est que quand vous parliez de proximité de ces deux possibilités-là, c'est qu'il y avait peut-être une possibilité pour quelqu'un qui encaisse des deux côtés, donc tant pour contaminer... pour décontaminer que pour enfouir, qu'il y avait peut-être une possibilité qu'il

- enfouirait plus vite.
- R. Bien, en fin de compte, c'est... c'est... C'est
- 3 un...
- Q. [304] Donc, engendrant moins de coûts.
- R. Oui. Ils encaissent une seule fois, quand les sols
- rentrent. Mais la... la question est... c'est
- tentant. De dire qu'on a un centre... Pourquoi
- traiter? Si la loi te permet d'enfouir? Donc, le
- g centre de traitement devient plus un... un...
- Q. [305] C'est ce que...
- 11 R. ... une façon d'aller chercher, le droit d'aller
- chercher des sols D+. On doit traiter les D+, parce
- que je ne peux pas les enfouir. C'est ça que ça
- veut dire. Surtout en termes d'hydrocarbures. Mais
- dès qu'on arrive dans la limite, on peut enfouir.
- Si la loi le permet, ils peuvent enfouir, alors ce
- n'est pas illégal d'enfouir les C-D. Vous
- comprenez? Le C+, ils pourraient l'enfouir tout de
- 19 suite.
- 20 Q. [306] O.K.
- R. La plate-forme qui est jumelle avec ça, c'est, ça
- me permet d'aller chercher plus de sols. Tu sais?
- D'aller chercher tous les sols. Les D+ en
- hydrocarbures, entre autres. C'est tout. C'est
- juste une opinion personnelle. Je peux me tromper,

hein? Le ministère est beaucoup plus compétent que

- moi, là-dedans.
- Q. [307] O.K. Merci. 3

- CONTRE-INTERROGÉ PAR Me BENOIT BOUCHER:
- Q. [308] J'ai demandé à... Bonjour Monsieur Ringuette.
- R. Bonjour. 7
- Q. [309] Benoit Boucher, je représente le Procureur
- général.
- R. Oui. 10
- Q. [310] Et, dans ce cas ici, au nom du ministère de 11
- l'Environnement. 12
- R. O.K. 13
- Q. [311] Si vous me permettez, Madame la Présidente, 14
- Monsieur le Commissaire, je vais vous remettre une 15
- copie du règlement. On l'a fait numériser, on 16
- l'a... 17
- LA GREFFIÈRE : 18
- Vous allez le produire? 19
- Me BENOIT BOUCHER: 20
- Oui, je vais le produire. S'il vous plaît. 21
- LA GREFFIÈRE : 22
- 23 La cote 876.
- Me BENOIT BOUCHER: 24
- Merci. 25

97P-876 : Règlement sur l'enfouissement des sols 1 contaminés au 1er octobre 2013 2 3 Q. [312] On va aller à l'article... 4 LA PRÉSIDENTE : Avant de commencer, Maître Boucher... Me BENOIT BOUCHER: Oui. Bien sûr. 8 LA PRÉSIDENTE : On m'informe que plusieurs personnes envoient des 10 messages textes ou des courriels à partir de la 11 salle d'audience, et c'est strictement interdit. 12 Alors... Et ça peut interférer avec le système. 13 Alors donc, on va vous demander de fermer vos 14 cellulaires, s'il vous plaît. Merci. Allez-y, 15 Maître Boucher. 16 Me BENOIT BOUCHER: 17 Q. [313] Bien. On va aller à l'article 4, s'il vous 18 plaît. Alors vous nous disiez à l'instant, Monsieur 19

Ringuette, que dans certaines circonstances il est
permis d'enfouir des sols contaminés, et dans
certaines autres circonstances, et notamment, c'est
le cas de l'article 4 du règlement sur
l'enfouissement des sols contaminés, il y a une
interdiction d'enfouir une certaine catégorie de

- 122 -

```
sols. N'est-ce pas?
```

- R. Oui, très contaminés. Des D+, qu'on appelle.
- Q. [314] Très contaminés. Est-ce que je me trompe en
- disant que votre projet visait justement à
- décontaminer ce type de sol-là?
- R. Dans le cas des hydrocarbures légers et semi-
- légers, c'est automatique. On l'avait déjà dans le
- premier certificat. Parce que c'est des
- hydrocarbures qui peuvent être volatilisés, même si
- c'est très contaminé. Dans le cas des métaux, oui,
- effectivement, parce que c'était de la ségrégation.
- Par contre, est-ce qu'on... Quand on a démarré,
- quand j'étais là, là, honnêtement, quand on a
- démarré le premier protocole, on ne s'attendait pas
- à avoir quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Jamais.
- 16 Ce n'était pas dans l'optique on va l'avoir. On...
- On espérait réduire soixante (60), soixante-dix
- pour cent (70 %), en fonction de la granulométrie.
- 19 Vous comprenez?
- 20 Q. [315] Vous nous parlez du quatre-vingt-dix pour
- cent (90 %), et là, je suppose que vous référez à
- l'article 4.1...
- 23 R. 4.b)
- Q. [316] B)?
- 25 R. Hum, hum.

1	Q.	[317] Dans lequel on dit que si on veut enfouir ces
2		sols-là, on doit d'abord procéder à sa
3		décontamination, pour en retirer quatre-vingt-dix

R. Ou démontrer qu'il n'existe pas de technologie et obtenir une dérogation. C'est ce qui se faisait, je crois dans le marché encore dernièrement.

pour cent (90 %) des contaminants. N'est-ce pas?

- Q. [318] Bien. Alors, jusqu'à tant qu'on ait une
  technologie qui permet de retirer quatre-vingt-dix
  pour cent (90 %), on obtient une dérogation et on
  enfouit directement.
- 12 R. Exact.

- Q. [319] Je comprends que, dès le départ, votre
  objectif n'était pas de répondre au critère de
  4.1b).
- R. Bien non, comment j'aurais pu deviner? Parce que, 16 moi, la vision, c'était par rapport à la 17 granulométrie, pas par rapport aux contaminants. 18 Donc, c'est le type de sol qui dicte si je vais y 19 arriver ou pas. Si la granulométrie me permet de 20 tamiser quatre-vingt-dix pour cent (90 %), oui, 21 mais la granulométrie, j'ai un silt, vous savez. Un 22 silt, c'est un... ça varie entre un micron et 23 quatre-vingts (80) microns, c'est extrêmement 24 difficile à tamiser. Si je reçois un silt à cent 25

- 124 -

1	pour cent (100 %) contaminé en métaux, je ne
2	pourrai pas atteindre le quatre-vingt-dix pour cent
3	(90 %), c'est impossible, à moins d'aller avec un
4	système de tamisage avec mouvement d'air, mais même
5	là Donc, c'était une logique. La logique,
6	c'étaient les sols granulaires, sablonneux, ont un
7	potentiel de réduction. Et ce qu'on retrouve, c'est

Donc, moi, je m'attendais à soixante, soixante-dix pour cent (60 %-70 %), la grosse logique par rapport à la granulométrie qu'on anticipait, pas quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Ça n'a jamais été une cible.

Q. [320] D'accord. Ce n'était pas votre cible.

plutôt des sables silteux.

- R. Moi, dans mon cas là.
- 16 Q. [321] Bien.

8

10

11

12

- R. Ce qu'ils ont fait après...
- Q. [322] Mais, à partir du moment où vous avez mis en place, mis en oeuvre le premier protocole...
- R. Hum, hum.
- Q. [323] ... est-ce que je me trompe en disant que, à
  votre grande surprise, vous atteigniez ça, vous
  atteigniez ce qui était prévu au règlement?
- 24 R. Exact, mais pas par tamisage, pas à cause de la 25 ségrégation. Je vous l'ai expliqué...

- 1 Q. [324] Oui, je comprends.
- R. ... les concentrations ont baissé, puis on ne
- s'attendait pas à ça.
- 4 Q. [325] Je comprends.
- R. On s'attendait pas « pantoute » à ça.
- Q. [326] Mais, quant à vous et quant à l'interpréta-
- tion que vous donniez au règlement, vous arriviez
- au résultat qui était prévu au règlement. Donc,
- yous aviez un traitement quant à vous là qui
- répondait au critère du règlement.
- 11 R. Pas au premier protocole. C'est plutôt au deuxième
- résultat quand Genivar a écrit, eux, ils sont
- arrivés à cette interprétation.
- Q. [327] Bien. Alors, je comprends que si, au départ,
- votre objection n'était pas de répondre au critère
- du règlement, à la suite des essais, vous y êtes
- 17 parvenu un peu malgré vous.
- 18 R. Bien sûr.
- Q. [328] Bien. Ça va. Je n'ai pas d'autre question.
- 20 R. Je suis pas... je suis pas devin.
- Q. [329] Je n'ai pas d'autre question. Merci,
- Monsieur. Merci, Madame.
- 23 RÉINTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :
- Si vous me permettez, j'aurais une question de
- précision à poser au témoin avant de le libérer.

- Q. [330] C'est peut-être moi qui ai mal compris la période... Je reviens à monsieur Dupuis et au premier essai, pas « essai », mais à la première rencontre avec monsieur Arsenault et d'autres personnes du Fonds de solidarité.
- 6 R. Oui.
- Q. [331] Bon. C'est au niveau des dates. On a compris que mai, possiblement la première rencontre avec monsieur Arsenault était en mai deux mille huit (2008).
- 11 R. Ça aurait de l'allure parce qu'on a fini... on a
  12 mis en route le système à la grande échelle, donc
  13 on était prêt là à...
- Q. [332] O.K. C'est juste, moi, je ne sais pas si je
  vous ai induit en erreur, et caetera, mais j'ai...
  j'ai compris que la première fois que vous
  rencontriez... que Raynald Desjardins vous
  présentait Jocelyn Dupuis, c'était en avril. Est-ce
  que c'était possible?
- 20 R. C'est un peu avant. Oui, oui, oui, c'était
  21 avant, c'était avant. Un peu avant le... le mois de
  22 mai, ça, c'est sûr. On était en train de travailler
  23 sur le chantier. Je me rappelle, on a parlé pas
  24 longtemps, dix (10), quinze (15) minutes parce que
  25 j'étais en train de finaliser la mise au point du

- système.
- 2 Q. [333] Parfait.
- R. Ça a été dix (10) minutes, quinze (15) minutes.
- Q. [334] Ce qui m'amène une question. Les... les
- tentatives d'obtenir du financement du Fonds de
- solidarité, les démarches, selon vous, auraient
- 7 commencé quand ou quand est-ce qu'il y a eu des
- discussions? Avant la première rencontre avec
- 9 monsieur Dupuis?
- 10 R. Honnêtement, aucune idée.
- 11 Q. [335] Vous ne le savez pas.
- 12 R. Non.
- Q. [336] O.K. C'était la précision, mais vous ne le
- savez pas.
- R. Honnêtement, aucune idée.
- 16 Q. [337] Parfait. Merci.
- 17 R. Bienvenue.
- 18 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, il n'y a pas d'autre question de la part des
- parties?
- Je vous remercie beaucoup, Monsieur Ringuette.
- 22 R. Au plaisir.
- 23 Q. [338] Merci.
- 24 R. Au revoir.
- 25 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

VOI	LUME	E 130	
Le	17	octobre	2013

- 128 -

1	Me DENIS GALLANT :
2	Alors, le prochain témoin, Madame Charbonneau. Ça
3	va être monsieur André Antoine qui est présent dans
4	la salle. André Antoine.
5	

1		L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce dix-septième (17e) jour
2		du mois d'octobre,
3		
4		A COMPARU:
5		
6		ANDRÉ ANTOINE,
7		
8		LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :
9		
10		(11:56:38)
11		INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT :
12	Q.	[339] Alors, bonjour, Monsieur Antoine,
13	R.	Bonjour, Maître.
14	Q.	[340] merci d'être présent. Monsieur Antoine,
15		je vais vous poser des questions. Vous allez
16		répondre fort et toujours en direction de madame la
17		Président et de monsieur le commissaire Lachance,
18		malgré que c'est moi qui vous pose des questions.
19		D'accord?
20	R.	C'est bien.
21	Q.	[341] Autant faire que peux. Alors, dans un premier
22		temps, Monsieur Antoine, je vais vous demander un
23		bref résumé de votre parcours professionnel pour
24		savoir qui vous êtes.
25	R.	Seulement le parcours professionnel?

- Q. [342] Pour commencer. Alors, vous êtes... vous êtes quoi? Vous avez quoi votre formation?
- R. Bien, je suis ingénieur chimiste et j'ai étudié à 3 l'Université de Sherbrooke. Et après mon diplôme, j'ai été travailler en Haïti pendant environ sept ans et de mil neuf cent quatre-vingt-trois (1983) environ à mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990). Je suis revenu au Québec en mil neuf cent quatrevingt-dix (1990). Et vers le mois de mars quatrevingt-onze (91), j'ai eu un emploi au ministère de 10 l'Environnement du Québec comme ingénieur, et 11 depuis lors, je travaille comme analyste au 12 ministère de l'Environnement. 13
  - Q. [343] O.K. Et ça fait quoi un analyste au ministère de l'Environnement?
- R. Bon. Le travail général, c'est analyser les 16 dossiers de demande de certificat d'autorisation; 17 analyser les dossiers de demande de permis, 18 d'autorisation en général, pour savoir s'ils se 19 conforment aux normes, aux normes du gouvernement. 20 Et dans ce cas-là, si le dossier est jugé... est 21 jugé conforme, donc, moi, je le recommande pour la 22 délivrance de l'autorisation qui est demandée. 23
- Q. [344] Parfait. Vous avez parlé du ministère de l'Environnement, maintenant on parle du ministère

- du Développement durable et des parcs.
- 2 R. Développement durable, c'est ça.
- Q. [345] Et peut-être juste nous expliquer pour bien
- comprendre, vous êtes le premier là de... à venir
- ici nous l'expliquer. Est-ce que le ministère est
- divisé en direction territoriale ou division
- régionale? Comment ça fonctionne? Peut-être nous
- donner un peu pour savoir comment ça fonctionne, le
- 9 ministère?
- R. Bon. Le ministère, nous avons, bien sûr, des
- directions centralisées qui sont à Québec et c'est
- là où se trouvent généralement les experts du
- ministère pour les différentes catégories. Et nous
- avons aussi les opérations régionales. Donc,
- c'est... c'est dans les opérations régionales que
- se font les... comme on dit, les interventions
- terrains. Donc, pour l'application des lois et
- règlements du ministère.
- Q. [346] Vous vous êtes à la direction régionale de
- 20 Montréal?
- 21 R. C'est bien ça, oui.
- Q. [347] Cette direction régionale, là, je pense
- qu'elle est située dans l'est de la Ville, dans les
- 24 pyramides olympiques?
- 25 R. Elle est située, oui, aux pyramides olympiques,

- 5199, Sherbrooke est.
- Q. [348] Parfait. Pour être analyste, est-ce qu'on
- doit être nécessairement ingénieur ou peut-on être
- 4 chimiste ou d'autres métiers connexes?
- R. On peut... on peut être chimiste ou d'autres
- métiers connexes, mais on demande aussi des
- ingénieurs, donc, pour certaines... certaines
- spécialités.
- 9 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [349] Quel autre... quel autre genre de métiers
- connexes peut-on exercer?
- R. Biologiste. Il y a beaucoup de biologistes et il y
- a aussi des chimistes, des... comment dire, des...
- c'est généralement des chimistes, des biologistes.
- Me DENIS GALLANT :
- 16 Q. [350] Parfait.
- 17 R. Qu'on a (inaudible).
- Q. [351] Et ce que vous avez dit en préambule, vous
- vous assurez qu'on va se conformer à la loi et à la
- réglementation?
- R. Oui. Excusez-moi, il y a aussi des géologues et des
- 22 hydrogéologues pour les terrains.
- Q. [352] Parfait. Vous avez dans votre cas la... est-
- ce que vous avez une spécialité, je ne sais pas, on
- va parler de sols contaminés, est-ce que c'est une

- de vos spécialités, ça, Monsieur... Monsieur
- 2 Antoine?
- R. Bon, à la direction générale, généralement moi je
- 4 travaille sur les... les demandes industrielles.
- Les demandes relatives à des projets industriels.
- Mais il m'arrive aussi de faire des sols
- 7 contaminés, des projets de traitement ou
- réhabilitation des sols contaminés.
- 9 Q. [353] Parfait. Et vous avez... vous travaillez à la
- direction régionale de Montréal, je pense qu'on
- parle de Montréal, Laval, Lanaudière?
- R. Lanaudière et Laurentides, c'est la grande
- direction régionale.
- Q. [354] Il y en a combien de directions à votre
- souvenir?
- R. De directions régionales...
- 17 Q. [355] Oui?
- 18 R. ... pour toute la province?
- Q. [356] Pour toute la province?
- 20 R. Il y a environ quinze ou seize directions
- régionales.
- Q. [357] Parfait. Et comme vous dites toutes les
- demandes sur votre... sur votre territoire puis on
- parle de Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière,
- va passer par le bureau de la rue Sherbrooke, c'est

- 1 exact?
- 2 R. Non.
- 3 Q. [358] Non?
- R. Il s'agit que les demandes relatives à l'Île de
- Montréal vont venir à la direction de Montréal, au
- 6 bureau de Montréal.
- 7 Q. [359] De Montréal?
- R. Mais pour les autres... pour les autres bureaux ça
- va aller au bureau qui est concerné.
- Q. [360] Parfait. Donc, il y a une direction
- régionale, mais à l'intérieur de ces régions-là, il
- y a des bureaux régionaux?
- 13 R. Exactement.
- Q. [361] Et vous vous êtes au bureau régional de
- 15 Montréal?
- R. C'est ça.
- Q. [362] Vous vous occupez de l'Île de Montréal, est-
- ce que vous vous occupez de la totalité de l'Île?
- R. Non, moi je travaille particulièrement dans l'est
- de Montréal. Quand je dis l'est, c'est disons à
- partir de la rue Lacordaire et jusqu'à la pointe de
- 1'Île.
- Q. [363] Qui est fortement industrialisé?
- R. Oui. Qui est très industrialisé.
- Q. [364] Qui est très industrialisé. Vous avez,

1	j'imagine, des patrons, peut-être juste nous dire
2	un peu c'est quoi la hiérarchie, là, à votre

3 bureau?

10

- R. Bon dans le bureau, nous avons premièrement un chef d'équipe qui lui s'occupe de la répartition des...
  des demandes qui sont faites au ministère. Après ça, nous avons une directrice adjointe, c'est elle qui est véritablement notre patronne et qui fait la gestion de personnel et il y a la directrice
- Q. [365] O.K. Et quand on a parlé, le témoin avant
  vous a parlé de plusieurs certificats
  d'autorisation, est-ce que c'est le ministre ou la
  ministre qui signe les certificats d'autorisation
  ou ce sont les fonctionnaires?

régionale pour le moment.

- R. Non, c'est la directrice régionale qui signe au nom du ministre.
- Q. [366] Parfait. Donc, le ministre en tant que tel n'a pas à approuver, savoir si un certificat d'autorisation doit être émis ou non?
- 21 R. Non, pas le certificat d'autorisation, mais
  22 lorsqu'on parle de sols contaminés, il y a toujours
  23 l'approbation qu'on donne, là, pour... pour les
  24 plans de réhabilitation, c'est signé par le sous25 ministre.

- Q. [367] Parfait. Donc, au ministère à Québec, il y a les... le sous-ministre va s'occuper des plans de
- 3 réhabilitation?
- R. C'est bien ça en effet.
- Q. [368] Est-ce que dans des dossiers particuliers on doit, par contre, informer le cabinet, est-ce qu'on doit faire des notes au cabinet? Est-ce que ça arrive ça?
- 9 R. Non, pas... pas vraiment qu'on doit faire des notes
  10 au cabinet. Disons que... si on a un dossier
  11 complexe, des fois, la direction peut... peut en
  12 parler aux autorités supérieures, mais des fois on
  13 peut avoir un... un dossier où on a quand même des
  14 demandes de cabinet pour justifier certaines
  15 décisions ou tout simplement pour faire un état de
  16 situation.
- Q. [369] Je vous ai posé la question tantôt, ce sont
  le directeur régional qui va signer au nom du
  ministre l'autorisation. Enlever un certificat
  d'autorisation est-ce que c'est un acte qui doit
  être fait par les fonctionnaires ou par le
  ministre, retirer, retirer un certificat d'autorisation?
- 24 R. Révoquer un certificat.
- Q. [370] Révoquer plutôt, oui?

- R. La révocation d'un certificat d'autorisation est, en autant que je me souvienne, c'est le directeur régional. Maintenant il y a deux cas, il y a la 3 demande de révocation faite par le titulaire et dans ce cas c'est... c'est généralement assez simple parce que c'est le titulaire qui demande la révocation de son certificat d'autorisation. Mais si, par exemple, c'est le ministère qui décide de 8 révoquer, dans ce cas-là, il faut envoyer un préavis au titulaire et il a le droit de refuser, 10 de faire ses représentations. 11 (12:03:48)12
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [371] Est-ce que vous savez si pour le ministère
  doit prendre avis auprès du ministre pour faire
  cette demande, pour faire cette révocation des
  certificats ou c'est essentiellement une tâche
  administrative?
- 19 R. Je ne pourrais pas tout à fait répondre à ça parce 20 que je n'ai jamais été confronté à ce... à cette 21 problématique-là. Mais on a déjà fait des cas de 22 révocation c'était toujours à la demande du 23 titulaire.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [372] Vous avez parlé tantôt de dossiers complexes.

- Énergie Carboneutre, ça vous dit quelque chose?
- 2 R. Oui.
- Q. [373] Parfait. Qui pilote, qui pilotait ce dossier
- ou qui pilote encore ce dossier pour le Ministère
- au bureau régional de Montréal?
- R. C'est moi qui ai eu ce dossier depuis le début,
- jusqu'à aujourd'hui.
- Q. [374] À partir de quand vous avez eu ce dossier-là,
- 9 Monsieur?
- R. Je pense que la demande a été faite vers la fin de
- deux mille cinq (2005). De toute façon, le
- certificat a été délivré en mars deux mille six
- 13 (2006). Donc, j'imagine que vers la fin de deux
- mille cinq (2005) ou au début de deux mille six
- 15 (2006).
- Q. [375] Parfait. Donc, dans un premier temps, comment
- ca fonctionne pour obtenir un certificat
- d'autorisation? Monsieur Ringuette a témoigné
- depuis hier. Est-ce que monsieur Ringuette et
- monsieur Thériault se présentent à votre bureau?
- 21 Comment ça fonctionne?
- R. Bon. Il y a une demande qui est faite au Ministère.
- Et nous avons un formulaire de demande de
- certificat d'autorisation que nous demandons aux
- entreprises de remplir. Mais le formulaire n'est

11

12

13

pas obligatoire. La compagnie peut faire sa propre
demande en suivant à peu près ce qui est indiqué
dans le formulaire. Maintenant, il y a un règlement
qui s'appelle le « Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement »
qui donne les différents points à traiter dans une
demande de certificat d'autorisation et les
différentes informations à fournir ou documents à
fournir.

- Q. [376] Vous dites que le certificat a été émis au mois de mars deux mille six (2006). Vous souvenez-vous quand est-ce les premières demandes, les demandes ont été faites?
- R. Non, je ne me rappelle pas. Mais en général, comme 14 le Ministère, il y a une déclaration de service aux 15 citoyens et que le Ministère se doit de répondre à 16 toute demande de certificat d'autorisation, à 17 l'époque je crois que c'était dans quatre-vingt-dix 18 (90) jours. Maintenant, c'est à soixante-quinze 19 (75) jours. Donc, c'est probablement au début de, à 20 la fin de deux mille cinq (2005) ou bien au début 21 de deux mille six (2006). 22
- Q. [377] Parfait. On vous parlait d'un endroit pour avoir, dans un premier temps, un centre de traitement des sols contaminés aux hydrocarbures,

- c'est ce qui a donné lieu au premier certificat
- d'autorisation. Est-ce que quelqu'un de chez vous
- se présente à l'endroit où est-ce qu'on veut
- instituer un tel site?
- R. Vous voulez dire si quelqu'un est allé sur le
- 6 terrain voir?
- 7 Q. **[378]** Oui.
- R. Pas nécessairement. C'était un terrain vierge. Et
- la demande avait été déposée. Des fois oui, on peut
- se déplacer pour aller si on a des raisons de
- croire qu'il y a des milieux sensibles là où on
- veut implanter le projet. Mais dans ce cas-ci et
- dans Montréal-Est, on... En tout cas, on n'avait
- pas jugé important de se présenter sur les lieux
- juste pour voir l'environnement, parce que c'est un
- environnement qui est connu de tous en général.
- 17 Q. [379] Parfait. On arrive sur... Le certificat va
- être émis au mois de mars deux mille six (2006).
- Suite à l'émission du certificat, on comprend que
- la compagnie Carboneutre va être délinquante.
- Qu'est-ce qui a été remarqué? Qu'est-ce qui a été
- remarqué sur les terrains? Qu'est-ce qui faisait
- défaut au certificat?
- R. Bien, ce qui est arrivé, c'est que Énergie
- 25 Carboneutre a fait la demande pour un centre de

- traitement de sols contaminés par des hydrocarbures.
- 3 Q. [380] Oui.

14

15

16

17

18

19

20

21

- R. Et, nous, on a déjà fait deux autres types de

  centres de traitement. Et, généralement, le

  promoteur commence par équiper le terrain avec les

  instruments de... en tout cas, mettre en place les

  équipements de traitement. Or, Énergie Carboneutre,

  eux, ils ont commencé par entrer des sols

  contaminés sur le terrain avant d'installer les

  équipements de traitement. Ça, on avait jugé que ce

  n'était pas conforme au certificat.
  - Et de plus, dans le certificat d'autorisation, ils étaient sensés installer une surface imperméable pour l'entreposage des sols contaminés. Et ça non plus, on avait jugé que ce n'était pas conforme parce qu'ils avaient installé une surface qui était faite en asphalte recyclé. Ce n'était pas un revêtement bitumineux. Donc, on avait jugé que ce n'était pas conforme. Donc, c'était les deux points qui avaient été jugés non conformes au certificat.
- Q. [381] Quand on émet un certificat d'autorisation,
  est-ce que, systématiquement, il y a des visites de
  vos inspecteurs sur les lieux en tant que tel?

- R. Oui. Disons qu'on est divisé en deux directions. Il
  y a la direction de l'analyse, dont je fais partie,
  et il y a la direction du contrôle. Au moment de
  l'émission du certificat d'autorisation, le dossier
  est transféré à la division contrôle qui eux font
  l'inspection pour voir si tout est fait
  conformément au C.A.
- Q. [382] Il n'y a pas eu également, en plus d'un avis
  d'infraction, il n'y a pas eu également de plaintes
  de compétiteurs et des recours légaux qui ont été
  institués?
- R. Oui. Bon. Il y a eu premièrement les avis 12 d'infraction qui ont été envoyés. Et vers le mois 13 d'octobre deux mille six (2006), il y a eu une 14 requête en injonction qui a été faite par une 15 compagnie qui est à proximité d'Énergie Carboneutre 16 qui voyait entrer les sols contaminés à profusion 17 dans le site, et puis ces sols n'étaient pas 18 traités. Alors, eux, ils ont jugé que ça les lésait 19 dans leurs activités et puis ils ont fait une 20 requête en injonction. Et ils avaient mis le 21 Ministère... Ils avaient cité à témoin le ministère 22 de l'Environnement à l'époque. 23
- Q. [383] Et qu'est-ce qui s'est passé par la suite?
- R. Ce qui s'est passé par la suite, c'est que le

- compétiteur en question, c'est Solution Eau Air
- Sol, ils voulaient la révocation du certificat
- d'autorisation. Le Ministère, lui, n'a pas plaidé
- pour la révocation du certificat d'autorisation,
- mais pour inciter la compagnie à respecter son
- 6 certificat d'autorisation.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [384] Qui était le compétiteur?
- 9 R. Solution Eau Air Sol.
- 10 Q. [385] Et...
- R. La compagnie s'appelle Solution Eau Air Sol.
- Q. [386] Et ça appartient à qui?
- R. De mémoire, ça appartient à la compagnie, à une
- autre compagnie Biogénie, mais je ne connais pas
- les actionnaires.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [387] Mais dans la même veine, est-ce que,
- généralement, vu que c'est un dossier dans l'est de
- Montréal, est-ce que c'est également un de vos
- dossiers, ça?
- 21 R. Non, c'est une compagnie qui est établie depuis
- quelques années, là où ils sont. C'est Énergie
- Carboneutre qui était allée s'installer à
- 24 proximité.
- Q. [388] O.K. Donc, quasiment voisins, là, de ce qu'on

- comprend, là.
- 2 R. Oui, exactement.
- Q. [389] Parfait. Alors, donc, la compagnie
- Carboneutre, déjà en deux mille six (2006), tout de
- suite après l'émission du certificat, du premier
- certificat d'autorisation, cette compagnie-là va
- être en défaut de respecter son propre certificat?
- 8 R. Exactement.
- Q. [390] Et également, tellement qu'il y a des avis
- d'infraction, mais en plus il y a un compétiteur
- qui va faire une injonction et qui demande même
- qu'on révoque ces... le certificat?
- R. Exactement.
- Q. [391] Exactement. Qu'est-ce qui va être décidé par
- rapport, par rapport à Énergie Carboneutre? Parce
- que je vous cacherai pas que, il va y avoir quatre
- modifications dans, dans le même temps au
- certificat d'autorisation, de... d'avoir confiance
- en une compagnie que... qui est délinquante, entre
- quillemets, là?
- R. Bon, et, le dossier s'est retrouvé en cour et comme
- le Ministère plaidait pour que la compagnie se
- conforme à son certificat d'autorisation, ce qu'on
- avait demandé c'est que, et la compagnie ne puisse
- plus recevoir de sols parce que malgré nos avis

2

3

4

8

9

10

11

12

d'infraction dans lesquels on lui demandait de ne plus recevoir de sols, ils avaient continué à en recevoir. Donc, le ju... un premier jugement a été rendu vers novembre, vers le mois de novembre deux mille six (2006) où on a intimé, la cour a intimé l'ordre à Énergie Carboneutre de ne plus recevoir de sols contaminés et de se conformer au certificat d'autorisation, ce qui voulait dire que le... d'installer ses équipements de traitement.

- Q. [392] Parfait. Donc... et pendant combien de temps vous estimez que Énergie Carboneutre a été, a été empêchée de recevoir des nouveaux sols?
- R. Ça, ça a duré environ un an, je pense, parce que 13 c'est à la dernière modification du certificat 14 d'autorisation, quand la compagnie a démontré 15 réellement qu'ils avaient la capacité de traitement 16 requise, c'est à partir de ce moment qu'on avait 17 enlevé, on avait enlevé cette interdiction. Parce 18 que dans les modifications qui ont suivi, pour 19 qu'Énergie Carboneutre ne reçoive plus de cet... 20 de, de sols contaminés, on avait relié la capacité 21 d'entrepose à la capacité de traitement. C'était un 22 point cinq pour un (1,5/1). 23
- Q. [393] D'accord. Est-ce qu'on vous expliquait les difficultés financières? Est-ce que vous

- rencontriez les principales personnes, notamment
  monsieur Ringuette, monsieur Thériault, des
  principales difficultés financières de Carboneutre?
  - R. Bon, et, nous on ne fait pas d'analyse économique.

    Vous comprenez? Donc, dans ce cas-là, ils nous

    parlaient de leurs difficultés financières. Ils

    essayaient d'en parler mais nous, on ne fait pas

    l'analyse économique. Tout ce qu'on leur demandait

    c'était de respecter le CA qui a été délivré.
- Q. [394] O.K. Mais je reviens à la question que je 10 vous ai posée tantôt. Déjà, déjà à partir de 11 juillet deux mille six (2006), la compagnie ne 12 gouverne pas en conséquence, là, c'est-à-dire ne 13 respecte pas son certificat, accepte des sols 14 contaminés alors qu'elle ne les traite pas, elle 15 les entrepose sur son terrain. Déjà en juillet deux 16 mille six (2006) vos inspecteurs vont relever ces 17 manquements-là. Le compétiteur va en injonction 18 pour empêcher Carboneutre de recevoir des nouveaux 19 sols. Et si je vais à la pièce 867, Madame, qui 20 était à l'onglet 6 du cahier de monsieur Ringuette, 21 je regarde les modifications qui ont été faites et 22 vous avez déjà des modifications qui, qui parlent 23 de construction de huit cellules, dans une 24 modification au CA du quinze (15) mai deux mille 25

sept (2007). Si je vais plus loin, vous avez une 1 autre modification qui va être faite en août deux 2 mille sept (2007) qui va donner encore une... une 3 plus grande surface de traitement, donc 4 modification au CA initial du vingt-quatre (24) août deux mille sept (2007). Je vais plus loin encore, je vais aller au neuf (9) novembre deux 7 mille sept (2007), encore une modification qui fait 8 en sorte qu'il va pouvoir y avoir plus de cellules de traitement qui va être octroyé à Carboneutre. 10 C'est, c'est ce bout-là que j'ai de la misère à 11 réconcilier, la position du Ministère qui, qui voit 12 des infractions, qui, suite à une injonction, il y 13 a... il y a... la cour ordonne qu'il n'y ait plus 14 de traitements qui soient, de... de plus recevoir 15 de sols contaminés, puis parallèlement à ça, le 16 Ministère discute toujours et fait des 17 modifications des CA. Peut-être juste nous 18 renseigner, nous éclairer là-dessus. Et c'est dans 19 la même période où est-ce que Carboneutre reçoit 20 pas de sols, là, parce qu'ils sont interdits d'en 21 recevoir? 22 R. Bien, ce qu'il faut comprendre là-dedans, c'est que 23 Carboneutre avait déjà accumulé plus de dix mille 24

mètres cubes (10 000 m³) de sols sur le terrain.

22

23

24

25

1		Or, il y avait deux choix. Ou bien la compagnie
2		installait ses équipements de traitement et
3		traitait ces sols-là ou tout simplement l'acculer à
4		la faillite et les sols tombaient sur la
5		responsabilité du Ministère.
6	Q.	[395] Donc donc, quand vous dites que ça ne
7		regardait pas le Ministère tous les impacts
8		économiques ce n'est pas tout à fait exact, là.
9		Vous vouliez pas vous ramasser avec ces sols-là?
10	R.	Non, j'ai dit qu'on ne fait pas d'analyse
11		économique, ça veut dire que
12	Q.	[396] Oui?
13	R.	que la compagnie vienne nous parler de ses
14		difficultés, ça nous importe peu. Tout ce qui nous
15		intéresse c'est que vous avez un certificat
16		d'autorisation, vous vous êtes engagés à à faire
17		les choses de façon conforme et nous, tout ce qu'on
18		demande c'est de respecter les engagements que la
19		compagnie que la compagnie avait pris.
20		Mais disons que on était bien conscient

que la compagnie avait des difficultés économiques,

ils ont parlé ouvertement qu'ils allaient avoir du

financement, ils allaient... ils allaient

possiblement qu'ils allaient rencontrer les

exigences, mais le fait est qu'il y avait quand

même des sols accumulés sur le terrain et que ces sols devaient être traités dans les meilleurs délais.

Alors, à partir du moment où le dossier a été en cour et nous n'avons pas traité directement, le Ministère n'a pas traité et... en tout cas, notre section technique n'a pas traité directement avec la compagnie et c'est les avocats de la compagnie qui communiquaient avec notre département juridique. Et à partir de là, on... et le Ministère faisait et prenait les... faisait en sorte que les équipements de traitement puissent être installés sur le terrain. Donc, comme la compagnie n'avait jamais manifesté d'intérêt comme quoi qu'il n'allait pas installer ses équipements, c'est parce qu'il disait qu'il n'avait pas encore les moyens de le faire. Donc...

- Q. [397] Est-ce qu'ils vous disaient qu'ils étaient en recherche de financement?
- 20 R. Pardon?

8

10

11

12

13

14

15

16

- Q. [398] Est-ce qu'on vous informait qu'ils étaient en recherche...
- R. Oui, monsieur Ringuette disait qu'il était...
- évoquait souvent qu'ils allaient avoir du
- financement soit du Fonds de solidarité soit

3

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

d'autres instances, mais nous on ne discutait pas de ces choses-là et on voulait savoir c'était quand la compagnie allait installer ses équipements et puis quand allait commencer le traitement.

Alors, nos avocats nous avaient dit que toute action qui est prise sur le terrain dans le but de favoriser le traitement que... on pouvait répondre à ces demandes-là. Donc, c'est dans ce sens qu'il y a eu une première demande de modification qui a été faite par Énergie Carboneutre et puis dans cette modification il était question de construire les cellules de traitement. Et dans cette modification ils avaient... c'était un peu ça qu'on avait aussi avec Énergie Carboneutre, c'est qu'on dirait que la compagnie se cherchait pendant les premiers... pendant les premiers mois et pratiquement à chaque modification il y avait une modification dans le concept de traitement. Et disons qu'il n'y avait pas de modification dans la nature des sols qui étaient reçus.

- Q. [399] Toujours... toujours le traitement des hydrocarbures?
- 24 R. Toujours le traitement des hydrocarbures, mais on 25 est passé de concept de plate-forme de traitement,

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

ça veut dire des surfaces bétonnées dans lesquelles
on... sur lesquelles on dépose les sols. On est
passé à des cellules de traitement. Et donc, on
changeait continuellement de concept. Et c'était un
peu la difficulté qu'on avait avec Énergie
Carboneutre. C'est qu'on sentait que la technologie
n'était pas tout à fait à point.

Mais toujours est-il que dans la première modification ils avaient prévu de construire des cellules de traitement. Ils avaient modifié quelque peu la façon d'opérer, mais cela n'impliquait pas, par exemple, d'autres types de sols, cela n'impliquait pas d'autres types de contaminants.

Donc, dans ce cas-là on a modifié le CA au lieu d'émettre un nouveau certificat d'autorisation.

- Q. [400] Puis, à ce moment-là, c'était des sols contaminés à quelle hauteur à peu près qu'Énergie Carboneutre, dans les premières années, pouvait recevoir, dans les premiers mois?
- 20 R. C'était des sols contaminés par des hydrocarbures 21 plus grand que D et CD, je ne sais pas si vous 22 comprenez.
- Q. [401] Monsieur Ringuette en a fait état.
- 24 R. Bon. O.K. Donc, c'était des sols contaminés par des 25 hydrocarbures à n'importe quel type, à n'importe

quelle concentration. La seule interdiction qu'il y
avait, c'était qu'ils ne pouvaient pas recevoir des
sols contaminés de qualité AB, parce que ces sols,
on avait jugé qu'il n'y avait plus aucun traitement
à faire sur ces sols-là. C'est sur le plan utile de
recevoir ces sols-là, puisque la technologie
n'allait pas au-delà de AB. Donc, c'était pour ça.

- Q. [402] Parfait. Va arriver un moment où est-ce que Carboneutre va être opérationnel, c'est-à-dire que les cellules vont avoir été construites. Et ça, je situe ça à peu près à l'hiver deux mille huit (2008). Est-ce que je me trompe?
- R. Oui, à peu près, oui.

8

10

11

12

19

20

21

22

23

24

- Q. [403] À peu près. À peu près dans le même temps.

  Est-ce que, dans le même temps, vous avez appris

  l'existence d'une autre compagnie qui s'appelle

  Société internationale Carboneutre et, si oui, dans

  quel contexte? Expliquez ça aux commissaires.
  - R. Premièrement, vers cette époque-là, disons qu'on avait commencé à recevoir d'autres intervenants dans le dossier d'Énergie Carboneutre. Ce n'était pas uniquement monsieur Ringuette et puis monsieur Thériault. Il y avait aussi monsieur Arcuri qui venait. Et puis une fois aussi, on avait reçu la visite de monsieur Raynald Desjardins accompagné de

- monsieur Arcuri.
- Q. [404] Mais juste avant ça, est-ce que, pour
- exploiter un centre comme celui-ci, on doit
- également obtenir, en plus des certificats
- d'autorisation du Ministère, des permis de la
- Ville, c'est exact?
- 7 R. Oui.
- Q. [405] Parfait. Est-ce que vous avez à un moment
- donné pris connaissance du permis de la Ville et
- pris connaissance de l'existence de la compagnie
- Société internationale Carboneutre?
- R. Oui, c'est mon collègue de la Ville qui m'avait
- appelé pour me mettre au courant qu'il semblerait
- qu'il y ait une autre organisation qui s'appelle
- Société internationale Carboneutre qui remplacerait
- 16 Énergie Carboneutre.
- Q. [406] Est-ce qu'on peut situer ça aux alentours de
- février deux mille huit (2008), à votre souvenir?
- 19 R. C'est loin. Mais disons que c'est au début de deux
- mille huit (2008) environ.
- 21 Q. **[407]** Parfait.
- R. Et puis... donc, comme j'avais eu les cartes
- d'affaires de monsieur Arcuri qui marquaient aussi
- Société internationale Carboneutre, moi, j'avais
- communiqué avec monsieur Rinquette ou bien monsieur

15

16

17

18

Thériault, je ne me rappelle pas qui, pour leur 1 demander, est-ce que la compagnie avait changé de 2 nom, parce qu'on n'avait pas de demande officielle 3 de la compagnie pour savoir, est-ce que la 4 compagnie avait changé de nom. Mais j'avais vérifié pour savoir si elle avait changé de nom, parce qu'on voulait savoir c'était qui vraiment l'exploitant qui était sur le terrain. Et quand je 8 leur ai parlé, ils m'ont dit non, que, ça, c'est une nouvelle compagnie, que ça n'a rien à voir avec 10 Énergie Carboneutre, et que l'exploitant du 11 certificat d'autorisation restait Énergie 12 Carboneutre. 13

- Q. [408] Parce que ça aurait fait une différence s'ils vous avaient dit, c'est une autre compagnie, une autre entité juridique qui va exploiter le site, ça aurait fait une différence au niveau du... si vous l'aviez su?
- R. Oui, ça aurait fait une différence, parce que, à ce
  moment-là, on aurait demandé de nous fournir des
  informations sur le type de transaction qui a été
  faite. Et dans le cas où c'est réellement une
  transaction d'acquisition d'Énergie Carboneutre par
  une autre compagnie, donc on aurait demandé de
  faire une cession de certificat d'autorisation pour

mettre le certificat au nom de la nouvelle compagnie.

Q. [409] Je vais vous montrer un document qu'on a 3 déposé hier, qui était l'onglet de monsieur Rinquette 8, qui est la pièce 869. Ça s'appelle une convention d'exploitation d'une entreprise. Et dans cette convention-là, on a la Société internationale Carboneutre située au 7272 Maurice-Duplessis et ECN Terrain et Énergie Carboneutre. Et ce qu'on dit, on 9 va à la deuxième page... Je vous fais grâce de 10 plein de choses. Mais qu'à partir du premier (1er) 11 février deux mille huit (2008), deuxième 12 paragraphe, on va dire que : 13

[...] l'exploitant et toute autre compagnie contrôlée par Domenic Arcuri ont le contrôle total sur la gestion des opérations de l'entreprise des vendeurs [...].

Qui est Énergie Carboneutre. Donc, si les choses avaient été faites correctement, vous auriez dû être avisés?

22 R. Oui, ça...

14

15

16

17

18

19

20

- 23 Q. **[410]** Jamais?
- R. On n'a jamais eu cette...
- 25 Q. [411] Je vous l'apprends, là?

- 1 R. Oui.
- Q. [412] Parfait. Et ça, ça aurait nécessité que le
- Ministère le sache et fasse les modifications
- appropriées?
- R. Oui. Si par exemple, il... il est établi que
- Énergie Carboneutre est... en tout cas, que les
- actifs d'Énergie Carboneutre étaient acquis par une
- autre compagnie, dans ce cas-là, c'est l'autre
- compagnie qui devait avoir le certificat
- d'autorisation.
- 11 Q. [413] Bien je vous rassure, ils ont exploité
- pendant une année mais ils n'ont jamais acquis en
- bout de ligne. Est-ce que ça changeait quelque
- chose pour vous?
- R. Ils exploitaient pendant une année? (inaudible)
- Q. [414] À peu près ou un peu plus même, sans acquérir
- la compagnie. Est-ce que ça pouvait être fait, ça?
- Ou on aurait dû vous aviser?
- R. Et, je pense qu'on aurait dû nous aviser, oui.
- Q. [415] Parfait. Je vais... je vais vous le demander,
- vous nous avez remis, vous avez remis aux
- 22 enquêteurs de la Commission les deux cartes
- d'affaires que vous avez parlé tantôt. Quand vous
- avez rencontré monsieur Arcuri pour la première
- fois, et ensuite de ça vous avez rencontré monsieur

1		Desjardins. Donc, si on va à l'onglet 5, c'est une
2		photocopie. On voit « SICN Domenic Arcuri,
3		président, bureau-chef 7272, boulevard Maurice-
4		Duplessis ». C'est le document que vous avez fait
5		parvenir qui, qui
6	R.	Oui.
7	Q.	[416] qui était la carte dans le dossier du
8		Ministère.
9	R.	Exactement.
10	Q.	[417] Exact?
11	R.	Oui.
12		(12:27:39)
13	Q.	[418] Alors je vais la coter. Donc la carte
14		d'affaires de Domenic Arcuri.
15		LA GREFFIÈRE :
16		877.
17		
18		98P-877 : Carte d'affaires de Domenic Arcuri -
19		SICN
20		
21		Me DENIS GALLANT :
22	Q.	[419] Et nous allons aller à l'onglet 6, autre
23		carte que vous avez fait parvenir aux enquêteurs de

la Commission. « SICN Raynald Desjardins, vice-

président des opérations internationales, centre de

24

1		traitement des sols contaminés, HAP Métaux, vente
2		et matériaux de remblai et bureau-chef 7272,
3		boulevard Maurice-Duplessis » usine de traitement
4		sur la rue Marien. Exact?
5	R.	C'est bien ça, oui.
6	Q.	[420] O.K. Et monsieur, c'est monsieur Desjardins
7		qui vous l'a remise en mains propres?
8	R.	Oui.
9	Q.	[421] Parfait. Et que vous nous avez transmis cette
10		copie. Alors, elle va être également cotée. Madame
11		la Greffière?
12		LA GREFFIÈRE :
13		878.
14		
15		98P-878 : Carte d'affaires de Raynald Desjardins
16		- SICN
17		
18		Me DENIS GALLANT :
19	Q.	[422] 78? Oui. Et, petite question avant la pause
20		du dîner. Je vois en haut de la carte de monsieur
21		Desjardins « Centre de traitement de sols
22		contaminés HAP Métaux ». Ça, là, à ce moment-là,
23		quand on vous remet ça, là, il y a pas de
24		certificat d'autorisation qui est donné à
25		Carboneutre pour le traitement des HAP et des

- métaux, et des métaux lourds. C'est exact?
- R. Je crois que non, le certificat est arrivé après.
- Q. [423] Il est arrivé, je vous... je vous le
- remémore, en mai deux mille dix (2010).
- R. En mai deux mille dix (2010), oui.
- Q. [424] Et vous rencontrez monsieur Arcuri et
- monsieur Desjardins en deux mille huit (2008), à
- 8 l'hiver deux mille huit (2008)?
- 9 R. Environ, oui.
- Q. [425] O.K. Est-ce que ça vous a sonné une cloche,
- ca? C'est quoi ça, un centre de traitement des sols
- contaminés HAP Métaux qui est sur mon territoire
- alors qu'ils ont pas de certificat d'autorisation?
- 14 Ou...?
- R. Étant donné que monsieur, monsieur Desjardins
- n'était pas partie prenante au certificat, c'est...
- 17 c'est moins, disons, c'est moins important que si
- monsieur Ringuette m'avait présenté une carte
- d'affaires comme ça.
- Q. [426] Ça aurait été autre chose? Je vais continuer
- sur, sur monsieur Desjardins et monsieur Arcuri à
- notre retour, Madame Charbonneau.
- Me BENOÎT BOUCHER:
- Est-ce que, est-ce que vous me permettez juste un
- instant?

1 Me DENIS GALLANT:

- 2 Oui.
- Me BENOÎT BOUCHER:
- Juste pour répondre à une question de Monsieur le
- 5 Commissaire. Il y a un décret qui est publié dans
- les Règlements refondus du Québec, qui est le
- 7 chapitre M30.001, règlement 1, qui donne des
- délégations de pouvoirs à différents fonctionnaires
- par le Ministre ou pour les révocations ou pour les
- autorisations.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Merci, Maître Boucher.
- Me DENIS GALLANT:
- Merci.
- Me BENOÎT BOUCHER:
- Merci.
- 17 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- REPRISE DE L'AUDIENCE (14:02:01)
- Me DENIS GALLANT:
- Bon après-midi.
- LA GREFFIÈRE :
- Monsieur André Antoine, vous êtes sous le même
- serment.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [427] Alors, Monsieur Antoine, je... nous allons

- recommencer où est-ce qu'on a quitté ce... juste
- avant la pause déjeuner. Donc, finalement vous
- allez rencontrer et monsieur Arcuri et monsieur
- Desjardins à l'hiver de deux mille huit (2008),
- 5 c'est exact?
- R. Environ, oui.
- Q. [428] Parfait. Alors, peut-être juste nous dire,
- là, quel a été... comment ils se sont présentés à
- vous? Quelles ont été vos discussions avec ces
- messieurs-là? Parce que, ce qu'on comprend, c'est
- que jusqu'à ce moment-là, vos interlocuteurs
- étaient soit monsieur Ringuette ou soit monsieur
- Thériault, c'est exact?
- R. Oui, c'est ça.
- Q. [429] Parfait. Alors, il y a un changement de... de
- 16 personnes. Ces personnes-là vous... vous disent
- 17 quoi, là?
- 18 R. Bien, je ne me rappelle pas tout à fait dans
- quelles circonstances monsieur Arcuri était venu me
- voir, mais c'était certainement dans le cadre de...
- des demandes... de multiples demandes de
- modification du certificat d'autorisation qu'on
- avait à l'époque. Et puis cette fois-là, il avait
- décidé de se faire accompagner par monsieur
- Desjardins.

- Q. [430] Parfait. Mais, est-ce que vous avez... est-ce que ces gens-là... parce que ces gens-là vous 2 remettent les cartes. On peut toujours les mettre à 3 l'écran, Madame Blanchette. Alors, on prend celle de monsieur Desjardins, donc celle de... ou de monsieur Arcuri, ça, c'est une... une ou l'autre, là. Et là vous voyez SICN, vous voyez Raynald Desjardins, vice-président des... des opérations 8 internationales. J'imagine qu'il y a des discussions avec ces personnes-là. Vous êtes qui, 10 là, par rapport à Énergie Carboneutre? 11
- R. Non, pas vraiment. Et je me rappelle que j'ai
  discuté du sujet dont était venu parler monsieur
  Arcuri. Et comme monsieur Desjardins était là, donc
  il a profité pour présenter sa carte, donc je l'ai
  acceptée, puis je l'ai mise dans le dossier.
  - Q. [431] O.K. Puis vous autres... vous, vous étiez toujours sous l'impression que SICN, c'était un nom comme ça et c'étaient pas les gens responsables de la compagnie.
- 21 R. En réalité, SIC...

18

19

- Q. [432] Je cherche à comprendre.
- 23 R. ... SICN, on avait bien compris que c'était une 24 compagnie qui... qu'on avait créée autour d'Énergie 25 Carboneutre, mais notre interlocuteur au niveau du

- Ministère restait Énergie Carboneutre et c'étaient 1 les mêmes... les mêmes dirigeants qui répondaient au nom de Énergie Carboneutre, donc cela... cela ne 3
- nous a pas préoccupés beaucoup plus que ça.
- Q. [433] O.K. Est-ce qu'à partir de ce moment-là celui avec qui vous avez eu plus de contacts était monsieur Arcuri? Est-ce qu'il s'est opéré un

changement, là, dans la direction, selon vous?

- R. Non, pas vraiment. Disons que, à partir du moment où on a fait le projet du deuxième certificat, oui,
- monsieur Arcuri était présent régulièrement aux 11
- réunions, mais la personne vraiment avec qui on 12
- prenait contact au niveau technique, c'était 13
- monsieur Ringuette. 14
- Q. **[434]** Toujours? 15
- R. Toujours monsieur Ringuette. 16
- Q. [435] O.K. Puis outre la seule fois, vous dites que 17 vous avez rencontré monsieur Desjardins à vos 18 bureaux, exact?
- R. Oui. 20

8

10

- Q. [436] Est-ce que vous l'avez rencontré ensuite de 21 ça? 22
- 23 R. Non.
- Q. [437] Est-ce qu'il y a eu d'autres rencontres avec 24 monsieur Desjardins? 25

- 1 R. Pas du tout.
- Q. [438] Mais, il y a eu d'autres rencontres avec
- 3 monsieur Arcuri?
- 4 R. Monsieur Arcuri, oui.
- Q. [439] O.K. Est-ce que c'est à ce moment-là qu'on va
- commencer à parler du deuxième certificat, à savoir
- celui qui a été émis le vingt-cinq (25) mai deux
- mille dix (2010), qui permettait le traitement des
- 9 sols contaminés aux métaux... aux métaux lourds?
- R. Non, c'est un peu plus tard parce que la demande du
- deuxième certificat, pour initier la demande, les
- gens de... de Énergie Carboneutre ne s'étaient pas
- présentés. C'était leur procureur avec leur
- consultant qui s'étaient présentés pour présenter
- cette demande-là.
- Q. **[440]** O.K. Puis ça s'est fait quand, ça, à peu
- 17 près?
- 18 R. Vers la fin de deux mille huit (2008).
- Q. [441] Vers la fin de deux mille huit (2008).
- 20 R. Oui.
- Q. [442] Parfait. Je vais vous montrer... oui, on l'a
- déposé en preuve, un nouvel avis d'infraction
- pour... pour Énergie Carboneutre. Cette fois-ci,
- l'avis d'infraction du vingt-six (26) novembre deux
- mille huit (2008) qu'on a déposé sous 97 à 874.

1		Parfait. Je l'ai montré à monsieur Ringuette,
2		j'aimerais avoir votre opinion sur ce sur cet
3		avis d'infraction là. Donc, de :
4		Ne pas avoir respecté, lors de la
5		réception de sols contaminés, les
6		conditions de votre certificat
7		d'autorisation émis le 15 mars (),
8		et modifié
9		Et caetera. Allez au deuxième paragraphe :
10		Avoir accepté des sols contaminés par
11		des métaux à des concentrations
12		supérieures au critère « C » de la
13		Politique de protection des sols et de
14		réhabilitation des terrains
15		contaminés
16		On comprend qu'en deux mille huit (2008), Énergie
17		Carboneutre n'est pas autorisée à recevoir ce type
18		de de sols là. C'est exact?
19	R.	Non. Ils n'étaient pas autorisés, mais ils étaient
20		en pourparlers avec le Ministère pour le protocole
21		Pour présenter un protocole de cette démonstration
22	Q.	[443] O.K. Savez-vous s'il y avait combien il y
23		avait de de terre contaminée que vos inspecteurs
24		ont vue?
25	R.	Non. Je me rappelle pas la quantité. Peut-être

- qu'on me l'a dite, mais je me rappelle pas la
- quantité. Mais je me rappelle être intervenu
- personnellement dans le dossier, et...
- Q. [444] Et qu'est-ce que vous avez fait?
- R. Parce que le Port de Montréal m'avait appelé, avait
- communiqué avec moi, pour me dire qu'il y avait des
- sols... qu'ils avaient des sols contaminés par des
- métaux qu'ils acheminaient chez Énergie
- 9 Carboneutre. Alors là, moi je les avais rappelés
- pour leur dire que Énergie Carboneutre n'était pas
- autorisé à recevoir ce type de sol, et c'est alors
- que moi j'ai transmis l'information à la division
- contrôle pour qu'ils aillent faire une inspection.
- Q. [445] Donc, d'où l'inspection et d'où l'avis
- d'infraction.
- 16 R. Exactement.
- Q. [446] O.K. Et est-ce qu'à ce moment-là ils avaient
- commencé les protocoles, à la fin... en novembre
- deux mille huit (2008), pour pouvoir se faire
- autoriser un nouveau certificat?
- 21 R. Je me rappelle pas tout à fait les dates et... la
- date à laquelle qu'on a accepté, que le Ministère a
- autorisé vraiment le premier protocole d'essai,
- mais je sais qu'on était... c'était la période où
- on était en pourparlers avec eux, pour présenter ce

- protocole d'essai, que voilà les exigences du
- Ministère, voilà ce qu'ils devaient présenter dans
- le protocole, pour que le protocole puisse être
- accepté par le Ministère.
- Q. [447] Qu'est-ce qui arrive, au Ministère, quand
- justement on est en négociation avec le Ministère
- puis qu'on... on viole les règles de la qualité de
- 1'environnement? Est-ce qu'il y a... Est-ce qu'il y
- a eu des sanctions, suite à ça?
- R. Mais, la sanction, c'est qu'on a envoyé un avis
- d'infraction...
- Q. [448] O.K.?
- R. ... et on leur a demandé de... d'éliminer les sols
- dans les plus brefs délais. Et si...
- Q. [449] Savez-vous si ça a été fait?
- R. Enfin, j'imagine que oui si on n'a pas eu d'autres
- suites au dossier.
- Q. [450] Est-ce qu'à un moment donné, Monsieur...
- Monsieur Antoine, il y a des... le cabinet est
- intervenu dans la... dans toute la question du
- dossier de Carboneutre, et notamment l'émission du
- deuxième certificat?
- 23 R. Pour l'émission du deuxième certificat
- d'autorisation, je ne me rappelle pas avoir
- vraiment à traiter des demandes de cabinet. Pour

1	toute la durée du litige avec Énergie Carboneutre,
2	quand les choses étaient en cour, et à la cour, et
3	puis dans les différentes modifications qu'on a
4	faites à l'époque, et on a reçu, oui, j'ai eu à
5	préparer des demandes de cabinet pour répondre à
6	des questions.

- Q. [451] O.K. Et quel genre de questions que le cabinet vous posait? Est-ce que c'est fréquent, ça, quand on traite un dossier, au niveau des fonctionnaires, qu'on ait des demandes du cabinet?
- 11 R. Oui, ça arrive. Mais dans le cas d'Énergie 12 Carboneutre, c'est arrivé un peu plus souvent.
- Q. [452] Qu'est-ce que vous voulez dire par un peu plus souvent?
- R. Un peu plus souvent, ça veut dire que, compte tenu 15 du contexte, et que Énergie Carboneutre, à certains 16 moments, se sentait plus ou moins... comme, on 17 était beaucoup trop présent pour eux, parce que, à 18 cause des antécédents qu'on avait, que la 19 compagnie, dès le début, ne coopérait pas avec le 20 Ministère et puis ne respectait pas son 21 certification d'autorisation, donc, dans ce cas-là, 22 le Ministère a toujours manifesté une certaine 23 présence auprès de la compagnie pour vérifier les 24 opérations, comment... comment ça allait. Et 25

- Énergie Carboneutre a eu à demander, à faire... à
  faire des représentations pour savoir là où était
  son dossier, et puis pourquoi on faisait telle
- exigence, et puis des affaires comme ça.
- Q. [453] O.K. Comment ça fonctionne, généralement, une
- intervention du cabinet? Comment ça descend à vous,
- un fonctionnaire analyste sur le terrain, ces
- demandes-là, puis comment vous les traitez? Peut-
- être juste expliquer ça aux commissaires, comment
- qa fonctionne.
- 11 (14:12:40)
- 12 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [454] Et puis expliquez aussi comment il se fait,
- vous nous avez dit que ça arrivait souvent, mais
- que c'était plus fréquent dans le cas d'Énergie
- 16 Carboneutre. Alors, dans quel contexte est-ce que
- ca arrivait souvent, ces demandes-là?
- 18 R. La demande de cabinet?
- 19 Q. **[455]** Oui?
- R. Bon, si jamais on a un dossier, disons, je prends
- un dossier qui est très médiatisé, par exemple,
- donc, très souvent on a une demande de cabinet
- pour...
- Q. [456] Avez-vous un exemple de dossier qui serait...
- 25 R. Par exemple, c'est le Shell, la fermeture de la

- raffinerie de Shell. D'accord? Et on a eu beaucoup
  d'informations qui ont été diffusées sur la
  raffinerie, sur le devenir du terrain et ainsi de
  suite. Donc, on a eu des demandes de cabinet pour
  clarifier la position du Ministère par rapport à la
  fermeture et pour pouvoir répondre aux médias si
  jamais il y a des questions.
- Q. [457] O.K. Je comprends que dans un... dans un...

  l'exemple que vous nous donnez c'est des demandes

  du cabinet pour clarifier la position, pour

  connaître la position du Ministère, c'est ça?
- 12 R. C'est ça, oui.
- Q. [458] O.K. Est-ce que vous avez d'autres exemples?
- R. On a eu un cas dernièrement, c'est le cas des BPC, 14 le cas des BPC à Pointe-Claire. Il y a eu aussi des 15 demandes pour vérifier et ce qui se faisait au 16 niveau du terrain. Donc, sur le terrain qu'est-ce 17 qu'on faisait, donc, c'est un peu ça, pour savoir 18 réellement, pour avoir un état de situation clair 19 de façon à pouvoir répondre aux questions si jamais 20 21 il y en a.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. **[459]** Moi, je veux savoir comment maintenant, ma question c'est... c'est comment ça descend, c'est quoi la... la trame usuelle ou le chemin usuel, par

15

16

17

18

1	exemple, chef de cabinet à sous-ministre. Pouvez-
2	vous expliquer aux commissaires comment ça
3	fonctionne? Est-ce que vous le savez?

- R. Non, moi je ne le sais pas. Ce qui arrive c'est
  que... et je me fais, par exemple, approcher par ma
  directrice adjointe et qui me dit que, bon, on a
  une demande de cabinet sur, par exemple, Énergie
  Carboneutre pour savoir où est-ce qu'on est rendu
  avec la demande de modification de certificat
  d'autorisation ou la demande de certificat
  d'autorisation ou, par exemple, à de...
  Généralement c'est pour faire un état de situation,
  c'est ça.
  - Q. [460] O.K. Est-ce qu'il est arrivé que des députés ou peut-être des ministres qui ne sont pas ministre de l'Environnement ou qui n'ont pas ce portefeuille-là ont communiqué directement avec... avec votre ministère justement pour s'informer d'un dossier?
- 20 R. Non. Ça je ne suis pas au courant. Je n'ai pas...
  21 je n'ai pas accès aux personnes d'où originent,
  22 desquelles originent les demandes.
- Q. **[461]** O.K. Est-ce que ça a déjà été porté à votre
  attention que monsieur Tony Tomassi, député de
  Lafontaine, s'était informé sur le cheminement du

- dossier?
- R. Ça, ça a été fait, c'est plutôt vague, c'est de
- mémoire, je me rappelle quand monsieur Tomassi
- est... il a été annoncé que monsieur Tomassi ne
- faisait plus partie du cabinet. Et puis il y a une
- réflexion qui est passée comme ça en disant comme
- quoi on aurait beaucoup moins de demandes de
- 8 cabinet d'Énergie Carboneutre mais...
- 9 Q. [462] Allez plus loin, c'est quoi cette réflexion-
- là? Quand monsieur Tomassi est parti dans les
- circonstances qu'on connaît du... du conseil des
- ministres, il y a eu une réflexion chez vous au
- sein de cet...
- R. Bien, oui, il y a... il y a quelqu'un, je me
- rappelle que comme... il y a une conversation comme
- ca qui est partie, mais je n'y ai pas prêté
- vraiment beaucoup attention.
- 18 Q. **[463]** O.K. Je vais... je vais...
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [464] En fait, si je comprends bien, vous vous êtes
- dit entre vous que vous auriez moins de demandes au
- sujet de Carboneutre?
- R. Oui, c'est ce qui s'est... c'est ce que j'ai
- compris de la conversation. Mais je n'avais pas
- porté attention.

1 Me DENIS GALLANT:

Q. [465] Je vais vous montrer une chaîne de courriels

qui, ultimement, a gravité par plusieurs personnes,

mais qui va se terminer chez vous, qui va vous être

adressée par votre supérieur. C'est à l'onglet,

peut-être que ça va vous rafraîchir la mémoire, à

l'onglet 8. Alors, et comme ce sont des courriels

qui part du plus récent au plus ancien, je vais

demander à madame Blanchette d'aller à la page 2.

10 LA GREFFIÈRE:

11 Vous les produisez?

Me DENIS GALLANT:

Oui, je vais le produire tout de suite.

14 LA GREFFIÈRE :

15 879.

Me DENIS GALLANT :

17 879. Parfait.

18

98P-879 : Courriel de Brigitte Bérubé du 10 août

20 2009-Urgent : ECN - Rencontre à

21 organiser

22

23

24

Q. [466] Voici, il y a un courriel, et je vais juste

aller avec les interlocuteurs...

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Excusez-moi, Maître. Est-ce que l'onglet 7, qui
- était l'avis d'infraction...
- 4 Me DENIS GALLANT:
- Je l'ai déposé avec monsieur Rinquette hier.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- 7 Excusez-moi!
- 8 Me DENIS GALLANT:
- 9 Il n'y a pas de problème.
- Q. [467] Donc, nous allons aller... alors c'est un
- courriel qui est envoyé de madame Claudine
- Metcalfe. Est-ce que ça vous dit quelque chose
- madame Metcalfe?
- 14 R. Non.
- Q. [468] Bon. Pour les besoins, parce que ça va être
- expliqué plus tard par un autre témoin, madame
- 17 Metcalfe était au cabinet de la ministre de
- 18 l'Environnement. Parfait. Adressé à monsieur Paul
- 19 Letendre. Est-ce que Paul Letendre, ça vous dit
- quelque chose?
- 21 R. Non plus.
- Q. [469] Bon. Voici ce que le courriel dit « urgent »,
- et la date, c'est le dix (10) août deux mille neuf
- (2009). Donc, pendant les protocoles, j'imagine,
- parce que le fameux certificat...

1	R.	Oui, c'est vrai.
2	Q.	[470] va être émis, va être émis le printemps
3		suivant?
4	R.	Deux mille dix (2010).
5	Q.	[471] Deux mille dix (2010). Au mois de mai.
6		Voici les préoccupations de monsieur
7		Tomassi au sujet de l'entreprise ECN.
8		Et ça, elle reprend ce que monsieur Tomassi lui a
9		envoyé.
10		Est-il possible qu'ECN puisse obtenir
11		un C.A. temporaire pour qu'il puisse
12		continuer à recevoir des sols, car ils
13		ont effectué les tests? Le rapport est
14		soumis au MDDEP.
15		Donc au ministère du Développement durable.
16		Tout fonctionne et les résultats sont
17		A-1.
18		Monsieur Tomassi, il semble qu'il sait ça, lui.
19		Il semble qu'ils doivent attendre que
20		tous les fonctionnaires reviennent de
21		vacances à la fin septembre pour
22		commencer à vérifier l'analyse. Merci
23		de me répondre aujourd'hui le 10 août.
24		Si on monte ensuite de ça, on va aller, on va aller
25		en haut de la page 2 de 3. Donc Et le fameux

- courriel est envoyé de madame Metcalfe à monsieur
- Letendre à huit heures douze (8 h 12). Ensuite de
- ça, Paul Letendre va l'envoyer à Michel Rousseau.
- Michel Rousseau, j'imagine, ça, ça vous dit quelque
- 5 chose?
- R. Oui. C'est le sous-ministre adjoint.
- Q. [472] C'est le sous-ministre adjoint?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [473] Au Ministère. Et ça va être écrit :
- Code 133 MR. Échéance : aujourd'hui.
- 11 Merci à l'avance. Paul Letendre.
- Est-ce que ça vous dit quelque chose ce qui est
- 13 écrit là?
- 14 R. Vous parlez du code?
- 15 Q. **[474]** Code 133 MR?
- R. Non, ça ne me dit rien.
- Q. [475] Non. Mais ce qui est clair, c'est « échéance
- : aujourd'hui »?
- 19 R. Oui.
- Q. [476] Ensuite de ça, on va aller en haut. Et ça, il
- était dix heures dix (10 h 10). On va aller plus
- haut, on va aller d'un message... il faut aller à
- la fin de la page 1 de 3 pour bien comprendre.
- Donc, un message de Denis Lapointe envoyé le dix
- (10) août deux mille neuf (2009) à dix heures

- vingt-deux (10 h 22). Denis Lapointe, savez-vous c'est qui?
- R. Oui, c'était un attaché politique.
- Q. [477] Un attaché politique. À Brigitte Bérubé. Qui est Brigitte Bérubé?
- R. C'était ma directrice adjointe.
- Q. [478] Carrément votre directrice. Quand je vous dis, là, quand je vous ai parlé, la question tantôt, comment ça descendait les demandes de cabinet, vous en avez peut-être un exemple là?
- 11 R. Oui, c'était ma directrice adjointe.
- Q. **[479]** C'est votre directrice. Donc, là ça tombe chez les fonctionnaires. Et Denis Lapointe va écrire à Brigitte Bérubé.

Bonjour Brigitte. Pourrais-tu me

préparer une réponse à la question de

madame Metcalfe, ci-dessus, pour

aujourd'hui? Merci de ta

collaboration.

Maintenant, je vais aller... Votre patronne va envoyer à André... Valiquette... à vous, copie conforme à Yves Valiquette, qui était votre patron, votre chef d'équipe?

R. Non, c'est encore le chef d'équipe.

20

21

22

23

Q. [480] Chef d'équipe. Donc, à quatorze heures cinq

24

25

(14 h 05), la même journée, Brigitte Bérubé va 1 envoyer, va vous faire suivre le courriel, va vous demander la chose suivante, va mettre copie conforme Yves Valiquette : 4 Urgent, rencontre à organiser. 5 Importance haute. Indicateur de suivi. Assurer un suivi. Bonjour André. Comme 7 mentionné dans le courriel ci-dessous, 8 et la fiche synthèse approuvée, la 9 Direction régionale s'est engagée à 10 organiser dès ton retour de vacances 11 une rencontre avec ECN sur le rapport 12 présentant des résultats du protocole 13 d'essai. Je compte sur ta précieuse 14 collaboration pour organiser 15 rapidement cette rencontre et procéder 16 à l'évaluation des résultats des 17 essais avec nos collègues du Service 18 des lieux contaminés. Merci et bonne 19 journée. 20 R. Oui. 21 Q. [481] Alors, est-ce qu'il y a eu un suivi de ça? 22

Est-ce que, à la demande de monsieur Tomassi, il a

pu y avoir un C.A. temporaire? Êtes-vous en mesure

de répondre à ça?

- R. Non, on ne donne pas de C.A. temporaire au Ministère.
- Q. [482] Est-ce qu'il y a eu cette fameuse rencontre finalement avec...
- 5 R. Avec ECN?
- 6 Q. **[483]** Oui.

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- R. Possiblement parce que, comme disent les courriels,

  ils avaient soumis des résultats d'analyses. Donc,

  il fallait valider ces résultats d'analyses avec

  nos collègues du service de l'eau contaminée. Donc,

  il y a eu certainement des rencontres entre nous

  pour valider le résultat et après ça, rencontrer la

  compagnie pour, pour leur dire, et si on était

  d'accord ou bien s'il y avait des améliorations à

  apporter.
  - Q. [484] O.K. Peut-être en lien avec la réponse que vous avez fournie un petit peu plus tôt, c'est-àdire quand monsieur Tomassi est parti, on va dire, finalement on va moins parler du dossier Carboneutre, est-ce que quand je vous montre ce courriel-là, vous êtes d'accord avec moi que monsieur Tomassi, qui est pas du tout au ministère de l'Environnement, qui est le député de Lafontaine, qui a été ministre de la famille, en

connaît un petit bout sur le dossier, là?

- R. Bien, d'après les courriels, oui, il est intervenu.
- Q. [485] O.K. Est-ce qu'à votre connaissance
- personnelle il serait intervenu autrement?
- R. Non, parce que moi je ne lui ai jamais parlé
- 5 personnellement.
- Q. [486] Est-ce que vous avez eu d'autres demandes qui
- faisaient suite à des demandes de monsieur Tomassi,
- 8 outre celle-là?
- 9 R. Je ne me rappelle pas, non. Je ne crois pas.
- 10 Q. **[487]** Vous ne croyez pas?
- 11 R. Non.
- Q. [488] O.K. Est-ce qu'on peut dire que dans le
- dossier Carboneutre, il y a eu plus de demandes
- politiques que dans d'autres dossiers? À votre
- connaissance personnelle.
- R. Ce que je viens de dire tantôt c'est que, c'était
- un dossier plus ou moins litigieux où Énergie
- Carboneutre se sentait plus ou moins lésée du fait
- qu'elle ne pouvait pas, suite au moment où on avait
- imposé des ratios, des ratios d'entreposage, des
- affaires comme ça, et... ils se sentaient pas à
- l'aise pour faire ce qu'ils voulaient parce que le
- Ministère manifestait une présence constante sur le
- terrain. À ce moment-là, oui, je peux dire qu'il y
- a eu des demandes.

- Q. [489] O.K. Quand on a des interventions du cabinet,
  est-ce que généralement on fait en sorte qu'on va
  plus vite dans le dossier? Est-ce qu'on met le
  dossier en haut de la pile? Peut-être juste nous
  expliquer si... s'il y a une pression qui est
- R. Bon, c'est entendu quand il y a une demande de cabinet, on fait le plus rapidement possible pour répondre à cette demande-là, et des fois on nous donne même des échéanciers pour donner la réponse.

ressentie quand le politique intervient.

- Q. [490] O.K. Est-ce que vous avez déjà, est-ce que
  vous avez pris part à des rencontres, des
  rencontres quant au dossier Carboneutre avec des
  membres du personnel politique, vous-même, Monsieur
  Antoine?
- 16 R. Jamais.
- Q. **[491]** Jamais? Jamais. Est-ce que vous avez eu des rencontres avec vos sous-ministres concernant le dossier Carboneutre?
- 20 R. Non, jamais.
- Q. [492] Jamais non plus. C'est vraiment, là, ce qu'on appelle, sur le terrain en tant que tel?
- 23 R. Oui.
- Q. **[493]** Et, et selon, selon vous, vous saviez, là, que monsieur Tomassi, parce que vous disiez, vous

1	en avez discuté avec vos collègues, mais la seule
2	demande directe de sa part qui vous a été
3	transmise, c'est ce qu'on vient de déposer puis ce
4	qu'on vient de vous montrer, est-ce que c'est

5 exact?

10

11

12

13

14

15

16

- R. Bon, on n'en discutait pas réellement parce que là, si vraiment on en discutait, je m'en serais rappelé. On n'en discutait pas réellement.

  D'ailleurs, et mes collègues ne sont pas partie prenante au dossier. S'il y a quelqu'un qui devait en discuter, c'est moi qui devais peut-être leur en parler. Je me rappelle pas en avoir parlé avec mes collègues de monsieur Tomassi pour son intervention dans le dossier. Mais qu'on ait discuté du fait qu'on avait des demandes, des demandes assez
- Q. **[494]** O.K. Monsieur Arcuri, vous dites que vous l'avez rencontré à bon nombre de reprises...

pressantes chez Énergie Carboneutre, oui.

- 19 R. Oui.
- Q. [495] ... à partir de deux mille huit (2008). Estce que, à un moment donné, vous avez été informé que ce monsieur-là serait peut-être lié au crime organisé italien?
- 24 R. Non, jamais. Et l'information, nous l'avons eue à la Direction régionale et comme... comme tout le

- monde, c'est-à-dire à travers les journaux, quand ça a paru dans les médias.
- Q. [496] O.K. Est-ce que vous avez, lorsque... pour monsieur Arcuri, monsieur Desjardins, est-ce que c'est la même réponse pour monsieur Raynald
- 6 Desjardins?
- R. Oui, c'est la même réponse pour monsieur

  Desjardins.
- 9 Q. **[497]** Vous-même, jamais, pensé que ce monsieur-là 10 était peut-être...
- 11 R. Non.
- Q. [498] ... lié de quoi que ce soit. Des gens dans 12 votre entourage, au Ministère, qui vous a, qui vous 13 auraient peut-être prévenu, faites peut-être 14 attention, regardez ça très, de très près. Il y a 15 peut-être des gens qui sont reliés, de près ou de 16 loin, au crime organisé, est-ce que... est-ce que, 17 est-ce que c'est venu à vos oreilles? Est-ce qu'il 18 y a eu des discussions de ça? 19
  - R. Non. On a parlé de monsieur Desjardins au Ministère seulement quand la nouvelle a paru que monsieur Desjardins faisait partie de la mafia, donc, la discussion a porté.

20

21

22

23

25 (14:27:13)

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- 2 Q. [499] Quand, ça?
- R. Quand ça a paru dans les journaux, Madame la
- 4 Présidente.
- Q. [500] Quand est-ce que c'est venu à vos oreilles?
- R. Je ne me rappelle pas à quelle époque ça...
- Q. [501] Quand, par rapport au moment où vous... où il
- vous a remis sa carte?
- R. Ah, ça c'était antérieur à... antérieurement à ce
- que... à ce que cette information soit parue dans
- les journaux.
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [502] Est-ce que... Est-ce qu'on... Est-ce qu'on
- peut dire que c'est peut-être sorti dans les
- journaux avant l'émission du certificat du vingt-
- cinq (25) mai deux mille dix (2010), ou vous n'êtes
- pas capable de nous le dire?
- 18 R. Non. Je ne sais pas.
- Q. [503] Vous ne savez pas du tout?
- 20 R. Non.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [504] Mais c'est quand même un fait marquant. Est-
- ce qu'il n'y a pas quelque chose qui ferait que
- vous pouvez vous en rappeler, par rapport à la
- carte, par rapport au moment où vous l'avez

- rencontré? Combien de temps après ou avant vous avez su le fait?
- R. Ce que je peux vous répondre, Madame la Présidente,
- c'est que pour moi personnellement, au dossier,
- 5 monsieur Desjardins ne faisait pas partie du
- dossier. Il a donné une carte, et je l'ai mise dans
- le dossier. Mais les personnes qui faisaient partie
- du dossier, c'était les personnes avec
- lesquelles... c'est les personnes qui signaient au
- nom de Énergie Carboneutre. C'était monsieur
- Ringuette et monsieur Thériault.
- Q. [505] Bon. Et quand vous avez appris, d'abord
- qu'est-ce que vous avez appris au sujet de monsieur
- 14 Desjardins?
- R. Ce que les journaux ont raconté. Que monsieur
- Desjardins fait partie de la mafia.
- Q. [506] Bon. Ça ce n'était pas marquant, pour vous,
- quand vous avez appris ça?
- R. Oui. Exactement, et puis quand on a dit ca, j'ai
- dit, « Ça me semble qu'on a un... » Ce monsieur, je
- l'ai rencontré, et puis il avait... il m'avait
- remis une carte. Je suis allé dans le dossier puis
- j'ai trouvé sa carte.
- Q. [507] Bon, voilà. Alors, vous êtes peut-être
- capable de nous situer approximativement quand vous

- avez appris ça.
- 2 R. Réellement, je n'ai pas fait... Je n'ai pas fait le lien d'aller vérifier...
- Q. [508] Vous n'avez pas fait le lien? Vous venez de dire que vous êtes allé voir la carte qu'il y avait dans le dossier.
- 7 R. Oui.
- Q. [509] Là... Vous ne pouvez pas dire que vous n'aviez pas fait le lien.
- 10 R. Je sais qu'il y avait la carte. Je suis allé voir 11 la carte pour voir si vraiment c'était... si 12 c'était une carte de monsieur Raynald Desjardins.
- Mais dire...
- Q. [510] Donc, vous aviez fait le lien.
- R. Dire que réellement, au moment où il l'a fait, que ça m'est resté... À savoir est-ce que c'était avant l'émission du certificat ou après, ça, je ne me rappelle pas. Quand l'information a paru dans les journaux.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. **[511]** Est-ce qu'on comprend que monsieur Raynald

  Desjardins n'a jamais participé, sauf la seule fois

  que vous l'avez vu, à des rencontres concernant

  l'obtention du deuxième certificat?
- R. Non. Il n'est jamais venu.

- Q. [512] Est-ce que monsieur Arcuri était pas mal dans toutes les rencontres pour l'obtention du deuxième certificat?
- R. Il était toujours présent, monsieur Arcuri.
- Q. **[513]** Donc, on peut parler qu'au cours de l'année deux mille neuf (2009), monsieur... monsieur Arcuri était... était omniprésent dans le dossier
- 8 Carboneutre?
- 9 R. Oui.
- Q. [514] C'est un peu intéressant, ce que vous disiez,
  par contre. Moi j'avais les noms de Ringuette,
  j'avais les noms de Thériault. Monsieur Arcuri,
  selon vous, il parlait pour qui? Pour Énergie
  Carboneutre ou pour Société internationale
  - R. Monsieur Arcuri était présenté comme le financier, c'est-à-dire comme quelqu'un qui... qui faisait partie d'Énergie Carboneutre comme... comme financier. Donc, monsieur Arcuri était toujours là. Mais tous les documents relatifs au certificat d'autorisation sont signés par monsieur Ringuette et monsieur Thériault.
- Q. [515] Jamais par monsieur Arcuri?
- 24 R. Jamais par monsieur Arcuri.

Carboneutre?

15

16

17

18

19

20

21

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [516] Alors la question de maître Gallant, c'est au
- nom de qui se présentait-il? Énergie Carboneutre ou
- 4 Société internationale Carboneutre?
- R. Il était toujours accompagné d'Énergie Carboneutre,
- donc, pour nous, il était là en tant que
- 7 représentant d'Énergie Carboneutre.
- 8 Me DENIS GALLANT:
- 9 Q. [517] Pour vous, outre des cartes d'affaires, outre
- également le nom qui a apparu lors du permis de la
- Ville, pour vous, Société internationale
- 12 Carboneutre n'est pas un de vos interlocuteurs.
- C'est ce que je comprends de votre témoignage.
- R. Je n'ai pas le permis de la Ville ou qui a été
- délivré à Société internationale Carboneutre. Je
- 1'ai cherché dans le dossier, et je n'ai rien
- 17 trouvé.
- 18 Q. [518] Vous n'avez rien trouvé. Mais vous vous
- 19 rappelez que...
- 20 R. Oui. J'en ai discuté...
- Q. [519] ... c'est suite à des documents de la
- Ville...
- R. J'en ai discuté avec un représentant de la Ville.
- J'avais mis une note manuscrite dans mon dossier.
- Q. [520] Parfait. Une fois que monsieur... monsieur

Tomassi va quitter le cabinet, est-ce qu'à un 1 moment donné il y a le... Ça c'est le cabinet des ministres, là, mais je parle du cabinet, là, du 3 ministère du Développement durable. Est-ce qu'à un moment donné il va y avoir comme une scission, c'est-à-dire que le ministère va... le cabinet va arrêter de... de demander des rapports ou des résumés de situ... des états de situation? Est-ce que ça va arrêter, à un moment donné, les fonctionnaires vont décider, là, de leur propre 10 chef, d'émettre le deuxième certificat? 11 R. Pouvez-vous reprendre la question? 12

Q. [521] Oui, elle était longue, elle était ardue, 13 j'en conviens. C'est-à-dire est-ce qu'à un moment 14 donné vous avez senti que le cabinet a... vous a 15 laissé les coudées franches et que... à partir de 16 telle date le cabinet ne vous demandait plus rien, 17 de dire : « C'est le travail des fonctionnaires 18 puis vous déciderez, oui ou non, d'émettre le 19 certificat d'autorisation ». Est-ce que vous vous 20 souvenez de... de... 21

- R. Bon, j'aimerais peut-être mettre les choses en...
- 23 Q. **[522]** Allez-y?
- R. ... en contexte.
- 25 Q. [**523**] Oui?

- 1 R. C'est que toutes les demandes de cabinet que j'ai
  2 eues, auxquelles j'ai eu à répondre, ce n'était pas
  3 des demandes dirigées en ce sens que... et on
  4 sentait et comme on se sentait pris pour... pour
  5 répondre dans un sens ou dans un autre.
  - Q. [524] Qu'est-ce que vous voulez dire par là?
- R. Bien, ça veut dire... ça veut dire que... on n'avait pas de pression, là, comme quoi et... on 8 devait... on devait répondre de façon à ce que... pour faire plaisir à Énergie Carboneutre ou bien 10 pour répondre quelque chose de positif envers 11 Énergie Carboneutre, on nous laissait... on nous 12 laissait libre exercice de nos fonctions, ça veut 13 dire qu'on répondait au vu et selon... selon notre 14 compétence, selon et en... selon la situation du 15 moment, ce que nous avions analysé, on répondait 16 comme ça. On n'avait jamais de pression comme quoi 17 on devait répondre quelque chose et non une autre. 18
  - Q. [525] Est-ce que la pression c'était il faut répondre, par exemple?

20

21 R. Bon, ça c'est pour toutes les demandes de cabinet, 22 ça ce n'est pas nécessairement pour Énergie 23 Carboneutre, c'est pour toutes les demandes de 24 cabinet. On donne une priorité à ça, aux demandes 25 de cabinet.

- Q. [526] Et je reviens à ma question parce que je ne
- suis pas sûr que vous y avez répondu clairement.
- Est-ce que dans votre carrière, outre des dossiers
- majeurs peut-être comme Shell, on parle d'un
- démantèlement, là, d'une usine importante dans
- 1'est de Montréal, est-ce que Énergie Carboneutre a
- fété un des dossiers pour lequel il y a eu plus de
- demandes du cabinet, selon vous?
- R. À un certain moment, oui, il y a eu beaucoup de
- demandes de cabinet.
- 11 (14:34:26)
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [527] Qui concernaient quoi?
- R. Qui concernaient l'évolution du dossier.
- Q. [528] Ah, dans Carboneutre, dans Énergie
- 16 Carboneutre?
- 17 R. Oui.
- Q. [529] O.K. Et là, je comprends qu'après avoir eu le
- mémo de...
- Me DENIS GALLANT:
- Finalement de madame Metcalfe qui a monté...
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, c'est ça, exactement.
- Me DENIS GALLANT:
- 25 ... jusqu'à son supérieur immédiat.

## 1 LA PRÉSIDENTE:

8

Q. [530] Exactement. Où on mentionne que tout

fonctionne et que les résultats sont A-1 et qu'on

vous demande bien poliment d'organiser une

rencontre le plus tôt possible et de vous arranger

avec... tel que c'est indiqué au courriel, vous,

vous n'aviez pas de pression, vous ne sentiez pas

de pression qu'il fallait émettre un certificat?

- R. Premièrement, comme j'ai dit, il y avait un rapport qui a été fourni, c'était un rapport, je ne sais 10 pas si c'était un rapport d'étape ou bien un 11 rapport final à l'époque. Et on nous a demandé 12 simplement de faire l'exercice, de valider les 13 réponses et puis d'organiser... et puis après d'en 14 informer. Donc, on a vérifié, j'ai vérifié avec mes 15 collègues du central et puis on a organisé une 16 rencontre et puis... 17
- Q. **[531]** Vous avez au moins eu la pression d'accélérer les choses?
- 20 R. Oui, bien, enfin, c'est ce que je viens de dire,
  21 Madame la Présidente. C'est que lorsqu'on a une
  22 demande de cabinet, on fait le possible pour faire
  23 les choses le plus rapidement possible.
- Q. [532] Le dossier passe sur la pile du haut?
- R. On peut dire ça comme ça, oui.

- 1 Me DENIS GALLANT:
- Q. [533] Mais selon vous, parce que je n'ai pas la
- suite du courriel, mais selon vous, vous avez
- 4 effectivement répondu qu'il était pas possible que
- temporairement dans l'attente que Énergie
- 6 Carboneutre reçoive ce genre de terre là?
- R. Mais il n'est... il n'est prévu nulle part dans la
- loi d'émettre des certificats d'autorisation
- 9 temporaires.
- Q. [534] Parfait. Donc, la réponse était claire, là?
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [535] Mais vous, est-ce que vous avez répondu ça?
- 13 C'est ça la question, est-ce que vous leur avez dit
- que ce n'était pas...
- R. Oui.
- Q. [536] ... possible d'émettre un certificat
- temporaire?
- 18 R. Oui. De toute façon, je ne crois pas que la
- question... la question réapparaisse nulle part.
- C'est qu'on n'émet pas de certificat d'autorisation
- temporaire.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [537] Monsieur... monsieur Ringuette a parlé
- effectivement qu'il y a eu des protocoles d'essai.
- Dans un premier temps, il y en a un justement qui

- a... qui a pas fonctionné, le Ministère a refusé
  d'émettre un certificat d'autorisation sur toute la
  question de la ségrégation granulométrique, des HAP
- R. Il y a eu un certificat qui a été...
- Q. [538] Non, non, ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu des protocoles d'essais avant?
- R. Bien, il y a eu un premier protocole d'essais.

et des métaux lourds, c'est exact?

- 9 Q. [539] Effectivement, c'est ça ma question. Il y a eu un premier?
- 11 R. Oui, il y a eu un premier protocole d'essais. Et

  12 lorsqu'on a analysé les résultats, on n'était pas

  13 capable de conclure que la technologie était

  14 viable. Alors, de concert...
- Q. **[540]** Sans rentrer dans les détails, juste pour
  notre curiosité, c'est-à-dire sans rentrer dans les
  détails, pourquoi ce premier protocole vous disait
  que cette technologie-là n'était pas viable?
- 19 R. Bien, nos collègues, on avait détecté plusieurs
  20 failles au niveau de l'échantillonnage, au niveau
  21 des analyses. Donc, on n'était pas certain du type
  22 de sol. Et on n'avait pas d'information sur le type
  23 de sol et sur la façon de réagir différents types
  24 de sols face à la technologie qui était présentée.
  25 Donc, c'est tout ça qu'on voulait valider avant de

- prendre une décision.
- Q. [541] Je vais vous poser la question suivante, puis
  je vous mets dans le contexte, puis vous me
  corrigez parce que je n'ai pas... ce n'est vraiment
  pas mon domaine, là. Ce que je comprends, ce que je
  comprends, c'est que, pour traiter ce qu'on appelle
  des sols contaminés aux métaux lourds, bon, il y a
  plusieurs... Eux autres ce qu'ils disaient, c'est
  que c'était un traitement, monsieur Ringuette et la
  compagnie Carboneutre disaient, on est capable de
  traiter ces sols-là via un tamisage.
- 12 R. Hum, hum.
- Q. [542] Ni plus ni moins c'est ça, là, c'est-à-dire, 13 on prend des sols contaminés aux métaux lourds, on 14 fait un certain tamisage. Ce qu'on fait en sorte, 15 c'est qu'on essaie de récupérer de la bonne terre 16 qui va être réutilisable. Et il va rester, bien, si 17 le procédé fonctionne, il va rester un petit amas 18 de résidus de métaux. C'est exact? Grosso modo, je 19 20 comprends...
- 21 R. Bien, le sol contaminé aux métaux.
- Q. [543] C'est ça. Le sol contaminé aux métaux. Qui,
  eux autres, nécessairement, devront être enfouis
  parce que ne pourront pas être traités, puis ça va
  prendre un certificat pour les enfouir?

- R. Une lettre de dérogation.
- Q. [544] Une lettre de dérogation. Jusqu'ici je vais
- 3 bien?
- 4 R. Oui.
- Q. [545] Bon. Ceci étant dit, ce qu'on vous dit, c'est
- qu'on est capable d'enlever les métaux lourds, et
- ça, on pourrait aller jusqu'à des sols contaminés
- jusqu'à D+ qu'on n'a pas le droit d'enfouir, sauf
- s'il y a une dérogation? Ce que je comprends de la
- loi, là, c'est ça?
- 11 R. Oui.
- Q. [546] C'est-à-dire, je n'ai pas le droit parce
- qu'ils... je pense que c'est le pire, le pire
- score, le D+.
- R. Mais ça, ça vaut pour tous les contaminants.
- Q. [547] Ça va pour tous les contaminants. Parfait.
- Donc, ce qu'on dit, c'est qu'à ce moment-là, chez
- Énergie Carboneutre, ce qu'on vous dit, c'est qu'on
- a un traitement ou on a une technique pour
- justement séparer et enlever dans une grande partie
- les contaminants aux métaux lourds, et c'est pour
- ça qu'on veut notre certificat d'autorisation?
- Jusque-là je vais bien?
- 24 R. Oui.
- Q. [548] Il y a peut-être des nuances.

- 1 R. Il y a des nuances.
- Q. [549] Puis je vais vous laisser les apporter, les
- nuances. Ceci étant dit, il va y avoir un premier
- protocole d'essais, parce que vous ne pouvez pas
- autoriser, vous ne pouvez pas émettre un certificat
- d'autorisation sans protocole d'essais?
- 7 R. On peut le faire.
- Q. [550] Vous pourriez le faire. Mais dans ce cas-là,
- vous avez décidé de ne pas le faire?
- 10 R. Dans ce cas-là, on a décidé de procéder par des
- protocoles d'essais.
- 12 Q. [551] Parfait. Et ce que vous nous dites, c'est que
- le premier protocole d'essais n'était pas à la
- hauteur et ne démontrait pas grand-chose,
- finalement, c'est exact?
- 16 R. C'est ça.
- 9. [552] Donc, ils se sont attelés à un deuxième...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [553] ... protocole d'essais? D'ailleurs, c'est
- pour ça qu'il va y avoir une certaine, je vous
- dirais, un laps de temps à peu près d'une année et
- demie peut-être à deux ans entre la demande du
- certificat d'autorisation et finalement l'émission
- du certificat le vingt-cing (25) mai deux mille dix
- (2010). Parce que le Ministère voulait que les

- tests soient concluants. Il va y avoir un deuxième
- protocole d'essais?
- R. Oui.
- Q. [554] C'est exact. Qui, lui, va être concluant?
- 5 R. C'est ça.
- Q. [555] Parfait. Ceci étant dit, suite à ça, le
- vingt-cing (25) mai deux mille dix (2010), le
- 8 Ministère va autoriser le fameux certificat. Puis
- on va le prendre à l'écran. Qui est 97P-875, qui
- est à l'onglet 11.
- Madame Blanchette, est-ce que vous le cherchez?
- 12 Alors c'est la pièce...
- 13 VOIX NON IDENTIFIÉE:
- 14 P-875.
- Me DENIS GALLANT :
- Q. [556] Effectivement. Donc, qu'on l'ait à l'écran.
- 17 Ce que je vais, je vais vous le lire, là.
- Vous avez, vous allez le lire?
- 19 R. Oui, je l'ai.
- Q. [557] Allez à l'onglet 11. Alors, certificat
- d'autorisation signé le vingt-cinq (25) mai deux
- mille dix (2010) et, objet : Traitement de sols
- contaminés. Et on va dire... et ce qu'on fait
- c'est... quand on regarde en quoi consiste, bon,
- l'augmentation de la capacité de traitement, vous

- avez le traitement par volatisation des sols
- contaminés par des hydrocarbures, bon, ce qui était
- déjà, ce qui était... et ensuite de ça, les HPA et
- assèchement des cellules de traitement puis
- séparation granulométrique des sols contaminés par
- des métaux. C'est exact?
- 7 R. Oui.
- Q. [558] Parfait. J'ai posé la question spécifiquement
- à monsieur Ringuette et la séparation
- granulométrique, c'est pas un procédé qui est
- breveté, c'est quelque chose qui existait puis qui
- existe depuis pas mal longtemps. Oui?
- R. J'imagine, oui.
- Q. **[559]** Vous imaginez?
- R. C'est de la... c'est de la volatilisation.
- Q. [560] C'est de la volatilisation...
- R. Ah! excusez, c'est de la...
- Q. [561] C'est de la ségrégation, c'est du tamisage.
- R. C'est du tamisage, excusez-moi.
- Q. [562] Alors c'est... c'est pas, c'est pas un
- procédé qui est révolutionnaire en soi...
- 22 R. Non.
- 23 Q. [563] ... mais qui est très intéressant par
- contre...
- 25 R. C'est ça.

- Q. [564] ... parce que si on peut réutiliser des

  terres, bien, je pense que tout le monde est pour

  la vertu puis pour l'environnement, donc on enfouit

  moins de terre qui, qui peut être contaminée. C'est

  exact?
- R. Hum, hum.
- Q. [565] Alors c'est intéressant pour le Ministère. Ceci étant dit, en faisant ca, en... est-il exact quand... en émettant le certificat d'autorisation, donc le bureau de Montréal, la ré... la Di... la 10 Direction régionale de Montréal, refusait à partir 11 de ce moment-là toute dérogation pour enfouir des 12 sols contamités... contaminés aux métaux lourds et 13 aux HAP de D+, à la hauteur de D+, ne permettrait 14 plus aucune dérogation à moins d'obtenir une lettre 15 d'Énergie Carboneutre disant qu'ils ne sont pas 16 capables de traiter les sols. Est-ce que c'est 17 exact, ça? 18
- R. Et pour les... Pour les métaux, oui. Et parce que...
- Q. [566] J'en suis aux métaux, j'en suis aux métaux.
- 22 R. Oui. Mais pour les HAP, non.
- Q. [567] O.K. Mais on va rester pour les métaux.
- 24 R. Pour les métaux, oui, parce qu'on avait estimé que 25 ça répondait aux exigences de l'article.

- Q. [568] Parfait. Donc, ce qui faisait en sorte si une compagnie ou un promoteur, quoi que ce soit, sortait des camions d'un site en construction, il y a un expert, c'est que... c'est de la manière que ça fonctionne, il y a un expert qui va faire des prélèvements, qui va dire, ouf! ça c'est, c'est, c'est du D+, O.K., aux métaux...
- 8 R. Hum, hum.
- Q. [569] ... et, généralement ce qu'on faisait avant

  ce protocole-là, on demandait au Ministère une

  dérogation pour les enfouir. Est-ce que c'est

  exact, ca?
- 13 R. Oui.
- Q. **[570]** Oui. Parfait. Dès que le... dès que le certificat d'autorisation a été émis à Carboneutre, est-il exact de dire que la Direction régionale de Montréal, pendant un certain temps, a refusé toute dérogation pour l'enfouissement?
- 19 R. Bon, je ne sais pas combien ont été refusés mais on 20 avait pris cette décision.
- Q. **[571]** Vous aviez pris cette décision-là. O.K. Estce qu'on comprend également que d'autres directions régionales, notamment celle de la Mauricie-Centredu-Québec, étaient vraiment pas d'accord avec cette interprétation-là? À tort ou à raison, là. C'est

- 1 pas...
- R. Disonsque... disons que... comment je pourrais
- dire? La mésentente n'est pas venue d'une autre
- direction régionale.
- 5 Q. [572] Elle est venue de qui?
- R. Elle est venue de, d'une compagnie...
- Q. [573] Pour ne pas la nommer, on l'a déjà nommée.
- 8 Horizon en Estrie.
- 9 R. Horizon qui...
- 10 Q. **[574]** En Mauricie.
- 11 R. ... a fait des représentations auprès de sa
- direction régionale qui est la Direction régionale
- de la Mauricie, pour dire que cette décision les
- lésait compte tenu qu'eux, ils avaient déjà fait
- cette approche-là et qu'on leur avait dit non.
- Q. [575] Est-ce qu'il y a eu une problématique...
- qu'il y a eu une problématique à un moment donné où
- est-ce que tous, toutes les terres contaminées aux
- métaux lourds D+, dès que ça sortait de sites dans
- la région de Montréal, on a refusé pendant un
- certain temps en leur disant, va te chercher une
- lettre de chez Carboneutre, puis si Carboneutre te
- disent on n'est pas capable de traiter, là je vais
- te donner une dérogation, mais qu'en région, dans
- d'autres régions, notamment Mauricie-Centre-du-

- 1 Québec, on ne le faisait pas, ça?
- 2 R. Oui.
- Q. [576] Donc, savez-vous pendant combien de temps ça
- a duré cette... je vous dirais... puis je ne veux
- pas savoir qui a raison ou qui a tort, là. Ça a
- duré pendant combien de temps ces doubles
- standards-là au sein des directions régionales du
- 8 Ministère?
- 9 R. Je dirais que ça a duré de... de la date d'émission
- du certificat, qui est mai deux mille dix (2010),
- jusqu'à ce qu'on reçoive la mise en demeure de
- Horizon par l'entremise de ses avocats. Je pense,
- je ne sais pas si c'est arrivé en septembre ou
- octobre.
- Q. **[577]** De deux mille dix (2010).
- 16 R. Deux mille dix (2010), oui.
- Q. [578] O.K. Et suite à la mise en demeure, est-ce
- que les gens se sont parlé? Est-ce que... est-ce
- que les directions régionales se sont parlé? Est-ce
- que le central, le service des lieux contaminés se
- sont parlé pour dire « on va essayer de trouver un
- consensus »?
- R. Bien, suite à la mise en demeure, donc
- nécessairement le Ministère étant concerné, donc
- tous ceux qui avaient pris part au projet, plus la

direction	régionale	où se	trouve
-----------	-----------	-------	--------

Q. **[579]** Horizon.

14

15

16

17

18

25

- R. ... Horizon, donc on s'est concerté pour voir réellement, est-ce qu'on avait raison de demander de ne pas délivrer de lettre de dérogation à Montréal. Et à partir de ce moment-là, on a vu que même si le traitement... en tout cas, la ségrégation granulométrique que faisait Énergie 8 Carboneutre était intéressante, mais ça aboutissait beaucoup plus à une réduction du volume comme 10 telle, mais qu'il n'avait jamais été démontré 11 qu'ils pouvaient enlever quatre-vingt-dix pour cent 12 (90 %) de la contamination. 13
  - Q. [580] Justement, je vais vous en parler. On va

    mettre à l'écran le... le règlement que

    maître Boucher a déposé ce matin, puis on va

    regarder l'article 4 ensemble. Alors... donc, si je

    regarde, alors 4, on parle du principe général :
- 4. Ne peuvent être mis dans un lieu
  d'enfouissement des sols contaminés:

  1- les sols qui contiennent 1 ou
  plusieurs substances dont la
  concentration est égale ou supérieure
  aux valeurs limites fixées à l'annexe

1 sauf:

1		donc on parle	e des D+, c'est exact?
2	R.	Oui.	
3	Q.	[581] Bon. Or	n n'a pas besoin d'aller à l'annexe.
4			a) s'ils sont mis dans un lieu visé à
5			l'article 2;
6		Bon. Et ensu	ite de ça, on part :
7			b) les sols dont on a enlevé à la
8			suite d'un traitement autorisé en
9			vertu de la loi au moins 90 % des
10			substances qui étaient présentes
11			initialement dans les sols et, dans le
12			cas des métaux et métalloïdes enlevés,
13			seulement si ceux-ci ont été
14			stabilisés, fixés et solidifiés par un
15			traitement autorisé;
16			c) lorsqu'un rapport détaillé démontre
17			qu'une substance présente dans les
18			sols ne peut être enlevée dans une
19			proportion de 90 % à la suite d'un
20			traitement optimal autorisé et qu'il
21			n'y a pas de technique disponible à
22			cet effet;
23		Ceci étant di	it, c'est intéressant ce que vous nous
24		dites, c'est-	-à-dire que même les protocoles
25		d'essais qui	ont été démontrés avant l'obtention,

- avant la délivrance du certificat d'autorisation,

  ne montraient pas qu'on pouvait enlever quatre
  vingt-dix pour cent (90 %) des métaux, c'est exact?
- R. Il faut dire que ceci n'a jamais... n'a jamais...

  n'avait jamais été demandé à la compagnie, de

  démontrer qu'ils enlevaient quatre-vingt-dix pour

  cent (90 %). Et dans toutes les démarches qui ont

  été faites conjointement avec le Ministère, c'est

  une question qui n'a jamais été soulevée.
- Q. [582] Elle a été soulevée plus tard par d'autres
  directions régionales et notamment suite aux
  pressions d'une compagnie qui disait : « Bien, moi,
  j'en fais également du tamisage, puis je veux avoir
  un certificat d'autorisation moi aussi », c'est
  exact?
- R. Non, il était beaucoup plus frustré du fait que...
- 17 Q. [583] Ah! Oui.
- 18 R. ... il y avait beaucoup... beaucoup, beaucoup de
  19 sols qui aboutissaient chez eux et puis maintenant
  20 qui allaient chez Énergie Carboneutre.
- Q. [584] O.K. Aujourd'hui, à l'heure qu'on se parle, en deux mille treize (2013), est-ce qu'on a maintenant un traitement qui enlève quatre-vingtdix pour cent (90 %) des... des contaminants?
- 25 R. C'est une bonne question parce que...

- Q. [585] J'aimerais une bonne réponse.
- R. C'est à ce moment-là qu'on a... qu'on a remarqué que le Ministère n'avait pas encore de... de 3 méthodologie d'évaluation de quatre-vingt-dix pour 4 cent (90 %) parce que vous vous imaginez bien, quand on a dit à Énergie Carboneutre, à la suite de... à la suite de cette mise en demeure, qu'ils 7 n'avaient plus l'exclusivité des sols contaminés 8 par les métaux plus grands que D, donc ils ont fait des démarches pour démontrer qu'ils enlevaient le 10 quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Mais, les 11 calculs qu'ils ont faits n'étaient pas à la 12 satisfaction du Ministère. Donc, alors on a pris la 13 décision, le Ministère a pris la décision qu'ils 14 allaient développer une méthodologie et, à partir 15 de cette méthodologie d'évaluation, donc si Énergie 16 Carboneutre voulait... voulait démontrer 17 l'efficacité de son procédé, il n'avait qu'à suivre 18 cette méthodologie d'évaluation. Et la guestion 19 est... était nouvelle, nouvelle en ce sens que 20 c'était la première fois qu'on faisait référence, à 21 part les lettres de dérogation qu'on délivrait, et 22 depuis l'adoption du règlement sur l'enfouissement 23 des sols contaminés, c'était la première fois qu'on 24 faisait vraiment référence, à part les lettres de 25

- dérogation, à, surtout à l'article 4.1.b), qui

  demandait d'enlever quatre-vingt-dix pour cent

  (90 %) de la contamination. Avant, il y a des

  centres de traitement. Et des centres de traitement

  qui traitent des sols contaminés par des... par des

  contaminants organiques.
- 7 Q. [586] Oui.
- R. Par des hydrocarbures, par exemple. Et la question n'a jamais été posée à savoir, pour les sols qui sont contaminés par des hydrocarbures, disons par des (inaudible) plus hauts que D, on n'a jamais fait la démonstration que les centres existants pouvaient enlever les quatre-vingt-dix pour cent (90 %).
- Q. [587] Est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui...

  Est-ce que ça veut dire qu'aujourd'hui, encore, la

  situation, c'est-à-dire compte tenu qu'il n'y a pas

  de traitement, on permet des dérogations, et ce, à

  la grandeur du Québec? Est-ce que... Est-ce que je

  peux affirmer ça sans me tromper?
- 21 R. Oui. On permet la dérogation, mais ce que je 22 voulais dire, c'est que même si... même si on 23 n'avait pas fait la démonstration qu'on peut 24 enlever les quatre-vingt-dix pour cent (90 %)...
  - Q. **[588]** Oui?

1	R pour les sols aux hydrocarbures, mais on était
2	certain que toute la technologie existante
3	permettait de réduire en bas de en bas de D.
4	Donc, ce qui veut dire qu'on avait plus un conflit
5	que des sols plus hauts que D pouvaient aller à
6	l'enfouissement.

- Q. [589] D'accord. Je comprends.
- 8 R. Après un traitement.
- 9 Q. **[590]** Je comprends.

18

19

20

21

22

23

24

- 10 R. Maintenant, pour les sols contaminés aux métaux,
  11 dans ce cas-là, compte tenu que c'était nouveau,
  12 donc, cette question a fait surface, et c'est pour
  13 ça qu'on a demandé que Horizon, après la mise en
  14 demeure d'Horizon, qu'on a demandé de vérifier et
  15 de sortir la méthodologie qui... que le ministère a
  16 sortie il y a quelques mois.
  - Q. [591] O.K. Je ne veux pas faire de raccourci trop facile, puis vous me corrigerez également, mais est-ce que c'est exact de dire que pendant un certain moment, dans... dans la région de Montréal, en raison de l'interprétation du certificat d'autorisation, et on ne permettait plus des dérogations sans passer par ECN, et que s'est créé, pendant quelques mois peut-être, un certain monopole pour la compagnie, dans lequel monsieur

- 1 Arcuri était présent?
- R. Bon. On pourrait dire ça, oui. Mais je serais
- curieux de savoir combien de demandes qui ont été
- faites au ministère. Je ne crois pas qu'il y avait
- beaucoup, beaucoup, beaucoup de demandes.
- Q. [592] D'ailleurs, c'est pour ça que je vous ai dit,
- j'ai parti comme prémisse, je ne voulais pas faire
- de raccourci trop simple.
- R. Il n'y avait pas vraiment beaucoup de demandes,
- mais semble-t-il qu'il y en avait suffisamment pour
- soulever... pour soulever un point d'interrogation
- de la part d'Horizon.
- Q. [593] Parfait. Ceci étant dit, et ça sera dans mes
- dernières questions, les... Monsieur Ringuette a
- témoigné que le ministère assurait un suivi très
- serré, c'est-à-dire qu'il y avait, d'après la
- réglementation, un... un registre qui devait
- obligatoirement être tenu, c'est-à-dire de l'entrée
- des sols, de la provenance des sols, puis ensuite
- de ça, si les sols devaient quitter ECN, bien, ces
- sols-là, on devait prévoir également la destination
- de ces sols-là. C'est exact?
- 23 R. ... (pas de réponse verbale)
- Q. [594] Parfait. Est-ce que, parce que vous êtes le
- titulaire de ce dossier-là, est-ce que, au cours

- des années, vous avez pu vous apercevoir d'anomalies quant à ce suivi des sols-là?
- R. Bon. Comme j'ai dit au tout début, nous, à

  l'analyse, on fait l'analyse du dossier, et à

  l'émission du certificat d'autorisation, le dossier

  est transféré à la division contrôle. Bien entendu,

  on n'est pas...
- Q. **[595]** Pas complètement étanche.
- R. On n'est pas... On n'a pas un mur étanche entre nous, et s'il y a des questions ou bien il y a des 10 problèmes quelconques, on discute entre nous. Et ce 11 que je pourrais dire, c'est que au tout début, oui, 12 le dossier était très conflictuel. C'est-à-dire 13 qu'on avait beaucoup de... de reproches à faire à 14 cette industrie-là. À partir d'un certain moment, 15 disons quand ils avaient fini d'installer les... 16 les équipements de traitement et que la compagnie a 17 commencé à fonctionner comme il faut, on avait... 18
- Q. [596] Donc, l'arrivée de monsieur Arcuri?
- 20 R. C'est ça. On avait beaucoup moins de problèmes. On
  21 avait beaucoup moins de... de constats d'infraction
  22 vis-à-vis les opérations de l'entreprise. Et
  23 dernièrement, l'inspectrice au dossier m'a approché
  24 pour me dire qu'il y avait des problèmes au niveau
  25 du registre, et qu'il y a encore des problèmes au

- niveau de l'entreposage des sols.
- Q. [597] Est-ce qu'on peut aller aussi loin de dire
- que de l'entreposage des sols qui sont encore, au
- moment où on se parle, qui sont sur les terrains de
- 5 Carboneutre et qui n'ont pas été traités et que ces
- sols-là sont là depuis fort longtemps? Est-ce que
- vous avez cette information-là?
- R. C'est ce que m'a donné comme informations
- 1'inspectrice, à savoir qu'il y a des sols qui
- seraient là depuis quelques années, disons depuis
- environ deux mille huit (2008) et on ne sait pas...
- Q. [598] Ça fait déjà cinq ans, ça?
- R. ... s'ils sont encore sur le terrain, mais on n'a
- pas d'information précise à ce niveau-là. Donc, le
- ministère se propose de rencontrer Énergie
- 16 Carboneutre à ce sujet-là.
- Q. [599] O.K. Est-ce qu'on comprend et on le sait très
- bien, là, mais je pose la question pareil, monsieur
- Desjardins ça fait longtemps que ce n'est plus dans
- le portrait, monsieur Arcuri non plus. La compagnie
- 21 Énergie Carboneutre existe toujours?
- R. Oui, d'après les rapports du ministère.
- Q. [600] Et ce que vous nous dites c'est qu'il y a
- encore des problématiques?
- 25 R. Oui.

- Q. [601] Ce qu'on vous rapporte?
- 2 R. Oui.
- Q. [602] Et on vous rapporte même qu'il y a des sols
- qui sont sur le terrain et qui dateraient depuis
- deux mille huit (2008), c'est exact?
- R. Bon, c'est un peu nuancé.
- Q. [603] Oui, allez-y dans les nuances?
- R. Ce qu'elle me dit... ce qu'elle me dit, c'est que
- d'après le registre qui devrait être tenu par
- 10 Énergie Carboneutre, il y a certains sols dont on
- n'arrive pas à retracer et... on n'arrive pas à
- retracer sur le terrain. Est-ce qu'ils ont déjà
- sortis? Est-ce qu'ils sont encore sur le terrain?
- Donc, c'est des informations qui ne sont pas
- portées au registre.
- Q. [604] Mais ça il y a vraiment une problématique de
- Santé publique, c'est-à-dire que... c'est-à-dire
- que si le ministère en perd la trace ces sols-là
- peuvent se ramasser n'importe où, c'est exact? Puis
- des sols hautement contaminés, là?
- 21 R. Bien ça vaut pour tous les centres, c'est... si le
- ministère n'est pas présent, n'exerce pas un
- certain contrôle, ça va aussi pour les matières
- dangereuses, pour... tous ces types d'activités,
- 25 là.

- Q. [605] Mais ce que vous nous dites, là, je vais...
- je vais être, je vais vraiment y aller de façon
- micro, c'est-à-dire que pour Carboneutre en tant
- que tel, vous faites état actuellement de
- problématiques de sols où est-ce que vous êtes
- incapable malgré la réglementation, malgré qu'ils
- doivent respecter des registres, fournir ça au
- ministère et vous êtes incapable de dire la
- provenance de certains sols ou s'il y a des sols
- qui ont disparu.
- R. D'après le rapport de l'inspectrice, oui.
- Q. [606] Et vous avez perdu la trace?
- 13 R. Oui.
- Q. [607] Parfait. Pas d'autres questions.
- 15 (14:59:40)
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [608] Dans le fond, pour rendre claire une chose,
- parce que vous avez dit tout à l'heure que c'est
- vous là, quand vous avez eu des demandes de
- cabinet, pour les demandes qui vous ont concerné,
- incluant... incluant Carboneutre, vous n'avez
- jamais senti que ces demandes-là visaient à changer
- votre décision, à l'influencer?
- R. C'est ça, exactement.
- 25 Q. [609] C'était seulement pour faire un état de la

- situation ou peut-être parfois pour avancer certains échéanciers, c'est ça?
- R. Vous l'avez mieux traduit que moi, Monsieur le commissaire.
- Q. [610] Pour ce qui est de maintenant de la question qui a été posé par le procureur Gallant tout à l'heure, est-ce qu'en deux mille treize (2013) il existe un traitement qui ramène, qui diminue de 8 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) les polluants au niveau des métaux lourds, est-ce qu'elle existe 10 cette technologie-là maintenant, au moment où on se 11 parle? Parce que vous avez dit que la méthodologie 12 vient tout juste, il y a quelques mois d'être 13 élaborée. Donc, est-ce qu'il existe une technologie 14 comme ça aujourd'hui? 15
- 16 R. Pour? Excusez-moi.

- Q. [611] Pour les métaux lourds, pour réduire à quatre-vingt-dix pour cent (90 %)?
- 19 R. Non, le seul type de traitement qu'on a c'est 20 Énergie Carboneutre pour les métaux pour le moment.
  - Q. **[612]** Mais est-ce que...
- R. C'est celui qui a (inaudible)
- Q. [613] ... (inaudible) de quatre-vingt-dix pour cent (90 %)?
- R. Mais Énergie Carboneutre n'a pas donné suite à sa

- demande de...
- 2 Q. **[614]** De certificat?
- R. ... de valider ses résultats en fonction de notre
- 4 méthodologie.
- 5 Me DENIS GALLANT:
- Q. [615] Donc, il n'y a plus d'obligation de passer
- nécessairement par Énergie Carboneutre?
- R. Non, ça fait longtemps, depuis...
- 9 Q. [616] C'est ça que ça veut dire?
- 10 R. ... depuis octobre deux mille dix (2010) environ,
- on émet encore des lettres de dérogation.
- 12 Q. **[617]** Parfait.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce que les parties vont avoir des questions?
- Me BENOÎT BOUCHER:
- Je n'aurai pas de questions, Maître, si vous me
- permettez, tout à l'heure quand on a vu la série de
- courriels vous avez posé une question au témoin en
- lui demandant : « Est-ce que vous avez répondu à
- l'effet qu'on n'émettait pas de certificat
- d'autorisation temporaire? ». Or, on voit dans la
- série de courriels que sa chef d'équipe a répondu à
- cette question-là directement au cabinet et on
- n'est passé...

- 217 -

```
1 Me DENIS GALLANT :
```

- On est peut-être passé trop vite.
- Me BENOÎT BOUCHER:
- 4 Mais il est dit...
- 5 Me DENIS GALLANT:
- Bien en toute justice pour le témoin, vous avez
- raison, on va le reprendre le courriel parce
- qu'effectivement il m'a échappé, moi. C'est pour ça
- que j'ai posé la question deux fois.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- On peut peut-être y aller tout de suite.
- Me DENIS GALLANT:
- Oui, oui.
- 14 LA PRÉSIDENTE:
- Est-ce que... je vais demander avant si d'autres
- parties auront des... des questions à poser?
- 17 Me PIERRE HAMEL:
- Une très courte série de questions, Madame la
- 19 Présidente.
- LA PRÉSIDENTE :
- O.K., o.k., parfait. Alors...
- Me DENIS GALLANT:
- Q. [618] On va aller au courriel...
- LA PRÉSIDENTE :
- Je serais venue... je serais venue à vous, Maître

- Houle, c'est juste que je me demandais si nous allions libérer le témoin avant ou après la
- suspension. À partir du moment où maître Hamel a
- des questions à poser, c'est sûr que ça va être
- après la suspension.
- 6 Me BENOIT BOUCHER:
- On se souvient que madame Bérubé était la chef
- d'équipe de monsieur...
- 9 PAR LE TÉMOIN :
- 10 R. Ma directrice adjointe.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Directrice adjointe.
- Me BENOIT BOUCHER:
- Directrice adjointe. Alors, on voit dans le
- courriel du dix (10) août, la réponse est...
- 16 LA PRÉSIDENTE:
- 17 Alors attendez!
- Me DENIS GALLANT:
- Parfait. Oui, oui, tout à fait. Alors merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Est-ce que vous pourriez nous l'indiquer?
- Me BENOIT BOUCHER:
- Oui, c'est dans le deuxième paragraphe.
- LA PRÉSIDENTE :
- C'est l'onglet? Attendez! C'est l'onglet 8?

1	Me BENOIT BOUCHER :
2	Oui.
3	LA PRÉSIDENTE :
4	Et c'est?
5	Me BENOIT BOUCHER:
6	Le message de Brigitte Bérubé.
7	LA PRÉSIDENTE :
8	Oui. À Antoine André?
9	Me BENOIT BOUCHER:
10	Non, à Denis Lapointe.
11	Me DENIS GALLANT :
12	« Par ailleurs ». C'est ça. Elle lui répond. Vous
13	avez raison.
14	Me BENOIT BOUCHER:
15	Et au deuxième paragraphe, il est dit :
16	Par ailleurs, la LQE ne prévoit aucune
17	disposition pour la délivrance d'un
18	certificat d'autorisation temporaire
19	sans étude préalable au dossier.
20	Je pense que
21	LA PRÉSIDENTE :
22	Mais est-ce que c'est vraiment qu'il n'y a pas de
23	délivrance de certificat d'autorisation temporaire,
24	point, ou il n'y a pas de délivrance de certificat
25	d'autorisation temporaire sans étude préalable du

1	dossier?
2	Me BENOIT BOUCHER:
3	Non, je pense que ce qu'il faut comprendre de ça,
4	c'est que quand il y aura un certificat
5	d'autorisation qui va être émis, c'est qu'il y aura
6	eu une étude préalable et qu'on pourra émettre un
7	certificat d'autorisation. Mais ce qu'a répondu le
8	témoin est tout à fait exact, il n'y a pas de
9	certificat d'autorisation temporaire.
10	LA PRÉSIDENTE :
11	Donc, quand il y a une étude préalable au dossier,
12	ce n'est pas un certificat temporaire qu'on a émis,
13	mais c'est un certificat?
14	Me BENOIT BOUCHER :
15	Non, il n'y a pas de certificat du tout. On va
16	faire une étude. Et quand on aura fini l'étude, si
17	on est prêt à délivrer un certificat d'autorisa-
18	tion, il sera délivré.
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Un certificat d'autorisation?
21	Me BENOIT BOUCHER :
22	Voilà!
23	LA PRÉSIDENTE :
24	Parfait. Merci.

1	Me DENIS GALLANT :
2	Dans le fond, à la réponse de monsieur Tomassi,
3	c'est-à-dire, il n'en existe pas, point à la ligne.
4	Puis on lui répond. Parfait. Alors, Madame la
5	Présidente, mon collègue va poser des questions.
6	J'ai un dernier témoin qui est monsieur Crête.
7	C'est un témoignage qui ne sera pas long, même si
8	ça vient de moi, quarante-cinq (45) minutes, une
9	heure maximum, mais j'aimerais finir ce chapitre-là
10	parce qu'on suspend une semaine. Et monsieur Crête
11	est arrivé. Donc, si on dépasse quatre heures et
12	demie (4 h 30), je vous demanderai la permission.
13	LA PRÉSIDENTE :
14	Oui, certainement. Donc, pour les parties, prenez
15	vos arrangements.
16	SUSPENSION DE L'AUDIENCE
17	
18	REPRISE DE L'AUDIENCE
19	LA GREFFIÈRE :
20	Monsieur André Antoine, vous êtes sous le même
21	serment.
22	(15:26:17)
23	CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

Q. [619] Alors, bonjour, Monsieur Antoine.

R. Bonjour. 25

- 222 -

Q. [620] Je suis Pierre Hamel et je représente l'Association de la construction du Québec. J'ai 2 quelques questions périphériques à votre témoignage 3 qui m'ont amené certaines questions. Je voudrais d'abord faire certaines précisions sur le... la façon dont les certificats sont émis chez vous. Ce que j'ai compris - et corrigez-moi là - vous êtes analyste, vous recevez le dossier, vous en faites 8 l'analyse. Vous faites vos recommandations et vos recommandations sont transmises où? 10 R. Les recommandations sont transmises, premièrement, 11 à mon chef d'équipe, après ça... et c'est signé 12 aussi par la directrice adjointe et ultimement par 13 le directeur régional. 14 Q. [621] D'accord. Et quelle est l'implication de... 15 de votre chef d'équipe et de la directrice adjointe 16 dans le cadre de la préparation de ce document-là? 17 Est-ce qu'ils font d'autres analyses? Est-ce qu'ils 18 vous posent des questions? Est-ce qu'il y a une 19 vérification qui est faite ou si c'est une question 20 de simple administration comme quoi ils l'ont vu, 21 ils ont confiance en vous, puis ils l'émettent? 22 R. Non, c'est pas une question de simple 23 administration. Ils vérifient et s'il y a un aspect 24

qui semble ambigu ou nébuleux ou, du moins, qui

Contre-interrogatoire - 223 -Me Pierre Hamel

- n'est pas traité, ils demandent pourquoi. Et 1
- après... après validation des réponses, donc on
- décide... on décide pour savoir est-ce qu'on... 3
- est-ce qu'on continue le travail ou tout simplement
- on va accepter de recommander le dossier pour
- signature comme ça.
- Q. [622] Est-ce qu'il y a une contre-vérification de 7
- votre travail d'analyse qui est faite?
- R. Vous voulez dire?
- Q. [623] Ce que je veux dire, c'est dans le fin 10
- détail. Est-ce que votre chef d'équipe vérifie si 11
- l'ensemble des points ont été couverts ou s'ils 12
- vérifient comment ont été couverts chacun des 13
- points? 14
- R. Bon. 15
- Q. [624] Est-ce qu'il y a de la vérification... 16
- R. Il y a... 17
- Q. [625] ... interne qui se fait à l'occasion? 18
- R. Il y a un rapport... il y a un rapport d'analyse 19
- qui est présenté. 20
- Q. [626] D'accord. 21
- R. D'accord. Et ce rapport doit couvrir tous les 22
- 23 éléments relatifs au dossier et évaluer les impacts
- du projet sur l'environnement, et cela inclut tous 24
- les volets, à savoir où est le sol, eau 25

- 224 -

- souterraine, et caetera. Donc, en vertu de ce
- rapport d'analyse, donc on regarde pour voir si
- tout est conforme, si tout a été couvert et, si
- oui, donc à partir de là on accepte le projet.
- Q. [627] D'accord. Et il y a une contre-vérification
- de votre chef d'équipe et de la directrice
- 7 adjointe...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [628] ... à l'égard si ce travail-là a été fait.
- R. Bien, ça dit que le dossier va... va, en premier
- lieu, au chef d'équipe qui lui vérifie le rapport
- d'analyse, vérifie tout... en tout cas, tout le
- traitement qu'on a fait du dossier. D'accord. Si
- lui, ça passe cette étape-là, ça va à la directrice
- adjointe et finalement à la directrice...
- 16 Q. [629] D'accord.
- 17 R. ... régionale.
- 18 Q. [630] D'accord. Vous avez mentionné au début de
- votre témoignage que vous travaillez sur les
- demandes industrielles et que ça vous arrivait de
- travailler à l'égard des sols contaminés.
- R. C'est-à-dire ce que je voulais dire, c'est que je
- fais beaucoup plus de demandes industrielles de par
- ma formation, donc... avec l'est de Montréal où il
- y a beaucoup de... d'industries tant au niveau

17

18

19

20

21

pétrochimique qu'au niveau raffinerie de pétrole et 1 puis métallurgique. Donc, j'ai beaucoup plus de 2 demandes en ce sens-là. Mais, qu'il m'arrive de 3 faire des sols, des dossiers de sols contaminés et particulièrement des systèmes de traitement de sols.

- Q. [631] D'accord. Quand vous travaillez au niveau des 7 sols contaminés, quel type de demandes vous avez?
- R. On a des demandes d'approbation de plan de réhabilitation. On a des demandes pour les centres 10 de traitement. Et étant donné que Solution Eau Air 11 Sol est aussi dans l'est de Montréal, c'est moi qui 12 suis le chargé de projet. Et il y a aussi des 13 demandes, pas nécessairement des demandes 14 d'autorisation, mais des avis qu'on donne sur des 15 rapports de caractérisation de sols. 16
  - Q. [632] Et ces avis-là de caractérisation de sols ou ces demandes-là sont possiblement reliées à des développements immobiliers ou des développements commerciaux. C'est généralement la... le stade préliminaire qui est la préparation du sol.
- R. Bien, quand il y a une demande de caractérisation 22 de sols, c'est plus ou moins formelle et on ne va 23 pas jusque-là pour savoir c'est quel type de projet 24 qu'il va y avoir. Mais, est-ce que vraiment... qui 25

- 226 -

1	répond à la Loi, c'est les demandes d'approbation
2	de plan de réhabilitation parce que, dans ce cas-
3	là, c'est c'est des cas qui sont prévus par la

- Loi sur la qualité de l'environnement.
- Q. [633] Et ces demandes-là, est-ce qu'elles sont
  faites par les propriétaires du terrain ou par un
  entrepreneur ou par un tiers ou...? Est-ce que vous
  le savez?
- 9 R. Bien, c'est fait généralement par le propriétaire 10 du terrain ou par celui qui projette de changer 11 l'utilisation du terrain.
- Q. [634] O.K. On vous a parlé de... Raynald 12 Desjardins, on vous a... et ça j'aimerais qu'on 13 revienne sur cet aspect-là. Je veux bien comprendre 14 ce qui s'est passé. Il y a eu un dossier en 15 traitement, vous avez rencontré un monsieur Raynald 16 Desjardins, et par la suite vous nous dites que 17 vous avez été informé de... des activités de 18 monsieur Desjardins parce qu'on en dit dans les 19 journaux. Ça j'ai compris? 20
- 21 R. C'est ça, oui.
- Q. [635] Vous êtes... et vous semblez avoir de la
  difficulté à déterminer est-ce que c'est avant ou
  après l'émission du premier ou du deuxième
  certificat, je ne le sais pas. C'est ça que je veux

2

3

4

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

- 227 -

vérifier avec vous, là. Quand est-ce que vous avez, quand vous dites que vous avez pris connaissance par les journaux, l'avez-vous pris par Internet, par la radio, par la télé, comment vous avez fait le lien directement avec Raynald Desjardins? R. C'est certainement par les journaux quand les éditions de journaux sont apparus. Et... donc, on était au ministère il y a des journaux qui... on avait alors les journaux au ministère, donc, on a lu. Donc, j'ai pris connaissance de l'information. Mais pour être précis, là, moi quand je rencontre, par exemple, au nom du ministère, quand je rencontre Énergie Carboneutre en tant que corporation, O.K., mes répondants officiels pour Carboneutre sont monsieur Ringuette et monsieur Thériault.

Et c'est les deux seuls qui sont... qui sont désignés par la compagnie pour répondre en son nom. Donc, toute autre personne rencontrée en cours de route ou bien soit dans une réunion ou bien soit accompagnant ces messieurs-là, c'est des invités. Mais pour moi ce n'est pas les personnes répondant au nom d'Énergie Carboneutre. Vous comprenez.

S'il y a une information qui paraît sur monsieur Ringuette ou monsieur Thériault, alors,

- 228 -

- là, je comprends que je dois l'approfondir.
- Maintenant si ça apparaît sur un des invités
- quelconques qui est accompagné comme dans le cas de
- monsieur Desjardins, une seule fois qu'il est venu
- au ministère, ça ne me dit pas grand chose. Ça n'a
- pas d'importance pour le dossier d'Énergie
- 7 Carboneutre.
- Q. [636] Donc, ce que vous me dites, là, c'est
- qu'après avoir pris connaissance de cette
- information-là vous avez considéré qu'il n'était
- pas d'intérêt pour le dossier de traiter cette
- information-là, c'est ça?
- 13 R. Exactement.
- Q. [637] D'accord. C'est arrivé vers... en quelle
- année ça, Monsieur Antoine?
- 16 R. Ah, je ne me rappelle pas quand les informations
- ont apparu dans les journaux. C'est peut-être il y
- a trois ou quatre ans, peut-être deux ans, je ne
- sais pas.
- 20 Q. [638] O.K., O.K., O.K. Si à tout hasard c'eût été
- 21 monsieur Thériault ou monsieur Ringuette qui aurait
- fait les manchettes pour les mêmes motifs que
- monsieur Desjardins, quelles procédures auriez-vous
- prises, à ce moment-là?
- 25 R. Je serais allé voir mes supérieurs pour les en

- 229 -
- informer. Et c'est mes supérieurs qui auraient pris
- une décision.
- Q. [639] Donc, je comprends, vous n'avez pas informé
- 4 vos... vos supérieurs de la situation du tout, du
- 5 tout?
- 6 R. Non.
- Q. [640] Il n'y avait aucun doute dans votre esprit?
- 8 R. Non plus, non.
- 9 Q. [641] O.K. Euh... Comme membre de la fonction
- publique, est-ce qu'on a mis à votre disposition
- des formations relativement à l'infiltration du
- crime organisé dans l'industrie de la construction?
- 13 R. Non.
- Q. [642] Non. Comme émetteur de certificat ou analyste
- pour le ministère?
- R. Depuis quelque temps, il y a eu une modification de
- la Loi sur la qualité de l'environnement qui fait
- état d'une... de la déclaration du citoyen. La
- déclaration du demandeur comme on appelle. Et qui
- pose certaines questions auxquelles les demandeurs
- de certificat doivent répondre soit au niveau civil
- ou au niveau pénal et... mais nous nous analysons,
- nous regardons l'information et si jamais il est
- dit dans l'information qu'il y a eu soit un
- jugement ou bien une condamnation d'un individu ou

- 230 -

bien de l'industrie quelconque, nous remettons tout

ça au chef d'équipe, qui lui vérifie pour voir si

c'est un cas qui est suffisant pour qu'on aille

plus loin avec le dossier. Mais nous nous n'avons

pas à traiter ce genre d'information-là.

- Q. [643] Et vous ne la transmettez pas à quiconque, c'est-à-dire que compte tenu que monsieur Raynald Desjardins, même s'il n'est pas la personne en autorité ou responsable ou actionnaire ou administrateur, à première vue dans la... dans la compagnie, vous considérez donc que ce n'est pas votre... ce n'est pas le demandeur. Donc, cette... cette information-là va tomber?
- R. Non, on parle d'une époque antérieure à la déclaration du demandeur.
- Q. [644] Alors, si j'ai une déclaration du demandeur à
  l'heure actuelle en vertu des nouvelles
  dispositions...
- 19 R. Oui.

8

10

11

12

13

20 Q. [645] ... qui prévoit que c'est monsieur Ringuette 21 et monsieur Thériault qui sont les responsables, 22 qui sont donc les demandeurs, et que le nom de 23 Raynald Desjardins n'apparaît pas comme 24 administrateur ou n'apparaît pas comme actionnaire 25 du demandeur, mais qu'il est rencontré et qu'il - 231 -

- vous donne sa carte d'affaires, qu'est-ce que vous allez faire en deux mille treize (2013) que vous
- n'avez pas fait, et qu'est-ce qui vous oblige à le
- faire en deux mille treize (2013) qui ne vous
- 1'obligeait pas en deux mille dix (2010)?
- R. Il n'y a rien qui m'oblige à faire quoi que ce soit en deux mille treize (2013).
- 8 Q. [646] D'accord.
- R. Excepté que, étant donné tout le contexte relié à
- ça, et d'instituer cette déclaration du demandeur,
- donc je serais allé voir monsieur Perron (sic) pour
- dire, ah, il y a quelqu'un qui était venu, mais
- dont le nom est cité, donc qu'est-ce qu'on fait
- avec le dossier. Mais je ne crois pas que ça aurait
- quand même une quelconque... un quelconque impact
- sur le traitement du dossier.
- Q. [647] Donc, ce que vous nous dites, c'est que si
- c'était à refaire, vous feriez différemment?
- 19 R. Oui.
- Q. [648] Pour quelle raison? Pourquoi aujourd'hui
- cette information est-elle plus pertinente qu'elle
- ne l'était au moment où vous l'avez fait? Je veux
- comprendre votre raisonnement.
- R. Pour la simple et bonne raison que le Ministère a
- institué d'autres mécanismes qui font appel à ce

d'information avant.

- genre de traitement de dossier au Ministère, à 1 savoir la déclaration du demandeur, qu'on n'avait pas avant. On n'avait pas à vérifier ce genre 3
- Q. [649] Je comprends. Pensez-vous que, dans le cadre de la lutte contre le crime organisé, toute information aurait été pertinente à transmettre aux autorités ou à l'UPAC, je ne sais pas si elle 8 existait à l'époque, date de création, mais pensezvous pas que ça pourrait aider les autorités si les 10 fonctionnaires qui étaient face à une information 11 qu'un membre du crime organisé travaille dans une 12 entreprise, de la transmettre à une personne en 13 autorité?
  - R. Bien, j'aimerais répondre pour votre information que l'UPAC, effectivement, était venue au Ministère et a fait une copie de la carte, et puis ils sont partis avec.
- (15:40:41)19

14

15

16

17

- LA PRÉSIDENTE : 20
- Q. [650] Ce n'est pas ça la question qui vient de vous 21 être posée. Est-ce qu'aujourd'hui vous contacteriez 22 1'UPAC? 23
- R. Non, moi, je ne contacte pas l'UPAC. Je contacte 24 mes supérieurs. Si mes supérieurs veulent contacter 25

- l'UPAC, ils le feront. Je n'ai pas le droit de 1
- contacter...
- Me PIERRE HAMEL: 3
- Q. [651] Mais est-ce qu'il y a une directive qui vous 4
- oblige à le faire aujourd'hui? C'est ma question.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [652] Ou qui vous en empêche, puisque vous venez de
- dire que vous n'avez pas le droit de le faire?
- R. Pardon?
- Q. [653] Est-ce qu'il y a une directive qui vous 10
- empêche de le faire, puisque vous dites que vous 11
- n'avez pas le droit de le faire? 12
- R. Bon. Je me reprends. En principe, toute information 13
- qui va vers l'extérieur, on passe par... c'est 14
- normal qu'on passe par les autorités hiérarchiques. 15
- Et c'est les autorités hiérarchiques... 16
- Q. [654] Vous ne répondez pas encore à la question. 17
- R. Je n'ai pas de directive en ce sens-là, Madame la 18
- Présidente. 19
- 20 Q. [655] Donc vous pourriez le faire?
- R. Oui. 21
- Me PIERRE HAMEL: 22
- Je n'ai pas d'autres questions, Madame la 23
- Présidente. Merci, Monsieur. 24

- 234 -

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [656] Cette nouvelle chose de déclaration du
- demandeur, quelles sont les choses qu'on lui
- demande de déclarer à ce demandeur-là?
- R. Oh, il faudrait... Il y a beaucoup de questions,
- Monsieur le Commissaire. On demande, premièrement,
- à chaque administrateur de déclarer son nom, sa
- date de naissance et puis son lieu de résidence. Et
- aussi, pour chaque administrateur, il doit répondre
- à un questionnaire où on demande s'ils ont eu des
- jugements, s'ils ont eu des condamnations. Mais je
- n'ai pas toute la question en tête. Mais chacun
- doit remplir ça.
- Q. [657] Et si je suis Raynald Desjardins qui, en
- remplissant ce questionnaire-là, je décide de ne
- pas dire que j'ai un dossier criminel, que j'ai
- fait quelconque accusation, au Ministère, on prend
- le formulaire puis on continue le dossier sans
- s'arrêter, là? Si de moi-même, je ne dis pas que
- j'ai un dossier criminel...
- 21 R. Exactement.
- Q. [658] ... il ne se pose aucun geste précis...
- R. Exactement.
- Q. [659] ... pour arrêter un criminel d'avoir un
- permis du Ministère en tant que tel?

- R. Oui, c'est bien ça.
- 2 Q. [660] Merci.
- R. Donc, s'il coche « oui » pour une des questions, à
- partir de ce moment-là, on alerte les autorités du
- 5 Ministère.
- Q. [661] Croyez-vous que lorsqu'on est un criminel, on
- coche « oui » souvent à ce genre de questionnaire?
- R. Enfin, je crois qu'on a beaucoup plus de chance
- d'avoir des « non » que d'avoir des « oui ».
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Est-ce que des parties ont des questions à poser?
- Je crois que maître Houle n'en avait pas. Il a
- quitté. Parfait. Alors, merci, Monsieur.
- 14 PAR LE TÉMOIN :
- R. Merci, Madame la Présidente.
- 16 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS
- \_\_\_\_\_
- Me DENIS GALLANT:
- 19 Prochain témoin. Je vais essayer en quarante-cinq
- 20 (45) minutes. Monsieur François Crête.
- LA PRÉSIDENTE :
- Si vous ne pouvez pas, on est...
- Me DENIS GALLANT:
- Oui, oui, tout à fait.

```
VOLUME 130
Le 17 octobre 2013
```

- 236 -

```
LA PRÉSIDENTE :
          On va allonger le temps.
         Me DENIS GALLANT :
4
         Parfait.
          LA GREFFIÈRE :
         Pourriez-vous rester debout pour l'assermentation?
         M. FRANÇOIS CRÊTE:
8
          Oui.
9
10
         L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce dix-septième
11
          (17e) jour du mois d'octobre,
12
13
14
          A COMPARU:
15
          FRANÇOIS CRÊTE, vice-président firme de
16
          communication
17
18
          LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :
19
20
         LA PRÉSIDENTE :
21
          Bonjour, Monsieur Crête.
22
      R. Bonjour.
23
          (14:45:42)
24
25
```

- 1 INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT:
- Q. [662] Bonjour, Monsieur Crête.
- R. Bonjour.
- Q. [663] Alors, Monsieur Crête, donc vous avez été
- assermenté. Vous dites que vous êtes vice-président
- d'une firme de... Vous voulez de l'eau?
- 7 R. Oui.
- Q. [664] Oui. On va s'occuper de vous incessamment.
- 9 R. O.K. Merci.
- Q. [665] Parfait. Alors, d'une... d'une firme de
- 11 communication.
- 12 R. Oui.
- Q. [666] Nous, ce qui nous intéresse, c'est lorsque
- vous étiez chef de cabinet...
- 15 R. Hum, hum.
- Q. [667] ... et notamment au ministère du
- Développement durable.
- 18 R. Absolument.
- Q. [668] Dans un premier temps, je vais vous demander,
- par contre, pour mieux vous connaître, un très bref
- résumé de votre parcours professionnel.
- R. Oui. Alors, moi, je suis... j'ai étudié en
- informatique il y a plusieurs années. J'ai
- travaillé en informatique pendant de nombreuses
- années. En deux mille trois (2003), changement de

- carrière, changement de gouvernement, changement de 1 carrière. On m'a demandé d'être directeur de cabinet de la ministre Line Beauchamp, donc quatre 3 ans comme directeur de cabinet au ministère de la Culture et des Communications. Ensuite, en deux mille sept (2007), pour trois ans et demi, directeur de cabinet au ministère Développement durable, Environnement et Parcs. Et en deux mille dix (2010), directeur... remaniement ministériel, donc directeur de cabinet au ministère de 10 l'Éducation, Loisir et Sport. Et j'ai quitté en 11 deux mille onze (2011), soit avant la... la crise 12 étudiante. 13
- Q. [669] Donc, ce qu'on comprend, il y a un lien commun, c'est madame Beauchamp.
- 16 R. On se connaît depuis mil neuf cent soixante-dix17 sept (1977). Pour la petite histoire, c'était ma
  18 « date » du bal des finissants, alors... donc, on
  19 se connaît depuis longtemps.
- Q. [670] Parfait. Je vais juste vous demander, donc vous avez une expérience, là, au niveau...
- 22 R. Oui.
- Q. [671] ... du personnel politique. Peut-être nous expliquer un peu qu'est-ce que fait un chef de cabinet.

- R. Écoutez...
- Q. [672] J'imagine que c'est pas mal pareil dans tous les ministères.
- R. Oui, c'est pas mal pareil dans tous les ministères, puis ça... j'ai été quand même pendant plus de huit ans, alors je pense que je suis bien placé pour un peu être le témoin expert des chefs de cabinet, là, mais... Un directeur de cabinet, c'est le conseil 8 principal d'un ministre ou d'une ministre. Notre travail, c'est de les épauler. D'ailleurs, c'est le 10 rôle du cabinet, c'est d'épauler un ministre, 11 d'épauler une ministre. On est là en soutien, on 12 est là pour supporter un ministre. Puis je dirais 13 qu'un cabinet ça a trois fonctions principales et 14 je peux le faire... je sais qu'on n'a pas beaucoup 15 de temps, mais je veux le faire quand même. 16
- 17 Q. [673] Non, mais allez-y. Allez-y.
- 18 R. Puis vous dire les...
- Q. [674] Vous pouvez réduire également le débit.
- 20 R. Oui. C'est... O.K. Parfait. C'est beau. Et il y a
  21 trois fonctions principales d'un cabinet, je veux
  22 dire, la première, c'est de voir à ce que l'agenda
  23 politique, à ce que les engagements politiques du
  24 gouvernement se réalisent. Donc, je vous donne un
  25 exemple, toujours en lien avec le ministère de

l'Environnement. On avait une loi, on avait promis de passer une loi sur l'eau, donc la Loi sur l'eau. On avait une politique sur la gestion des matières résiduelles. C'étaient tous des engagements qui avaient été pris au préalable par le gouvernement.

On avait aussi toute la question des changements climatiques, les nouvelles cibles de réduction des gaz à effet de serre. Donc, ça, c'étaient des choses... ça, c'est fait partie, je vous dirais, de la fonction principale d'un cabinet, de concert avec les fonctionnaires, de concert avec le ministère, de... de voir à ce qu'il y ait une réalisation, si vous voulez, de ces objectifs-là, de ces engagements-là.

Je vous dirais dans... dans la vie d'un cabinet, quarante, quarante-cinq pour cent (40 %-45 %) à peu près de notre temps est consacré à ça. C'est la raison, je vous dirais, principale pourquoi on va en politique, c'est de... de voir à la réalisation des... des objectifs du gouvernement.

Deuxième rôle d'un cabinet, c'est la gestion d'enjeux, la gestion de crises. Ça, c'est fréquent, c'est à chaque jour, c'est la Revue de Presse le matin, c'est qu'est-ce qui s'est passé.

- Il y a-tu eu un déversement, toujours dans le cas 1 du ministère...
- Q. [675] Oui, toujours. 3

15

16

17

R. Mais, s'il y a eu un déversement dans une rivière, c'est clair qu'on fait la Une du journal. C'est clair qu'à la période de questions, la ministre va être interrogée. Donc, c'est ce que j'appelle la gestion d'enjeux et gestion de crises. Meilleur 8 exemple de ça, la question des alques bleues à l'été deux mille sept (2007) où on arrive au 10 ministère puis ce n'est pas du tout sur notre écran 11 radar, mais on passe l'été à gérer les alques 12 bleues. 13

> Autre exemple, puis ça va faire sourire monsieur le Commissaire, à chaque fois que le rapport du vérificateur général sort, c'est une période intense dans un cabinet.

- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 18
- Q. [676] C'est pas une crise, c'est un bon moment. 19
- R. Mais, c'est une période intense dans un cabinet 20 où... où, je dirais, les fonctionnaires, les 21 membres du cabinet sont appelés à travailler 22 spécifiquement là-dessus. 23
- Troisième fonction, c'est ce que j'appelle 24 les dossiers de... de députés, d'élus comme des 25

2

3

4

7

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

maires, des députés de citoyens, des députés d'entreprises, de groupes de pression. En environnement, on fait quand même beaucoup affaires avec les groupes, différents groupes de pression. Donc, c'est... c'est le genre de dossiers. Puis ça, c'est... je vous dirais que c'est pas la fonction principale d'un cabinet, mais ça fait partie de la vie d'un cabinet, puis c'est normal qu'on s'adresse à nous. Autant les députés, les élus de tous les partis là. Puis moi, j'ai été là pendant huit ans puis une des raisons, je pense, pour laquelle j'ai été là pendant huit ans, c'est que la règle était simple chez nous, un député, c'est un député. Donc, peu importe qu'il soit libéral, péquiste, adéquiste à l'époque, Québec solidaire, un député, c'est un député, ça représente des citoyens. Ça a accès au cabinet comme n'importe quel autre citoyen. Puis on avait souvent des... des ... des demandes de députés qui venaient, là, de différents députés. Puis c'était normal qu'on s'en occupe, là. Donc, le rôle du cabinet, c'est ça. Directeur de cabinet, c'est le chef d'orchestre. On a une équipe, une équipe généralement... un cabinet, c'est cinq à quinze (15) personnes. Quinze (15) personnes, c'est le ministère de la Santé, c'est un gros ministère,

beaucoup de dossiers.

Au ministère de l'Environnement, on avait quatre conseillers politiques. On avait séparé ça de façon avec les éléments de la nature, mais aussi pour être en lien avec les fonctionnaires du ministère. On se disait on a quelqu'un pour la terre, donc, ce qu'on jugeait qui était matières résiduelles, et caetera, et caetera. On avait quelqu'un pour l'air, donc, les changements climatiques, pollution de l'air. On avait quelqu'un pour l'eau, donc, la politique de l'eau, la Loi sur l'eau. Puis on avait quelqu'un pour le feu, l'énergie.

Donc, tous les projets que ce soit des projets de barrage, d'éoliennes, et caetera. Donc, on avait divisé les responsabilités des attachés politiques de cette façon-là. Et on avait aussi les gens aux communications, donc, un attaché de presse, coordonnateur aux communications, parce qu'on fait beaucoup d'annonces.

Le ministère de l'Environnement c'est un ministère qui est constamment dans les journaux, il y a chaque... chaque média a un journaliste qui est assigné, je vous dirais, au dossier d'environnement. À l'époque, c'était monsieur

2

3

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

Francoeur au Devoir qui se faisait un plaisir à chaque jour d'appeler nos attachés de presse et de poser des questions sur un dossier en particulier, un déversement ou un accident environnemental, et caetera, et caetera.

Donc, la structure d'un cabinet c'est ça.

C'est beaucoup d'heures, c'est beaucoup de travail,

c'est... puis le cabinet, puis je pense que ça va

être une de vos questions sûrement. Le cabinet

travaille énormément avec les fonctionnaires.

- Q. [677] Effectivement, puis vous avez bien lu dans ma pensée. J'ai posé la question tantôt à monsieur Antoine qui était pas capable d'y répondre et je pense que vous vous allez y répondre. Alors, c'est-à-dire comment fonctionne des liens entre le cabinet...
- 17 R. Hum, hum.
- Q. [678] ... et les fonctionnaires? Peut-être nous parler de la ligne, là.
- 20 R. Oui, le gouvernement c'est très hiérarchisé, dans
  21 le sens que vous êtes directeur de cabinet, votre
  22 principal contact c'est le sous-ministre. Dans mon
  23 cas c'était la sous-ministre. C'est un monde de
  24 femmes. Moi j'avais une ministre et une sous25 ministre et je me plaisais beaucoup là-dedans.

- Q. [679] Puis, à ce moment-là, parce que je vais,
- excusez-moi de vous interrompre, c'est évident
- qu'on va parler du dossier Carboneutre... 3
- R. Hum, hum. 4
- Q. [680] ... je vais vous mettre une période de
- temps...
- 7 R. Oui.
- Q. [681] ... je vais vous mettre fin deux mille huit
- (2008), deux mille neuf (2009)?
- R. Oui. 10
- Q. [682] En tout cas pendant que vous étiez au 11
- cabinet, là, et que madame Beauchamp était la 12
- ministre. Je vais vous demander de nous dire qui 13
- étaient les sous-ministres, qui étaient également 14
- vos... vos conseillers effectivement, parce que 15
- vous avez vu tantôt probablement vous étiez dans la 16
- salle, il y a un courriel qui a été déposé? 17
- R. Absolument. 18
- Q. [683] Donc, je vais avoir des questions à vous 19
- 20 poser?
- R. Oui. Alors, la sous-ministre en titre, c'était 21
- madame Paulin, Madeleine Paulin avec qui j'ai 22
- travaillé pendant trois ans et demi. Madame Paulin 23
- était là de même depuis l'époque d'André Boisclair, 24
- 25 puis elle avait fait tous les ministres de monsieur

- Boisclair, monsieur Mulcair, monsieur Béchard et madame Beauchamp.
- Q. [684] Madame Paulin est la sous-ministre en titre?
- R. Madame Paulin était la sous-ministre en titre. On
- avait Michel Rousseau qui était sous-ministre
- responsable des directions régionales. Il y avait
- 7 Charles Larochelle qui s'occupait des... des
- changements climatiques et là, Léopold Gaudreau qui
- s'occupait des parcs. Si vous me demandez les
- autres je ne m'en rappelle plus.
- 11 Q. [685] O.K.
- R. Mais il y avait quand même une équipe, je crois
- qu'ils étaient cinq ou six sous-ministres adjoints,
- puis chacun leur secteur, là.
- Q. [686] Parfait. Et au niveau de votre personnel, à
- ce moment-là, le personnel?
- R. Dans le cabinet, comme je vous le disais tantôt,
- j'avais quatre attachés politiques, j'avais madame
- 19 Claudine Metcalfe que vous avez vu tantôt un
- courriel qu'elle avait envoyé du côté du
- ministère...
- 22 Q. [687] Oui?
- R. ... elle s'occupait de ce que j'appelais le secteur
- terre. Donc, tout ce qui était question
- d'enfouissement, matières résiduelles. J'avais

- 1 d'autres attachés politiques. Voulez-vous que je
- vous les nomme?
- Q. [688] Non. 3
- R. Pas nécessaire.
- Q. [689] Madame Metcalfe?
- R. Madame Metcalfe c'était ma conseillère, ma
- conseillère qui était avec nous au ministère de
- l'Environnement, pas de l'Environnement, mais de la
- Culture qui nous a suivi ensuite au ministère de
- l'Environnement. 10
- 11 Q. [690] Est-ce qu'on peut dire que deux personnes-
- clés pour un dossier comme Carboneutre va être 12
- monsieur Rousseau comme sous-ministre? 13
- R. Sa personne-clé, oui. 14
- Q. [691] Ou la personne-clé et chez vous ça va être 15
- madame Metcalfe? 16
- R. Oui, c'est ça. 17
- Q. [692] Parfait. D'où maintenant la prochaine 18
- question ou la même question, comment va 19
- fonctionner la ligne en autorité si on veut? 20
- R. Quand... il rentre énormément de demandes dans un 21
- cabinet. Les demandes peuvent entrer par courrier, 22
- 23 aujourd'hui ils rentrent plus par courriel. Mais à
- l'époque ça rentre beaucoup par courrier. Donc, on 24
- a toutes sortes de demandes. Le cabinet, on peut 25

avoir des demandes de rencontres avec la ministre, on peut avoir des demandes de participation. Dans le cas du ministère de l'Environnement il n'y a pas beaucoup de demandes de subvention. Ce n'est pas un ministère qui donne beaucoup de subventions, mais dans d'autres cas, dans d'autres ministères comme le ministère de la Culture, il y a beaucoup de demandes de subventions pour des bibliothèques, des musées, et caetera.

Mais dans le cas du ministère de l'Environnement, il va rentrer énormément de demandes. Ça peut être des plaintes de citoyens, ça peut être des longues lettres de citoyens où ils disent : « Moi je ne suis pas intéressé d'avoir un site d'enfouissement comme voisin ». C'est le genre de choses-là.

Toute correspondance qui rentre au cabinet, qu'elle soit, qu'elle vienne de la poste, qu'elle vienne d'un député, d'un maire, d'une entreprise va nécessairement du côté des fonctionnaires. Puis il y a un système, selon le ministère, vous allez avoir dans certains cas un lien avec le secrétariat du ministère.

Dans le cas du ministère de l'Environnement, c'est avec un monsieur qui est un

adjoint de la sous-ministre, de madame Paulin, qui accueillait toutes nos demandes. Puis on s'entend, là, il en rentre, quand je dis qu'il en rentre beaucoup, il en rentre énormément. Donc, on avait des grandes feuilles où on demandait, bien dans ce cas-ci, suivi approprié, ça voulait dire, dans le fond, on vous donne le dossier, occupez-vous-en puis donnez une réponse à cette personne-là.

Ça pouvait être lettre pour signature de la ministre, lettre pour signature d'un directeur. Ça pouvait être dans bien des cas, c'est ça quand on avait une demande qui venait d'un député, c'était mettons pour état de situations. Donc, donnez-moi un état de situation de ce dossier-là, parce qu'on va éventuellement les rencontrer ou on va éventuellement avoir une question à répondre soit à l'élu soit à un maire.

Tu sais, il peut y avoir un maire qui nous appelle qui nous dit : « Écoutez, nous autres on a un nouveau développement domiciliaire, il faut creuser pour des égouts, ça tarde, on tarde à avoir les... les certificats d'autorisation ». Donc, on demande un état de situation pour être capable de donner une réponse ensuite à ces gens-là, aux demandeurs d'information. Donc, c'est... c'est...

la communication se fait de cette façon-là.

Le chef de cabinet et la sous-ministre, on se parle quatre, cinq fois par jour. Moi, je parle beaucoup plus souvent, je parlais beaucoup plus souvent à ma sous-ministre qu'à ma ministre. C'est normal. La proximité, nos bureaux sont au même étage. On se voit souvent. Puis c'est des deux côtés. C'est autant la sous-ministre qui vient du côté du cabinet pour parler au cabinet ou le cabinet qui va du côté de la sous-ministre.

- Q. [693] Parfait. Donc, ce qui fait en sorte... Vous avez, et vous avez vu le courriel.
- 13 R. Oui.

2

3

4

8

10

19

20

21

22

23

24

- Q. [694] On peut le regarder encore. Madame Metcalfe
  va poser une question qui vient de monsieur

  Tomassi. À votre connaissance personnelle, avant ce
  courriel-là, qui vous a amené la problématique du
  dossier Carboneutre?
  - R. C'était, de mémoire, là, parce que c'est en deux mille neuf (2009), puis c'était un dossier, moi, je ne m'occupais pas, comme je vous dis, on laissait ces dossiers-là aux attachés politiques, c'était probablement monsieur Tomassi qui avait contacté madame Metcalfe. Je dis probablement, là, parce que je n'ai pas la certitude à cent pour cent. Comment

il l'avait contactée? Soit par courriel, ou il l'avait vue à l'assemblée nationale, ou il l'avait appelée.

Mais il avait sûrement contacté madame

Metcalfe pour lui dire : « Écoute, dans mon comté

ou dans mes commettants, j'ai une entreprise qui a

un problème avec ton ministère. » Puis c'est

fréquent, là. C'est fréquent dans le fond au niveau

des députés. Tu te promènes à l'assemblée

nationale, même des fois c'est fatigant, mais tu te

promènes à l'assemblée nationale, tu as toujours un

député qui va te demander : « J'ai un dossier pour

toi. J'ai un dossier pour toi. » Donc, c'est pour

ça que tu n'y vas pas souvent à l'assemblée

nationale.

- Q. [695] Souvent peut arriver, c'est un dossier, c'est un dossier qui émane d'une compagnie ou d'une corporation...
- 19 R. Oui.

8

10

11

12

13

14

- Q. [696] ... qui a souvent sa place d'affaires dans le comté du ministre?
- 22 R. Oui.
- Q. [697] Souvent. Si je vous pose comme prémisse de
  base que Énergie Carboneutre n'est pas du tout dans
  le comté de Lafontaine, donc dans le comté de

monsieur Tomassi. Monsieur Tomassi a représenté le 1 comté de Lafontaine pendant des années. Est-ce que 2 c'est également quelque chose qui est plausible? 3 Est-ce qu'il y a des demandes qui sont faites par 4 un ministre, un ministre ou un député, mais ce n'est pas du tout sa circonscription électorale? R. Oui, ça va arriver. Soit que même si l'entreprise 7 n'est pas dans son comté, les actionnaires ou les propriétaires de l'entreprise, ou les gens qui y 9 travaillent sont dans son comté. Ça peut être une 10 des choses. Ça peut être des gens qui se 11 connaissent. Ça peut être des gens simplement qui 12 se connaissent, mais que ça adonne qu'ils ne sont 13 pas dans le comté. Ça peut être aussi par zone 14 géographique. Dans le sens que Énergie Carboneutre 15 était dans l'est, monsieur Tomassi était député du 16 comté de Lafontaine, donc dans l'est aussi. Ça peut 17 être un paquet de choses. Mais ce n'est pas 18 nécessairement un commettant, ce qu'on appelle un 19 commettant, quelqu'un qui est dans son comté 20 spécifiquement. 21 Q. [698] Donc, ce que vous nous dites, c'est qu'un 22

député pour soit quelqu'un de son comté ou de sa

l'analogie est peut-être mauvaise, mais il y a bien

région, et caetera, peut faire, peut-être que

23

24

- du lobby, là?
- 2 R. Oui.
- Q. [699] Faire du lobby, c'est-à-dire...
- 4 R. Absolument.
- 5 Q. [700] Effectivement, pour que le dossier avance?
- 6 R. Absolument.
- Q. [701] Est-ce que monsieur Tomassi l'a fait pour
- 8 Carboneutre à votre connaissance personnelle?
- 9 R. À ma connaissance, oui.
- Q. [702] O.K. Alors, vous allez expliquer aux
- commissaires comment monsieur, qu'est-ce que
- monsieur Tomassi a fait dans ce dossier?
- R. Alors, bien, il y a eu une demande de rencontre de
- monsieur Tomassi à...
- Q. [703] Je vous mets comme... Parce que je n'ai pas
- la date exacte. Mais je vous mets le courriel de
- madame Metcalfe au mois d'août deux mille neuf
- 18 (2009). Et monsieur Tomassi lui indique que le
- dossier est comme avancé, puis qu'est-ce qui se
- passe, puis est-ce qu'on peut avoir un certificat,
- un certificat temporaire, ou une autorisation
- temporaire. Donc c'est possiblement avant?
- R. C'est probablement dans ce temps-là.
- 24 O. [704] O.K.
- R. Moi, je vous dirais que l'implication du cabinet

dans le dossier Énergie Carboneutre doit se tenir entre le début août puis la mi-septembre. Vous allez comprendre tantôt pourquoi je vous parle de la mi-septembre.

Q. **[705]** Oui.

25

R. L'implication s'est faite à peu près sur une période, je dirais, quatre, cinq semaines maximum. Donc, demande de rencontre de la part de monsieur Tomassi, ce qui est normal. Le plus ironique là-9 dedans, c'est que la rencontre a eu lieu ici, ici 10 même, deux étages plus bas, dans votre bureau. Et 11 cette rencontre-là a lieu. Alors, je présume qu'il 12 y a eu une demande d'état de situation de la part 13 de madame Metcalfe auprès du Ministère, avec une 14 date de tombée. Donc, la rencontre a lieu vendredi 15 prochain. On demande au Ministère, préparez-moi un 16 état de situation pour vendredi prochain. Donc, la 17 rencontre a eu lieu. Monsieur Tomassi était présent 18 avec deux personnes dont, sincèrement, je n'ai pas 19 les noms. Je ne me rappelle pas. Puis le problème 20 qu'on a, c'est que tous ces trucs-là sont dans nos 21 agendas électroniques. Puis quand on quitte, on n'a 22 23 plus d'agenda électronique ou on ne peut pas retourner quatre, cinq ans en arrière. 24

Q. [706] Depuis quelques années, la photo de Domenico

- 1 Arcuri a passé dans les médias, et caetera. Est-ce qu'il est possible que monsieur Arcuri ait été 2
- présent avec monsieur Tomassi? Je fais appel à
- votre mémoire.
- R. Je vous dirais, il serait assis ici devant moi, là, puis je ne pourrais même pas vous dire c'est qui.
- Q. [707] O.K. 7
- R. Je ne connais pas ces gens-là, là. Donc, Tomassi se présente avec deux personnes d'Énergie Carboneutre 9 au cabinet, puis ils viennent nous exposer leur 10 dossier. Normalement, je n'assiste pas. Mais c'est 11 un vendredi, je crois, parce qu'on était à Montréal 12 les lundis ou les vendredis. Mardis, mercredis, 13 jeudis, on est à Québec pour... Mais l'assemblée ne 14 siège pas à ce moment-là. Mais on est quand même à 15 Québec généralement dans les milieux de semaine. Et 16 on les rencontre. Ils nous expliquent le truc. 17 Puis, honnêtement, je pense qu'après trois minutes, 18 je suis complètement perdu. Les cours de chimie 19 datent de secondaire IV. Et puis, pour moi, c'est 20 trop compliqué. Puis de toute façon, ce qu'il faut 21 comprendre... 22
- Q. [708] Puis étiez-vous seulement vous et madame 23 Metcalfe? 24
- R. Oui. Oui. Oui. 25

- 1 Q. **[709]** O.K.
- R. Puis de toute façon, ce qu'il faut comprendre,
- c'est que tu leur expliques rapidement à tous les
- gens que tu rencontres, tous les certificats
- d'autorisation, c'est un pouvoir délégué aux
- directions régionales. Ce n'est pas un pouvoir, ce
- n'est pas une signature de la ministre... la
- ministre, ou le cabinet de la ministre, pardon, qui
- 9 décide si oui ou non telle entreprise a droit à un
- certificat d'autorisation. C'est un pouvoir
- 11 déléqué. Donc c'est déléqué vers les directions
- régionales. Il faut toujours, tu commences toujours
- comme ça autrement dit. Tu leur dis tout le temps,
- bien écoutez, c'est pas nous qui décidons. C'est le
- Ministère qui doit décider. C'est un processus,
- comme je vous le disais, extrêmement technique. On
- est, Madame Metcalfe et moi, on est pas du tout
- pour être capables de leur répondre, même les
- écouter. Donc suggestion ...
- Q. [710] Mais c'est quoi les doléances de... de...
- de... de Monsieur Tomassi...
- R. Bien c'est très...
- 23 Q. [711] ... et de ses... de ses invités?
- R. Je pense qu'est-ce qu'ils veulent dans le fond,
- c'est un certificat d'autorisation. Ça...

- Q. [712] Ça, ça je le sais, mais est-ce qu'il trouve que les fonctionnaires vont pas assez vite, c'est quoi les doléances?
- R. La majorité des doléances des gens qui viennent voir un Cabinet, peu importe si c'est le dossier de Carboneutre ou n'importe quoi, c'est généralement ça va pas assez vite. Donc c'est pas... c'est pas... je m'entends pas avec un fonctionnaire ou, 8 il m'aime pas, ou n'importe quoi, c'est la... la... la doléance principale c'est, ça va pas assez vite, 10 ils veulent pas régler le dossier puis, c'est long, 11 puis ça traîne puis nous on a des contrats qui s'en 12 viennent puis tout ça. Donc, ç... la principale 13 doléance, comme je vous dis, pas juste dans ce 14 dossier-là mais dans tous les dossiers, c'est ça. 15
- 16 Q. [713] Parfait.
- 17 R. Donc...
- Q. [714] Continuez, continuez, continuez votre histoire, là.
- 20 R. ... juste finir, finir mon truc, la rencontre,
  21 honnêtement on comprend rien, là, puis on sait pas
  22 c'est quoi mais c'est quand même intéressant, là.
  23 Tu sais, quand même, t'es, t'es au Ministère de
  24 l'environnement, quelqu'un vient te dire moi j'ai
  25 une façon de décontaminer de la terre contaminée,

tu te dis, bien cou'don, ça, ça peut être

intéressant puis t'as un député devant toi, puis le

but aussi d'un Cabinet, c'est d'aider les élus,

comme je vous dis, peu importe le parti. Donc, on

propose une autre rencontre, une seconde rencontre,

avec les fonctionnaires.

- Q. [715] Combien de temps après?
- R. Ouf! pas tellement longtemps après, là. Tu sais, ça s'est fait peut-être dans les semaines, je dirais, dans les... pas dans les jours, mais peut-être une semaine ou deux après. Et la rencontre a eu lieu à Québec, la rencontre a eu lieu à Québec où sont les experts du Ministère. Parce que comme Monsieur Antoine l'expliquait tantôt, les vrais experts du Ministère au niveau très...
- Q. [716] Service des lieux contaminés.
- 17 R. C'est ça, c'est à Québec. Donc, on propose une 18 rencontre à Québec, qui a eu lieu quelques jours ou 19 quelques semaines plus tard, là, j'ai pas la notion 20 du temps à ce niveau-là.
- Q. [717] O.K. Et qui va être présent à Québec?
- 22 R. Encore là, Monsieur Tomassi, deux personnes 23 d'Énergie Carboneutre, des fonctionnaires dont, je 24 me rappelle le sous-ministre adjoint, Monsieur 25 Rousseau était là, sûrement des gens plus

techniques, là, des gens de direction, là, des, des
directions des, des terres contaminées, là, et,
moi-même et Madame Metcalfe. Après, je dirais nous
on est là, dans le fond, le Cabinet on est là pour
présenter les gens puis on se retire. On a d'autres
choses à faire, on est sur d'autres dossiers puis
on dit, O.K., on laisse les gens qui connaissent ça
discuter entre eux. Donc...

- 9 Q. [718] Puis le Ministre Tomassi, lui, est-ce qu'il intervient? Est-ce qu'il pousse? Est-ce qu'il...?
- 11 R. C'est clair que, c'est clair que il y a une 12 intervention mais comme tout député qui vient dans 13 ce genre de rencontre-là, là. Tu sais, ni plus ni 14 moins mais il est présent.
- Q. **[719]** O.K. Monsieur Antoine lui est pas présent?

  Monsieur Antoine vous avez vu ici, à votre

  souvenir?
- 18 R. Aucune espèce d'idée.
- 19 Q. [720] Non, pas du tout?
- 20 R. Non. Je me rappelle pas.
- Q. [721] On parle plus des gens de Québec, du Service des...
- 23 R. On est avec, moi je rappelle que, que Michel 24 Rousseau était là, que Claudine et moi on était là, 25 puis Monsieur Tomassi, puis le reste des personnes,

- quelques personnes, là, c'est une salle, on 1
- s'entend, là, c'est pas une énorme salle, c'est une
- salle qui contient peut-être bien tassés, dix-3
- douze (10-12) personnes, là, donc on est là-dedans,
- là.
- Q. [722] O.K. Monsieur Tomassi, à votre souvenir, est-
- ce qu'il... est-ce qu'il... est-ce qu'il, parce que
- vous dites, c'est pas rare, là. Je veux dire... 8
- R. Hum, hum.
- Q. [723] ... des... le député fait sa, sa 10
- 11 job...
- R. Oui. 12
- Q. [724] ... entre guillemets, c'est-à-dire il pousse 13
- les dossiers, soit pour des gens de son district 14
- peut-être, soit des gens de la même origine... 15
- R. Oui. 16
- Q. [725] ... peut-être aussi, là... 17
- R. Ça peut arriver aussi. 18
- Q. [726] Ça peut arriver. Est-ce que vous avez pu 19
- sentir chez Monsieur Tomassi qu'il poussait peut-20
- être un petit peu plus que d'habi... que... que 21
- d'autres, en carrière, là? 22
- 23 R. C'était un, un des députés qui poussait le plus sur
- ses dossiers. Mais il y en a d'autres qui faisaient 24
- la même chose. Mais c'est effectivement... Puis il 25

14

15

16

17

y a des députés qui vont laisser ça à leur 1 personnel de comté, qui vont dire, tous les 2 dossiers de comté, je les laisse à mon directeur de 3 comté, puis il y a des députés qui vont s'en occuper personnellement. Ça dépend, je dirais, de la personnalité du... du... du député, mais c'est pas nécessairement propre à lui de dire qu'il s'occupait de ses dossiers. J'ai eu d'autres 8 exemples où il y avait des députés qui s'impliquaient personnellement dans des dossiers ou 10 il y avait beaucoup de grogne dans leur comté ou de 11 ce genre de cho... de choses-là. 12

- Q. [727] O.K. Monsieur Tomassi, outre ces deux rencontres-là, est-ce que vous avez, est-ce qu'il, est-ce qu'il vous appelait, est-ce qu'il vous relançait ou est-ce qu'il, ou le faisait-il avec Madame Metcalfe?
- R. Je pense qu'il le faisait sûrement avec Madame 18 Metcalfe mais pas avec moi. Moi c'était, c'était 19 non. Moi c'était pas, c'était pas p... honnêtement 20 puis s'il m'avait appelé, je l'aurais référé tout 21 de suite à Madame Metcalfe. C'était elle, c'était 22 son travail puis à cette époque-là, là, on est en 23 août, septembre, on est en train de préparer le 24 Sommet de Copenhague sur les changements 25

climatiques, moi je suis en négociations à tous les
jours avec mes collègues de l'Alberta, de
l'Ontario, avec mes collègues du Ministère des
finances pour ci... fixer les cibles pour de vin...
de réduction des gaz à effet de serre pour deux
mille vingt (2020), honnêtement, là, le dossier
Carboneutre dans ma tête à moi, c'est un grain de
poussière dans l'univers, là. C'est, on a bien

Q. [728] O.K. Ma... Madame Metcalfe, est-ce qu'elle vous fait rapport chaque fois qu'elle parle avec Monsieur Tomassi, est-ce que...

d'autres choses à s'occuper, là.

R. Non, pas tout le temps.

10

11

- Q. [729] Pas tout le temps?
- R. Non. Ça va être le genre, ça va être le genre, on 15 va se voir parce qu'on a des réunions généralement, 16 là on est pas en période de questions donc on a pas 17 de réunions à chaque jour, mais c'est le genre, 18 bon, il m'a appelé, tu sais, mais c'est, tu dis, 19 bon, O.K., tant mieux, tu sais. C'est, c'est pas, 20 c'est pas inhabituel qu'un député fasse des... 21 des... des suivis auprès du Ministère. 22
- Q. [730] Question également, vous avez... il y a eu

  des... des... des demandes qui ont été faites sur

  des états de situation. Est-ce qu'il est venu à, à

- vos oreilles en tout cas, que Carboneutre, par le passé, avait été pas mal délinquant en tout cas?
- R. Disons, délinquant, sûrement que dans la fiche
- d'état de situation, il y avait sûrement des...
- des... toute l'historique, là, que vous avez
- entendu depuis, depuis, depuis hier, là.
- 7 Q. [731] Oui.
- R. Sûrement que ça en faisait mention mais c'est une
- fiche, on s'entend, là. Un état de situation,
- généralement ça tient sur une page, de 8 1/2 X 14.
- 11 C'est, l'entreprise, va vous donner un bress...
- bref historique de l'entreprise. On va dire,
- 1'historique de l'entreprise avec le Ministère puis
- où ils en sont. Puis ça se tient à peu près à ça.
- Puis il y a pas de recommandations. Tu demandes pas
- de recommandations. Tu demandes un état de
- situation parce que j'oubliais tantôt, dans la
- liste de trucs qu'on peut demander, on peut avoir
- état de situation avec recommandations. Dans ce
- cas-là, si tu demandes pas de recommandation, on
- t'en donne pas. Donc, puis ça, ça nous faisait
- simplement l'historique du dossier de façon très
- administrative, je vous dirais, du dossier comme
- 24 tel.
- Q. [732] O.K. Et la façon de faire, quand on regarde

le courriel de Madame Metcalfe, est-ce que c'est la 1 façon de faire habituelle, c'est-à-dire il y a un 2 député qui pose une question, et là va s'ensuivre 3 une chaîne? 4 R. Oui, tout à fait, tout à fait. D'ailleurs, quand vous recevez un état de situation, vous avez généralement dans la page intérieure, c'est des grandes pochettes 8 1/2 X 14, là, pour ceux qui ont 8 été dans... au recouvrement vont savoir ce que je parle, et c'est des grandes pochettes 8 1/2 X 14 10 puis vous avez la, le terme anglais, le « paper 11 trail » de votre demande. Donc, la date, l'origine, 12 la, la première personne qui y a touché, puis là 13 vous allez, ça va descendre, puis ça passe, il y a 14 de nombreux étages, il y autant de ministères à 15 Québec qu'il y a de nombreux étages dans l'édifice, 16 dans l'édifice G, autant dans la fiche vous allez 17 avoir de nombreux étages de... de noms de personnes 18 qui ont touché au dossier comme tel. Vous me 19 demandez, est-ce que c'est normal que - puis j'ai 20

vu le courriel - est-ce que c'est normal qu'on

copie, si vous voulez, une partie d'un courriel?

Oui parce que c'était la question qui avait été

qui elle était, là, Monsieur Letendre, Monsieur

posée. Donc, et on la pose dans, puis la personne à

21

22

23

24

- Letendre c'était l'interface dans le fond entre le Ministère du bureau de la sous-ministre...
- 3 Q. [733] Oui.
- 4 R. ... et le Cabinet.
- Q. [734] Parfait. Et généralement, est-ce qu'une
  demande qui émane du Cabinet est prioritaire? Parce
  là on a vu là-dedans c'était, que c'était urgent,
  là. Est-ce que, est-ce que ça crée, je fais
  attention au mot, pression ou être plus diligent,
  comment est-ce que ça fonctionne?
- R. Je dirais que oui. Il y a... il y a sûrement dans, 11 dans... Écoutez, ça, ça vient du bureau, ça vient 12 de la ministre. Donc, c'est clair que, il y a une, 13 c'est pas une priorité qui est donnée, mais 14 probablement quelque chose qui fait que, oh! là ça 15 vient du bureau de la ministre. Mais ça vient 16 aussi, c'est indiqué, ça vient d'un député. Donc, 17 avant tout, avant de dire que ça vient d'un bureau 18 de la ministre, parce que ça transite par le bureau 19 de la ministre, mais ça vient d'un député. Est-ce 20 que ça a une influence particulière? C'est des 21 humains, hein, qui traitent les dossiers. Donc 22 c'est clair que s'ils voient qu'une demande vient 23 du Cabinet, peut-être qu'ils vont la regarder de 24 plus près mais ils savent fort bien que le Cabinet 25

- n'a rien à voir avec les décisions au niveau d'un certificat d'autorisation.
- Q. [735] Mais ça peut faire en sorte que ça peut prioriser des choses?
- R. Oh! absolument, absolument.
- Q. [736] C'est-à-dire qu'un dossier qui peut être dans le bas de la pile, bien peut monter plus haut.
- R. Oui, oui, mais pas nécessairement. Pas

  nécessairement dans le sens que, le Cabinet ne va

  jamais demander, puis ça, écoutez, trois ans et

  demi au Ministère de l'en... de l'environnement...
- 12 Q. [737] Oui.

23

24

- R. ... le Cabinet ne demandera pas de régler le 13 dossier. Le Cabinet va demander de... pouvez-vous 14 le regarder d'un oeil différent? Pouvez-vous vous 15 entendre entre vous autres? Pouvez-vous vous 16 rencontrer? Pouvez-vous le passer à vos experts? 17 Mais l... on sait fort bien que c'est des décisions 18 qui sont des décisions scientifiques, que tout le 19 processus, là, le Cabinet peut pas s'in... s'in... 20 s'in... s'ingérer là-dedans. 21
  - D'ailleurs, le Ministère de l'environnement, c'est le Ministère au gouvernement qui comporte le plus de PHD, donc de gens qui ont des doctorats. Puis la réponse, pourquoi c'est

2

3

4

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

comme ça? C'est que c'est vraiment des procédés qui sont complexes, autant au niveau de l'analyse de l'eau, l'analyse des... des nappes d'eau souterraines et de la... du... de la disposition des, des matérielles résiduelles ou des matières dangereuses. Mais le Cabinet n'a pas une décision, c'est pas une décision de politique. C'est une décision qui est purement administrative. Mais, quand les gens font appel à nous, puis comme je vous dis, ça peut être aussi des citoyens, là. Moi j'ai eu des appels de citoyens dans le dossier, je, vous vous rappelez sûrement le site d'enfouissement à Lachenaie, où il y avait des citoyens qui étaient, excusez le mot, mais qui étaient écoeurés d'avoir un site d'enfouissement comme voisin, puis on avait énormément, puis c'était Madame Metcalfe qui s'occupait justement des dossiers, il y avait énormément de demandes de ces gens-là pour que le Cabinet, pour la ministre intervienne. Mais au bout de la ligne, la ministre n'a pas le pouvoir d'intervenir dans ce genre de choses-là. Si ces gens-là rencontrent tous les, les critères, si vous voulez, d'octroi d'un CA pour, d'un certificat d'autorisation, il y a rien qui, qui va empêcher que ça, qu'il soit octroyé. Donc, il y a pas,

- 1 l'intervention politique elle n'... elle, elle,
- elle est là comme, parlez-vous, mais au bout de la
- 3 ligne elle est pas comme, réglez.
- Q. [738] Parlez-vous et dépêchez-vous, des fois?
- 5 R. Parlez-vous et dépêchez-vous.
- 6 (16:13:07)
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [739] Mais ça c'est énorme Monsieur Crête, par
- rapport à quelqu'un qui n'a pas accès à son député
- de cette façon-là...
- 11 R. Hum, hum.
- Q. [740] ... ou qui y aurait accès, mais c'est pas un
- ami du député.
- R. Encore là, comme je dis, les simples citoyens, les
- gens de Lach... de Lachenaie à l'époque, c'était
- pas par leur député, c'était des gens qui,
- directement envoyaient, c'est un groupe de citoyens
- à l'époque, qui envoyait directement les demandes
- au bureau de la ministre puis ils avaient le même
- traitement que si ça avait été le bureau de, si ça
- avait été un bureau de député, ou le bureau d'un
- maire ou peu importe, ces gens-là s'adressent au
- Cabinet parce qu'il y a une problématique puis le,
- je vous dirais que le Cabinet, ça devient un espèce
- de... de dernier recours si vous voulez. Ça devient

- comme le dernier tribunal en haut où, après ça on 1
- peut pas aller plus loin, là. Donc, c'est pas parce 2
- que ces gens-là avaient un contact privilégié. Ces 3
- gens-là s'adressaient au Cabinet. Les gens de
- Lachenaie, à l'époque, s'adressaient au Cabinet.
- Donc, il y avait pas de traitement particulier.
- (16:13:07)7
- LA PRÉSIDENTE : 8
- Q. [741] Qu'est-ce qui fait qu'un groupe peut avoir du
- succès auprès du cabinet par rapport à d'autres qui 10
- ne seront jamais regardé? 11
- R. Je vous dirais que dans mon cas il y avait très peu 12
- de groupes qui n'avaient pas accès ou qui n'avaient 13
- pas de succès. L'idée chez nous c'est que ces gens-14
- là c'était des citoyens, puis ces gens-là avaient 15
- le droit de s'adresser au cabinet, avaient le droit 16
- de s'adresser au cabinet d'une ministre. Ça ne vous 17
- satisfait pas. 18
- Q. [742] Je vous écoute. 19
- R. O.K. 20
- Me DENIS GALLANT : 21
- Q. [743] Est-ce que... parce que vous avez dit tantôt 22
- que les députés avaient accès et souvent c'est un 23
- député, peu importe sa couleur... 24
- R. Oui. 25

1	Q. [744] on donnait la même priorité parce qu'il y
2	a des citoyens souvent au bout, ils sont porteurs
3	de dossiers de citoyens. Est-ce que le fait, en
4	plus d'être titulaire d'un ministère, d'être un
5	ministre, dans le cas de monsieur de monsieur
6	Tomassi, ça ça aide, là, ça aide le client,
7	dans le cas-ci Énergie Carboneutre?

- R. Dans le cas... dans le cas chez nous un député c'est un député. Moi avant tout là, puis ça a été souvent ce qu'on a dit à beaucoup de gens, puis c'est ce que madame Beauchamp disait elle-même, un député, un ministre est avant tout un député. Puis le ministre ne sera pas ministre s'il n'est pas député.
- Donc, pour nous moi qui a été député, qui a été ministre, dans mon cas, dans le cas du cabinet chez nous, ça n'avait aucune différence.
- Q. **[745]** Parfait. Vous avez... vous avez des... vous avez un monsieur Tomassi qui amène un monsieur
  Ringuette...
- 21 R. Oui.

10

11

12

13

14

Q. [746] ... ou d'autres personnes. J'en suis. Est-ce que vous avez été mis au courant à un certain moment que des gens proches du crime organisé étaient... étaient dans l'entreprise en tant que

1	tel	2

- R. Oui, alors, je vous dirais après la rencontre,
- après la fameuse rencontre, la deuxième.
- Q. [747] Celle de Québec?
- R. Celle de Québec. L'avocat de Horizon, dont on a
- parlé un petit peu plus tôt ici, m'appelle.
- Q. [748] On situe ça quand à peu près cet appel-là?
- R. Ah, dans les jours ou semaines qui ont suivi. C'est
- un petit monde, hein, ça fait que... il me dit, il
- dit : « Je sais que vous avez rencontré, je sais
- que le cabinet avec le ministère a rencontré
- 12 Carboneutre ». Et c'est quelqu'un que je respecte,
- c'est quelqu'un qui... il y a très peu d'avocats
- dans le milieu de l'environnement. Donc, après
- quoi, ça fait deux ans que je suis au ministère.
- Donc, on vient qu'on connaît un peu tous
- les avocats qui s'occupent du milieu
- environnemental. Et il me dit, il dit : « Écoutez,
- moi je vous aime bien, j'aime bien madame
- Beauchamp, et touchez pas à cette entreprise-là,
- c'est des gens qui sont louches. Les gens qui sont
- derrière cette entreprise-là, pas les gens qu'on a
- rencontré, là...
- Q. [749] O.K.
- 25 R. ... mais les gens qui sont en arrière de ça, ce

2

3

5

8

9

10

11

12

13

14

24

25

n'est pas des gens recommandables. Pour votre bien, pour le bien de... du gouvernement ou de madame Beauchamp, on vous dit touchez pas à ça ».

Alors, moi, comme je vous dis c'est quelqu'un que je respecte, que je respectais, je le connais, je le fréquente pas, mais c'est quelqu'un qui... j'ai pris ça au sérieux autrement dit.

Alors, la réaction, première réaction ça a été d'aller voir madame Metcalfe, ma conseillère puis de dire on ne touche plus à ça. Ce dossier-là sort du cabinet, moi je ne veux plus voir ça ici. Ce n'est pas... je n'avais pas de preuve comme tel.

- Q. [750] On peut parler de septembre deux mille neuf (2009), est-ce que c'est?
- R. C'est probablement en septembre deux mille neuf 15 (2009). Comme je vous dis, comme je vous disais 16 tantôt, ce dossier-là a eu une durée de vie d'à peu 17 près quatre à cinq semaines à l'intérieur du 18 cabinet, entre la demande de rencontre de monsieur 19 Tomassi et justement le moment où j'ai été mis en 20 garde par... par l'avocat de la compagnie qui est 21 en compétition en réalité, contre... contre 22 Carboneutre. 23

Bien, à ce moment-là, moi ça allume une lumière, ça dit o.k., là, je ne touche plus à ça,

- on ne touche plus à ça. J'avertis madame Metcalfe,
- les gens du cabinet, cette compagnie-là ça sort de
- chez nous. Ensuite, j'en avertis la ministre.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [751] Si vous me permettez, là?
- 6 R. Oui.
- Q. [752] Cet avocat-là, est-ce qu'il vous a dit qui était derrière les...
- R. Non, il m'a dit c'est des gens louches. Puis de
- toute façon, même si à cette époque-là, il m'avait
- dit c'est qui, moi je connais rien là-dedans, là,
- je ne connais pas...
- Q. [753] S'il vous avait dit c'est Raynald Desjardins
- qui est... qui est dans le crime organisé, vous
- pouvez taper sur Internet comme a fait monsieur
- 16 avant vous?
- R. Oui, comme monsieur Ringuette a fait, mais il m'a
- pas donné de nom, Monsieur Lachance, il m'a pas
- donné de nom.
- Q. [754] Même sans nom, vous avez à ce point confiance
- à cet avocat-là que vous êtes prêt à vous tasser...
- 22 R. Oui, oui.
- 23 Q. [755] ... de dans le dossier?
- 24 R. Oui, oui.
- LA PRÉSIDENTE :

- Q. [756] Sachant qu'il parle contre un compétiteur?
- R. Sachant que le monsieur me dit : « Écoutez, j'ai
- beaucoup de respect pour madame Beauchamp, je ne
- veux pas qui... qu'elle soit... que son nom soit
- associé à ce genre de compagnie-là. Oui.
- Effectivement. Puis il me donne pas de nom,
- j'attends pas de nom à ce moment-là.
- Q. [757] Et vous saviez, à ce moment-là, à tout le 8
- moins il y a conflit d'intérêts?
- R. Dans le sens? Ah, vous voulez dire que lui a un 10
- conflit d'intérêts? 11
- Q. [758] Bien, puisqu'il représente la compagnie... 12
- R. Oui, mais en même temps... 13
- Q. [759] ... compétitrice? 14
- R. Oui, mais en même temps... 15
- Q. [760] Et vous, vous vous êtes simplement contenté 16
- de savoir ça, puis vous n'avez pas demandé qui 17
- était derrière? 18
- R. Non. 19
- Me DENIS GALLANT : 20
- Q. [761] Pour vous mettre dans le contexte... 21
- R. Je pense pas qu'il ait voulu... je pense pas qu'il 22
- 23 ait voulu me le dire, mais je l'ai pris au sérieux.
- Q. [762] Mais, Monsieur Crête, je vais vous mettre 24
- dans le contexte, parce que les noms sont sortis? 25

- 1 R. Oui.
- Q. [763] Donc, la compagnie Horizon est sortie?
- 3 R. Hum, hum.
- Q. [764] Et le nom de maître Yergeau...
- 5 R. Oui.
- Q. [765] ... qui était son titre alors...
- 7 R. C'est ça.
- Q. [766] ... maintenant il est juge?
- 9 R. C'est ça.
- Q. [767] C'est... c'est maître Yergeau qui vous a
- appelé. Vous avez dit que vous connaissiez maître
- Yergeau de longue date parce qu'en matière
- d'environnement...
- R. Pas de longue date, je précise de deux ans.
- Q. [768] ... mais en matière d'environnement...
- 16 R. Oui.
- Q. [769] ... les avocats spécialisés il y en a pas des
- masses et ce que vous dites c'est que vous avez une
- confiance dans l'intégrité du monsieur?
- 20 R. Oui, tout à fait.
- Q. [770] Et le monsieur n'a pas à vous donner de nom.
- LA PRÉSIDENTE :
- 23 Q. **[771]** Vous aviez raison.
- R. Pardon?
- Q. [772] Et vous aviez raison.

- 1 R. Oui.
- 2 Me DENIS GALLANT:
- Q. [773] Alors, ceci étant dit, c'est maître Yergeau.
- 4 O.K.
- 5 R. Oui, c'est ça.
- Q. [774] Donc, maître Yergeau qui a une crédibilité
- dans le milieu vous appelle et vous fait une mise
- en garde?
- 9 R. Exact.
- Q. [775] Et maître Yergeau a l'élégance de ne pas vous
- nommer de nom. C'est ce que je comprends?
- R. Écoutez, est-ce qu'il m'en a nommé, je ne pense
- pas. Je vous le dis de mémoire, c'est en deux mille
- neuf (2009), là, est-ce qu'il m'a nommé des noms,
- peut-être, peut-être pas.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [776] Donc, c'est possible qu'il vous ait nommé des
- noms?
- R. C'est possible qu'il m'ait nommé des noms, mais...
- Q. [777] Parce que vous vous fiez à la parole, même si
- la personne est extrêmement crédible...
- 22 R. Hum, hum.
- 23 Q. [778] ... la personne était quand même en conflit
- d'intérêts puisque vous dites qu'elle représentait
- la compagnie compétitrice?

- R. Oui. Sauf que, moi, dans mon for intérieur, cette personne-là qui me dit « touche pas », bien, je ne touche pas. Puis je ne sais pas comment vous dire 3 ça. Je n'ai pas la mémoire qui me dit, de souvenir qui m'aie dit, écoute, il y a Raynald Desjardins. Puis même s'il m'avait dit ça, effectivement, j'aurais fait comme l'autre monsieur, j'aurais tapé sur Google puis j'aurais vu les condamnations, et tout ça, puis ça aurait juste renforcé mon idée de, on se retire du dossier. Mais de mémoire, je 10 n'avais pas le nom des personnes au moment où 11 maître Yerqeau m'a appelé. 12
- (16:19:02)13
- Me DENIS GALLANT : 14
- Q. [779] Vous dites que, aussitôt, donc, écoutez, moi, 15 j'essaie de vous guider, là, je peux être à 16 quelques jours, quelques semaines près... 17
- R. Oui. 18
- Q. [780] ... mais je pense que c'est à la mi-19 septembre... 20
- R. À peu près. 21
- Q. [781] ... de deux mille neuf (2009). Vous dites que 22 vous en informez incessamment et madame Metcalfe et 23 madame Beauchamp? 24
- R. Bien sûr. 25

- Q. [782] Bon. Donc, le cabinet va se gouverner comment à partir de là?
- R. C'est-à-dire que, nous, on ne touche plus à ce dossier-là.
- Q. [783] Est-ce que vous transmettez l'information aux fonctionnaires, au sous-ministre?
- R. De mémoire, je ne suis pas sûr. Parce qu'on est
  août, septembre. Comme je vous dis, je parle
  régulièrement avec la sous-ministre, et c'est
  généralement la période de l'année où madame Paulin
  prend ses vacances. Donc, est-ce que je lui en
  parle? Je ne le sais pas. Est-ce que madame
  Metcalfe parle aux fonctionnaires de cette affairelà? Je ne le sais pas. Je n'ai pas de mémoire de
- ca. Mais, effectivement, j'en parle à madame

  Metcalfe et à madame Beauchamp.
- Q. [784] Parfait. Donc, à partir de ce moment-là, ce
  que vous dites, bien, les fonctionnaires, comme
  c'est le cas, c'est eux autres qui décident au bout
  de la ligne?
- 21 R. Oui.
- Q. [785] Qui sont des scientifiques décideront s'ils émettent, mais, nous, on ne touche plus...
- 24 R. Oui.
- Q. [786] ... et on n'intervient plus. Est-ce que, par

contre, vous allez aller rencontrer monsieur

Tomassi et lui dire : « Tu ne m'amènes plus des

gens comme ça ici »?

R. Absolument. Alors, on est, effectivement, comme je vous rappelle tantôt, entre le début août et la miseptembre. Donc quatre à cinq semaines. Et ça adonne qu'il y a un conseil général du Parti libéral à Drummondville. J'ai vérifié sur Internet avant de venir ici. Et il y a un conseil général. Et je me rappelle fort bien d'avoir dit à monsieur Tomassi que, moi, je ne voulais plus que le cabinet s'occupe du dossier d'Énergie Carboneutre, et que même lui, conseil d'ami, de ne pas s'en occuper. Je n'ai pas eu de réaction. Honnêtement, je n'ai pas eu du genre « bien, voyons donc, tu ne peux pas faire ça ».

Je pense que j'ai eu la réaction de quelqu'un qui était étonné que je décide, que j'aie une information qui venait de la part de maître Yergeau. Mais je pense qu'il a été comme un peu sonné, un peu comme étonné de ça. Mais je l'ai effectivement averti, puis j'ai dit : « Tu ne m'amènes pas ces gens-là au cabinet, je n'en veux pas de ces gens-là au cabinet. Le gouvernement n'a pas besoin de ces gens-là. »

- Q. [787] Et il a compris le message, vous pensez?
- 2 R. Je pense qu'il a compris le message. C'était sans équivoque.
- Q. [788] Madame Metcalfe, est-ce qu'elle vous a fait

  part également qu'elle avait eu de l'information

  par rapport également à des gens pas trop
- recommandables derrière la compagnie Carboneutre?
- R. Oui, effectivement. Puis vous m'avez rappelé le
  souvenir de ça. Justement lors de ce conseil
  général là ou quelques jours avant, madame Metcalfe
  a rencontré une autre personne du domaine des,
  entre guillemets, des vidanges...
- Q. [789] Est-ce qu'on parle d'un compétiteur qui est Écolosol, qui est monsieur Trudel?
- 15 R. Exactement.
- Q. [790] On parle du même monde.
- R. C'est un petit monde le monde des... Le monde des 17 poubelles, le monde des vidanges, c'est un petit 18 monde. Alors donc, elle rencontre monsieur Trudel 19 qui lui dit : « Écoute, les gens... » Puis, là, 20 elle lui donne... Lui lui donne des noms. Parce que 21 je ne sais pas s'il les connaît. Mais lui lui donne 22 effectivement des noms. Et madame Metcalfe au 23 conseil général me dit ou m'appelle au conseil 24 général puis me dit : « By the way, les personnes 25

que maître Yergeau vous avait dit que c'est des 1 gens, bon, louches, et tout ça, pas recommandables, 2 il y a un gars là-dedans qui s'appelle un 3 Desjardins, ça a l'air que c'est un gars qui a été condamné, puis tout ça. » Donc, ça renforce un peu ma conclusion au bout de la ligne de dire, on ne touche pas à ça. Et ça me renforce aussi au fait d'aller dire à monsieur Tomassi : « Là là, tu ne 8 m'amènes pas ces gens-là. Moi, je ne veux pas avoir ces gens-là au cabinet. Ce n'est pas le genre... Ce 10 n'est pas pour ça que je fais de la politique. » 11 Q. [791] Avez-vous demandé à monsieur Tomassi si lui 12 connaissait la réputation de ces personnes-là? Vous 13 n'avez pas eu besoin? 14 R. Je ne suis pas allé jusque-là. 15 LA PRÉSIDENTE : 16 Q. [792] Monsieur Crête, comment se passe de temps 17 entre le moment où maître Yergeau vous dit : 18 « Touche pas à ca parce qu'il y a des gens louches 19 derrière » et le moment où vous apprenez 20 effectivement qui sont les gens derrière? 21 R. Écoutez, c'est une question de jours, j'ai 22 l'impression, parce qu'on est... Du moment où 23 maître Yergeau m'appelle, c'est probablement dans 24

la semaine précédant le conseil général à

Drummondville. Donc, moi, je sais que je vais voir 1 monsieur Tomassi au conseil général, parce que tous 2 les députés, tous les ministres sont présents dans 3 les réunions politiques. Alors, je me promets, dans 4 ma tête je me promets de le voir, je vais le voir, je sais que je vais le voir dans les deux ou trois prochains jours. C'est à ce moment-là que j'en 7 avertis madame Metcalfe. Madame Metcalfe qui 8 rencontre monsieur Trudel puis qui, probablement, ont parlé de ce dossier-là, puis là, là, dans ma 10 tête, là, c'est clair, là, c'est sans équivoque, 11 là, c'est pas le genre d'entreprise qu'on, à qui on 12 veut parler. 13 14

## LA PRÉSIDENTE :

- Q. [793] Avant le conseil général, vous aviez appris 15 le nom de ces personnes-là? 16
- R. Probablement au conseil. Le moment exact... 17
- Q. **[794]** O.K. 18
- R. ... là, selon madame Metcalfe, elle m'aurait appelé 19 comme, pendant le conseil général, avant que je 20 parle à monsieur Tomassi, style, une heure ou deux 21 avant, là. 22
- Q. [795] Ce qui fait qu'au moment où vous avez dit au 23 Ministère de ne plus toucher à ça, vous aviez donc 24 toutes les informations en main à ce moment-là? 25

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [796] Bon.
- 3 Me DENIS GALLANT:
- Q. [797] Avez-vous avisé madame Beauchamp des noms de ces personnes-là?
- R. De mémoire? Non. Je voulais juste vous dire, non,
  non, puis, bien, écoutez, je m'en rappelle pas, là,
  mais je pense pas l'avoir avisée, simplement, puis
  comme je vous le dis, je parle plus souvent à ma
- sous-ministre qu'à ma ministre, là, donc...
- 11 Q. [798] Avez-vous avisé madame Paulin?
- R. Euh... Non, probablement pas. Probablement pas.
- Mais pour moi c'est un dossier qui est, qui est
- sorti du cabinet, là, qui est clos, là, puis comme
- je vous disais, le dossier Carboneutre, là, c'est
- pas, c'est pas le centre de notre univers au
- cabinet de l'environnement à ce moment-là, là.
- 18 C'est un dossier, puis on a pris la décision de...
- moi, dans le fond, j'ai exigé que les gens du
- cabinet s'enlèvent les mains de ce dossier-là. Puis
- à partir de ce moment-là, il n'y a plus eu
- d'intervention comme telle, ou de demande du
- cabinet par rapport au dossier Énergie Carboneutre.
- Q. [799] Il y en a qui ont fait des liens, je vous
- cacherai pas, entre une activité de financement du

mois d'avril deux mille neuf (2009) dans un

restaurant pour madame Beauchamp, organisé par

- Genivar et, et la présence de monsieur Arcuri...
- 4 R. Hum, hum.
- Q. [800] ... à cette, à cette activité-là, et la
- délivrance du certificat d'autorisation en mai deux
- mille... deux mille dix (2010). Je vous vois
- sourire. Les interventions de monsieur Tomassi, ce
- que je comprends de votre témoignage, ont commencé
- au mois d'août, là, ont pas commencé au mois
- d'avril deux mille neuf (2009)?
- R. Non, pas du tout, puis je me rappelle de cet
- événement-là, l'événement de, de financement.
- J'étais présent. Donc, et comme dirait un
- chroniqueur judiciaire très populaire, j'étais le
- simplement d'accompagner, d'accompagner la ministre
- à l'activité et j'avais été... quand j'ai vu
- 19 l'article sortir dans la presse, presque un an et
- demi plus tard, honnêtement, dans mon cas c'était,
- c'était ah! oui? Parce que moi, je les connais pas,
- là. Comme je vous disais tantôt, ce monsieur-là
- serait devant moi même là, aujourd'hui, puis je le
- reconnaîtrais pas. Donc, effectivement, puis, je
- pen... on n'était pas sorti de cette activité-là

- dans le genre, hey! là il y a un dossier qui
  s'appelle Énergie Carboneutre, il faut le régler,
  là. C'était une activité de financement comme on en
  a participé, comme on a participé souvent, dans le
  fond, qui étaient des activités à, j'imagine à
  l'époque, qui étaient légales et tout ça, mais qui
  faisait qu'on rencontrait vingt (20), trente (30)
  personnes, assis alentour d'une table, puis ces
  gens-là parlaient de leur expérience avec le
  Ministère. C'était ça, là.
- 11 Q. [801] O.K.
- R. Mais de faire le lien entre les deux, je pense que c'est d'aller chercher, d'aller chercher ça loin.
- Q. [802] Surtout qu'en deux mille dix (2010), je pense madame Beauchamp n'est même plus là.
- R. On quitte le ministère de l'Envi... oui, bien, au moment de l'émission du...
- 18 Q. [803] Oui.
- 19 R. ... du certificat...
- Q. [804] C'est vrai.
- 21 R. ... d'autorisation, on est encore là mais moi 22 j'apprends que le certificat d'autorisation est 23 émis quand je vois un rapport dans le journal La 24 Presse, en octobre deux mille dix (2010) et à ce 25 moment-là on n'est plus au ministère de

2

3

4

7

8

10

11

12

13

14

l'Environnement. Autrement dit, on n'a pas été mis au courant de l'émission parce qu'il y en a huit mille (8 000) certificats d'autorisation à peu près par année au ministère de l'Environnement. On nous envoie pas un courriel à chaque fois qu'il y a un certificat d'autorisation qui est émis. Donc, pour nous, c'est... moi je l'ai appris par les médias, puis quand j'ai vu ça, j'ai dit, ouppelaille!, effectivement, là, c'était, c'était pas des gens bien, bien sympathiques qui étaient dans cette entreprise-là.

- Q. [805] Pensez-vous que, pensez-vous que les fonctionnaires auraient dû avoir cette information-là, là, avec le recul, là?
- R. J'écoutais votre, votre... le témoin précédent puis 15 tout ça, puis c'est clair que, aujourd'hui, 16 probablement que... une chose comme ça arriverait 17 pas nécessairement parce qu'il y a un suivi qui est 18 peut-être plus complet. Maintenant, à l'époque, tu 19 peux pas t'imaginer que tu vas avoir les gens, dans 20 le fond tu vas avoir une entreprise qui vient dans 21 ton bureau qui est liée au crime organisé. Tu peux 22 pas t'imaginer ça. Surtout pas une ent... amenée 23 par un élu. Donc, si, s'il l'avait su, je suis même 24 pas sûr qu'il aurait pas donné le certificat 25

- d'autorisation, tu sais? À l'époque, là, les

  personnes avec qui il « dealait », c'était pas les

  gens qui avaient des casiers judiciaires, c'était

  les gens qui étaient les fondateurs de

  l'entreprise.
- Q. [806] Non, mais moi, Monsieur Crête, je veux dire,
  vous avez cette information-là, madame Metcalfe a
  une autre information. Est-ce que cette
  information-là aurait dû être relayée à madame
  Paulin, monsieur Rousseau et on aurait pu
  descendre, dire, on bloque le certificat?
- R. Oui, ça aurait pu, ça aurait pu, mais je pense pas 12 qu'on aurait pu. Honnêtement, puis je connais pas 13 suffisamment la loi, mais je suis pas sûr que la 14 LQE à l'époque empêchait justement l'octroi d'un 15 certificat d'autorisation en fonction de quelqu'un 16 qui avait un casier judiciaire, un des actionnaires 17 qui avait un casier judiciaire. Je suis pas sûr, 18 là, il faudrait vérifier dans la loi... l'état de 19 la loi quel était, en deux mille neuf (2009)... 20
- Q. [807] Surtout quand il y a une série de prête-noms,
  là.
- 23 R. Oui. C'est ça, là, t'sais. Puis on est... on est...

  24 on est loin, là, on est dans une structure presque

  25 pyramidale. À ce moment-là, je peux pas dire... je

Le 17 octobre 2013

- suis même pas sûr que le certificat d'autorisation 1
- aurait été bloqué au niveau de la direction
- régionale. D'après moi, ça aurait pas été bloqué. 3
- Q. [808] O.K. Ça fait le tour de mes questions,
- Madame.
- LA PRÉSIDENTE :
- Quatre heures trente (16 h 30) pile, Maître
- Gallant. 8
- Me DENIS GALLANT :
- C'est... c'est... c'est bien, hein! 10
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 11
- Mais, je vais défoncer un peu, là. 12
- Me DENIS GALLANT : 13
- Ah! Bien, ça, c'est la prérogative du Commissaire. 14
- LA PRÉSIDENTE : 15
- Il n'y a pas de problème, Monsieur le Commissaire. 16
- INTERROGÉ PAR M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 17
- Ça va. 18
- Q. [809] Écoutez, je veux seulement rendre ça clair. 19
- Madame Metcalfe, elle vous a dit qu'il y avait un 20
- monsieur Desjardins derrière... derrière 21
- Carboneutre? 22
- R. Ça, c'était ce que monsieur Trudel lui avait dit, 23
- comme je vous dis, là, dans la période des cinq... 24
- des quatre à cinq semaines. 25

- 1 Q. [810] C'est ça.
- 2 R. Oui.
- Q. [811] Et vous, elle vous informe que monsieur...
- que monsieur Desjardins est derrière Carboneutre.
- R. Elle me dit qu'il y a un monsieur Desjardins, mais
- moi, Desjardins, ça me dit absolument rien, là.
- 7 C'est ça.
- Q. [812] Mais, est-ce qu'elle vous dit que c'est un...
- g c'est quelqu'un qui a un dossier judiciaire?
- R. Oui, oui, elle me le dit. Mais, comme je vous dis,
- ça c'est après que maître Yergeau m'ait appelé.
- Q. [813] Oui, j'ai compris ça. Mais, quand vous parlez
- à monsieur Tomassi, est-ce que vous dites à
- monsieur Tomassi qu'il y a monsieur Desjardins
- derrière Carboneutre, puis il ne faut pas toucher à
- ce dossier-là, qu'il doit s'éloigner de...
- R. Je mentionne pas les noms, probablement que j'y
- mentionne pas les noms, mais je mentionne qu'il y a
- des gens qui font partie du crime organisé.
- Q. [814] O.K. Mais, vous avez dit « il y a quelqu'un
- du crime organisé qui est derrière Carboneutre,
- touchez pas à ce dossier-là »?
- 23 R. C'est ca.
- Q. [815] Et il a fait... Et vous, ça ne vous a pas
- surpris quand même qu'un... qu'un député de votre

- parti ait des fréquentations ou avance des dossiers 1
- où il sait que c'est des gens du crime organisé qui
- sont derrière? 3
- R. Écoutez, je sais pas s'il le savait. Bien,
- honnêtement, là, je lui ai pas demandé « est-ce que
- tu savais avec qui tu dealais? », mais c'est clair
- que, moi, ça me fait pas plaisir, là. Quand je suis 7
- allé lui dire cette chose-là, c'était pas avec un 8
- grand sourire, là, c'était vraiment du genre
- « c'est pas correct, là, tu dois pas nous amener 10
- ces gens-là au cabinet, là ». Donc, dans mon... mon 11
- idée à moi, c'est... je... je suis pas content, là. 12
- C'est vraiment pas, là... je l'accueille pas, je 13
- lui dis pas « merci de m'avoir amené ce dossier-là, 14
- là, c'est plutôt le contraire, là, c'est garde ça 15
- avec toi. Moi, je veux plus voir ça chez nous, 16
- là ». 17
- Q. [816] Mais là, je comprends que vous ne parlez pas 18
- à madame Beauchamp à tous les jours, mais... 19
- R. Non. 20
- Q. [817] ... vous êtes quand même proche de madame 21
- Beauchamp. 22
- R. Hum, hum. 23
- Q. [818] C'est votre ancienne... ancienne blonde, 24
- peut-être. 25

- R. Pas blonde, « date ».
- Q. [819] Vous la voyez quand même... vous la voyez
- quand même à l'occasion. Et elle, son collègue
- avance un dossier qui est poussé par un membre du
- 5 crime organisé.
- 6 R. Oui.
- Q. [820] Est-ce que vous avez dit à madame Beauchamp
- que son collègue poussait un dossier qui ne sentait
- 9 pas très bon?
- 10 R. Oui, oui, je lui avais dit. Aussitôt que maître
- Yergeau m'avait contacté, c'est là que je lui avais
- dit : « Maître Yergeau nous a avertis que ce
- dossier-là, que l'entreprise comme telle... »
- Q. [821] Oui mais là... là vous ne savez pas que c'est
- le crime organisé qu'il y a derrière ça. Il vous
- dit seulement qu'une personne louche...
- 17 R. Bien, il me dit que c'est des gens louches, là.
- Moi, dans ma tête, « gens louches », c'est sûrement
- des gens qui sont des criminels, là.
- Q. [822] Oui, mais, dans le fond, vous n'avez jamais
- dit donc à madame Beauchamp qu'il y avait des gens
- du crime organisé derrière un dossier de
- Carboneutre et que vous avez dit à monsieur Tomassi
- de ne pas s'en mêler.
- R. J'ai dit à madame Beauchamp que j'avais parlé à

- 1 monsieur Tomassi.
- Q. [823] Après lui avoir parlé.
- 3 R. C'est ça.
- Q. [824] Mais, sans lui dire que... que c'était lié au crime organisé.
- R. Comme je vous dis, les noms, là... probablement que
- madame Metcalfe m'avait donné le nom de monsieur
- Desjardins, mais pour moi, c'était comme... tu
- sais, c'est pas quelqu'un que je connais, c'est pas
- un milieu... c'est vraiment pas un milieu que je
- connais, c'est vraiment pas un milieu sur lequel je
- me documente, là.
- 13 INTERROGÉ PAR LA PRÉSIDENTE :
- Q. [825] Oui, mais sans vous documenter...
- R. Oui.
- Q. [826] ... la question que pose le Commissaire est
- importante.
- 18 R. Hum, hum.
- 19 Q. [827] Vous semblez... vous ne sentez pas
- l'importance d'aviser votre ministre.
- 21 R. Mais je l'avise. Je lui ai dit, je lui ai dit:
- « On se retire du dossier parce qu'on a été averti
- qu'il y avait des gens... des criminels, en
- réalité, derrière cette entreprise-là », je
- l'avertis.

- Q. [828] Mais pas seulement ça, que Tomassi essaie d'amener ces gens-là.
- R. Bien oui. Bien, c'est clair que je lui dis, là.
- C'est clair que je lui dis, c'est un dossier qu'il
- 5 m'amenait...
- Q. [829] Puis Tomassi, lui, il réagit comment quand vous lui dites ça?
- R. Comme je vous dis, là, c'est une réaction assez
- stoïque, là, c'est comme même, je vous dirais, une
- réaction de surprise par rapport à ça, plus
- qu'autre chose. Je dirais peut-être plus comme
- quelqu'un qui... un petit garçon qui s'est fait
- attraper après avoir fait un mauvais coup, là.
- Q. [830] Est-ce que des parties ont des questions?
- Me BENOIT BOUCHER:
- Je n'aurai pas de question, mais juste indiquer au
- tribunal que les dispositions relatives aux
- déclarations des administrateurs ont été ajoutées
- en deux mille onze (2011) à la Loi sur la qualité
- de l'environnement et se retrouvent aux articles
- 21 115.5 à 115.12 de la loi.
- LA PRÉSIDENTE :
- O.K. Maître Hamel?
- Me PIERRE HAMEL:
- Non, pas de question.

1		LA PRÉSIDENTE :
2		Personne a de question?
3		Me DENIS GALLANT :
4		(Inaudible) les parties, donc
5		LA PRÉSIDENTE :
6		Bon. Alors, voilà! Merci, Monsieur Crête.
7		Me DENIS GALLANT :
8		Merci beaucoup.
9	R.	Au plaisir.
10	Q.	[831] Merci.
11		
12		ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS
13		AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
1 4		

1	
2	
3	
4	SERMENT
5	Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et DANIELLE
6	BERGERON, sténographes officielles, certifions que
7	les pages qui précèdent sont et contiennent la
8	transcription fidèle et exacte de l'enregistrement
9	numérique, le tout hors de notre contrôle et au
10	meilleur de la qualité dudit enregistrement.
11	
12	Le tout conformément à la loi.
13	
1.4	Et nous avons signé,
15	
16	
17	
18	Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
19	Sténographe officielle
20	
21	
22	
23	Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)
24	Sténographe officielle